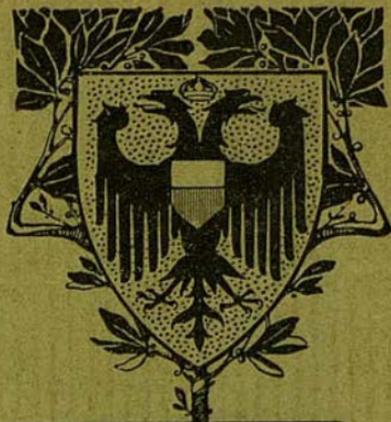
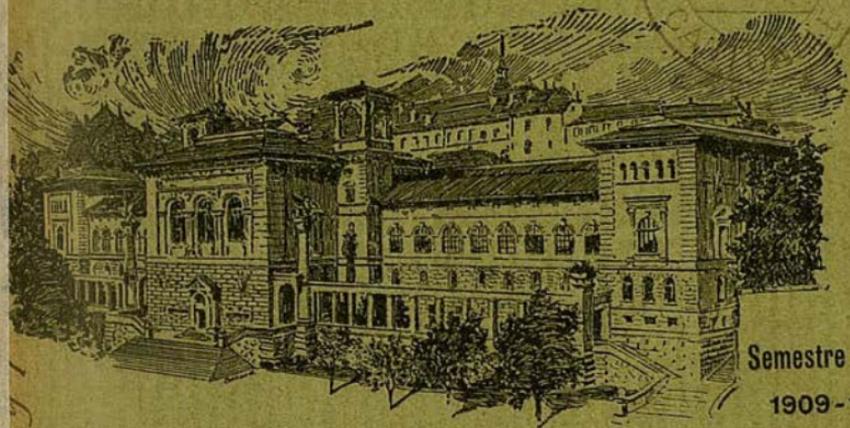


UNIVERSITÉ  
DE  
LAUSANNE



✣ LIVRET ✣  
DE L'ÉTUDIANT

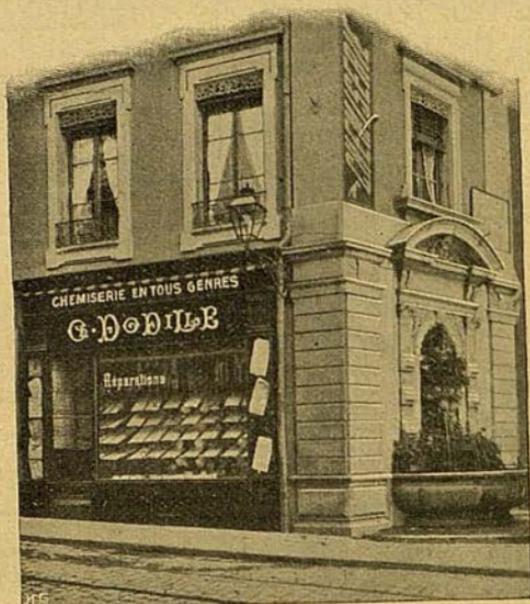
PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU  
COMITÉ DE PATRONAGE  
des ÉTUDIANTS



Semestre d'hiver  
1909-1910

ÉDITÉ PAR TH. SACK-REYMOND  
RUE CENTRALE, 3, - LAUSANNE  
Librairie Internationale et Universitaire.

Librairie TH. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.



**TROUSSEAUX  
COMPLETS POUR MESSIEURS**

*Dernières Nouveautés en Cols,  
Cravates, Ceintures, Bas de Sport, etc.*

**SPÉCIALITÉ  
DE CHEMISES POUR SOIRÉES**  
Très grand assortiment.

**CHEMISES COULEUR**

**Ch. DODILLE, Chemisier**

Rue Haldimand, 11.

Téléphone 835.

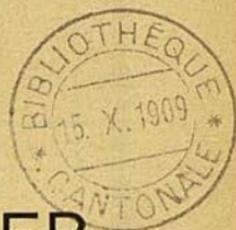
Ce Livret est remis gratuitement à MM. les Professeurs  
de l'Université et à MM. les Etudiants

# LIVRET-PROGRAMME

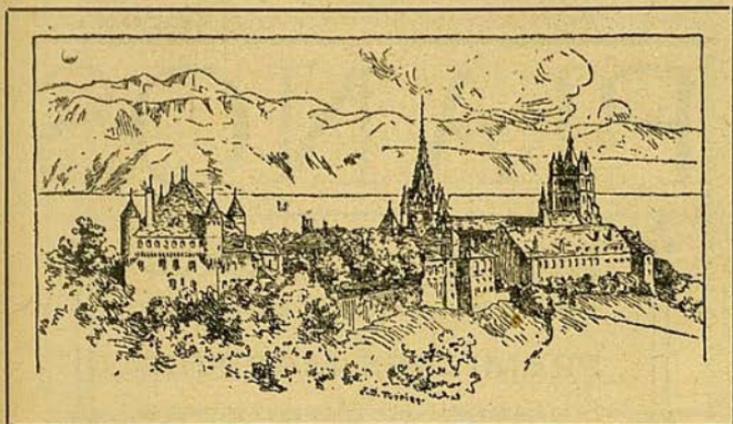
DE L'ÉTUDIANT

SEMESTRE D'HIVER

1909-1910



113  
2694



TH. SACK-REYMOND, ÉDITEUR

(succ. de B. Benda)

LIBRAIRIE INTERNATIONALE & UNIVERSITAIRE

3, Rue Centrale, LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460

**S. PERRENOUD**  
**MÉDECIN-DENTISTE**

AV. DE LA GARE 17

TÉL. 3944

**LAUSANNE**

**RESTAURANT SANS ALCOOL**

**„BADAN „**

Grand Pont, 12, arrêt du tram: Bel-Air

**DINERS complets depuis 1 fr. et à la carte**

Cuisine soignée et variée

Spécialité de „Gâteaux aux fruits „

Marchandises de 1<sup>er</sup> choix — Rafraîchissements

SALLES POUR DAMES & SOCIÉTÉS A L'ENTRESOL

*Man spricht Deutsch*

*Téléphone 2355*

**PIANOS**

**Meilleurs Pianos**

avec cordes croisées et cadre en fer

**PREMIÈRES MARQUES**

Suisses et Etrangères

**VENTE & LOCATION**

Accordage. Blanchissage de touches. Réparations. Prix avantageux

PONTAISE, 8  
LAUSANNE

**Max Krüger**

PONTAISE, 3  
LAUSANNE

# HORAIRE DES COURS

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Heures
7-8							7-8
8-9							8-9
9-10							9-10
10-11							10-11
11-12							11-12
12-1							12-1
1-2							1-2
2-3							2-3
3-4							3-4
4-5							4-5
5-6							5-6
6-7							6-7
7-8							7-8

VOIR AVIS DE LA MAISON P. K. Z. AU VERSO

# ✱ VÊTEMENTS ✱

— pour —  
**HOMMES & ENFANTS**



**VENTE DIRECTE**

du Fabricant aux Particuliers et pour  
cette raison

**SOURCE DU MEILLEUR MARCHÉ**

**COUPEUR DE 1<sup>er</sup> ORDRE**

ET ATELIER POUR LA MESURE DANS LA MAISON

**DRAPERIES ANGLAISES**

CALENDRIER 1909

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 j Eléonore	1 D <i>Jub. heb.</i>	1 m Leu, Gilles	1 v Remi	1 l <i>Toussaint</i>	1 m Eloi
2 v V. de N.-D.	2 m Etienne P.	2 j Lazare	2 s Angès-Gar.	2 m Trépassés	2 j Franc.-Xav.
3 s Thierry	3 v Inv. de s. E.	3 j Grégoire	3 D Cyprien	3 m Marcel	3 v Eloque
4 D T. s. Martin	4 m Dominique	4 s Rosalie	4 l Franc d'As.	4 j Charles	4 s Barbe
5 l Zoé	5 j Yon	5 D Bertin, abbé	5 m Aure	5 v Zacharie	5 D Sabas
6 m Tranquillin	6 v Tr. de J.-C.	6 m Onésiphore	6 m Bruno	6 s Léonard	6 l Nicolas
7 m Aubierge	7 s Gaéfan	7 m Cloud	7 j Serge	7 D Reformat.	7 m Fare
8 j Procope	8 D Justin	8 m Natv. N.-D.	8 v Brigitte	8 l Reliques	8 m Conc. N.-D.
9 v Cyrille	9 l Amour	9 j Omer	9 s Denis	9 m Mathurin	9 j Gorgonie
10 s Félicité	10 m Laurent	10 v Pulchérie	10 D Paulin	10 m Juste	10 v Valère
11 D T. s. Benoît	11 m Suzanne	11 s Hyacinthe	11 l Gonier	11 j Martin	11 s Escalade
12 l Gualbert	12 j Claire	12 D Raphaël	12 m Vilfrid	12 v René	12 D Valeri
13 m Eugène	13 v Hippolyre	13 l Maurille	13 m Gérard	13 s Brice	13 l Luce
14 m Bonavent.	14 s Eusébe	14 m Exalt. s. C	14 j Calixte	14 D Bertrand	14 m Nicaise
15 j Henri	15 D <i>Assomption</i>	15 m O.-Temps	15 v Thérèse	15 l Eugénie	15 m O.-Temps
16 v Eustate	16 l Roch. conf.	16 j Corneille	16 s Gal	16 m Edme	16 j Adélaïde
17 s Alexis	17 m Mamès	17 v Lambert	17 D Carboneet	17 m Agnan	17 v Olympiade
18 D Thom d'Aq.	18 m Hélène	18 s Jean Chrys.	18 l Luc, évang.	18 j Aude	18 s Gation
19 l Vincent P.	19 j Louis, év.	19 D <i>Jeune féa.</i>	19 m Savinien	19 v Elisabeth	19 D Timothée
20 m Marguerite	20 v Bernard	20 l Eustache	20 m Caprais	20 s Edmond	20 l Philogone
21 m Victor, m.	21 s Privat	21 m Mathieu	21 j Ursule	21 D Pr. de N.-D.	21 m Thomas
22 j Madeleine	22 D Symphorien	22 m Maurice	22 v Mellon	22 l Cécile	22 m Honorat
23 v Apollinaire	23 l Sidonie	23 j Thecle	23 s Hillarion	23 m Clément	23 j Victoire
24 s Christine	24 m Barthélémy	24 v Andoche	24 D Magloire	24 s Séverin, s.	24 v Dagobert
25 D Jacq. le M.	25 m Louis, roi	25 s Firmin, év.	25 l Crépin, Cré.	25 j Catherine	25 s Noël
26 l T. s. Marcel	26 j Rose	26 D Justine	26 m Rustique	26 v Geneviève	26 D Etienne
27 m Pantaléon	27 v Césaire	27 l Côme, Dam	27 m Frumen	27 s Maxime	27 l Jean, év.
28 m Anne	28 s Augustin	28 m Céran, év.	28 j Simon, Jude	28 D Avent	28 m Innocents
29 v Marthe	29 D Médéric	29 m Michel	29 s Faron	29 m Saturnin	29 m Trophime
30 j Abdon	30 l Fiacre	30 s Jérôme	30 s Narcisse	30 m André	30 j Sabin
31 s Germ. -l'A.	31 m Ovide		31 D Quentin		31 v Sylvestre



## CHAUSSURES AMERICAINES WALKER-OVER

Ce qui se fait de mieux comme solidité et élégance.

### DOCKS DE LA CHAUSSURE

Rue Haldimand, 14. (Bâtiment du Crédit Foncier).

**CALENDRIER 1910**

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 s Nouvel-An	1 m Ignace	1 m Fête neuch.	1 v Hughes	1 D Jac. et Phil.	1 m Pamphile
2 D Basile	2 m Purification	2 m Simplice	2 s François de P.	2 m Athanas	2 j Marcelin
3 l Geneviève	3 j Blaise	3 j Marin	3 D Richard	3 m Inv. s. Cr.	3 v Clotilde
4 m Rigobert	4 v Gilbert	4 v Casimir	4 l Celestin	4 m Monique	4 s Opht
5 m Siméon	5 s Agathe	5 s Adrien	5 m Ambroise	5 j Ascension	5 D Boniface
6 j Euphémie	6 D Quinquag.	6 D Colette	6 m Prudent	6 v Jean P. L.	6 l Trinité
7 s Appollin	7 l Hélène	7 l Thom. d'Ag.	7 j Clotaire	7 s Stanislas	7 m Lic
8 s Lucien	8 m Mardi-Gras	8 m Ponce	8 v Prochore	8 D Desiré	8 m Médard
9 D Pierre, év.	9 m Cendros	9 m Françoise	9 s Edèze	9 l Nicaise	9 j Pélagie
10 l Paul, ermite	10 j Scholastiq.	10 j Blanchard	10 D Isidore	10 m Gordien	10 v Maurin
11 m Théodore	11 v Severin	11 v Euloge	11 l Fulbert	11 m Mamert	11 s Barnabé
12 m Arcade	12 s Eulalie	12 s Poi, év.	12 m Jules	12 j Pantrace	12 D Olympe
13 j Bap. de J.-C.	13 D Quadrages.	13 D Passion	13 m Marcelin	13 v Servais	13 l Ant. de P.
14 v Hilaire	14 l Valentin	14 l Mathilde	14 j Fête vaud.	14 s Pacôme	14 m Ruffin
15 s Maur	15 m Faustin	15 m Zacharie	15 v Paternel	15 D Pentecôte	15 m Modeste
16 D Guillaume	16 m Julienne	16 m Cyrilque	16 s Fructueux	16 l Honoré	16 j Fargeau
17 l Antoine	17 j Théodule	17 j Gertrude	17 D Anicet	17 m Pascal	17 v Pascal
18 m Ch. S. P.	18 v Siméon, év.	18 v Alexandre	18 l Quasimodo	18 s Venance	18 s Marine
19 m Sulpice, év.	19 s Gabin	19 s Joseph	19 m Léon	19 j Yves	19 D Gerv. et Pr.
20 j Sébastien	20 D Eucher	20 D Rameaux	20 m Théotine	20 v Silvie	20 l Sylvère
21 v Agnès	21 l Éléonore	21 l Léaire	21 j Anselme	21 s Hospice	21 m Leufroi
22 s Vincent	22 m Isabelle	22 m Espaphrod.	22 v Opportune	22 D Julie	22 m Paulin
23 D Septuagés.	23 m Josué	23 m Victorien	23 s Georges	23 j Samuel	23 j Jacques
24 l Ind. vaud.	24 j Mathias	24 j Simon, mar.	24 D Léger	24 m Donation	24 v Nat. s. J. B.
25 m C. s. Paul	25 v Césaire	25 v Ven-Saint	25 l Marc	25 m Urban	25 s Prosper
26 m Paule	26 s Nestor	26 s Luiger.	26 m Clet	26 j Fête-Dieu	26 D Bartholin.
27 j Julien	27 D Honorine	27 D Pâques	27 m Polycarpe	27 v Hildevert	27 l Crescent
28 v Charlemag.	28 l Romain	28 l Euphrasie	28 j Vital	28 s Germain	28 m Loubert
29 s François S.	29 m Rien	29 m Frisque	29 v Robert	29 D Maximilien	29 m Pierre, Paul
30 D Sexagésime	30 m Rien	30 m Rien	30 s Eutrope	30 l Catherine	30 m Comm. s. P.
31 l Marcelle	31 j Babine	31 j Babine		31 m Pétronille	

**LEÇONS & TRADUCTIONS**

Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Russe, Latin.

Prof. **C.-E. HARTUNG**

VILLA JERSEY, AVENUE RUCHONNET.

Tél. 1417.

Reçoit des pensionnaires.

# LEÇONS

DE

## PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

à l'usage des étudiants

PAR

**D<sup>r</sup> HENRI DUFOUR**

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

---

4<sup>me</sup> édition.

Prix fr. 7.50

---

---

# MANUEL

DU

## PORTRAIT PARLÉ

(Méthode ALPHONSE BERTILLON)

à l'usage de la police

*avec vocabulaire français, allemand, italien et anglais*

PAR

**R. A. REISS**

D<sup>r</sup> ÈS-SCIENCES, CHEF DES TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES  
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

---

Rel. fr. 3.50

Rel. fr. 3.50

# TABLE DES MATIERES ALPHABÉTIQUE

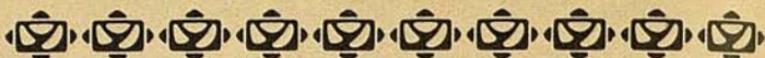
	Pages		Pages
Académie et Ecole de Commerce	55 60 68		105
Agence de voyages	50 51		56
Articles photographiques	3		14
Assistants Université	18		7
Assurances	33		76
Auditoires	20		78
Autorités universitaires	16		33
Autorités diverses	84		54 60 63 68
Bains	101		55
Bières	74		59
Bijouterie	Couverture et 76		57
Bibliothèques	} 52 91 92 135		65
Cabinets de lecture	}		90
Cafés-Restaurants	2 3 6 78 93		29
Caissier Université	32		92
Calendrier	9 10		56 135 Int. couverture
Canotage	95		71 95 Fin livret
Cercles	91		20
Chaussures	2 10		48
Chemiserie	4		83
Cigares et cigarettes	80		92 135
Cliniques	21		Couverture extér.
Comité de patronage	19		107 à Fin livret
Commissionnaires-portefaix	101		90
Concours	33		53 95
Conditions d'admission des étudiants russes	30		6
Confections	8 et couverture extér.		83
Conférences, Concerts	92		52
Confiseries	72		90
Consultats	83		96
Copies à la machine à écrire	90		36
Cours	31		Couverture et 76
Cours libres	26 31		Ouvrages divers employés à l'Université 107 à fin livret
Cours privat-docent	27		3
Cours de vacances	15		3 58 62 64 66 72 78
Crémeries	2 72		58 62 64 66 68 70
Cultes	93		58 64 66 70
Danse-gymnastique	56		3
Discipline	36		6 90 et couverture extér.
Dispenses et bourses	32		88 89 122
Doyens de facultés	17		15
Dentiste-Médecin	6		33 35
Eaux minérales	74		18 27
Ecoles spéciales	54 55 57 60 61 63 68 70 74		9 62 64
Ecole de pharmacie	28		20 22 131
Ecole d'ingénieurs	28		96
Ecole de dessin	57		71
Encadrements	87		16
Enseignement professionnel	57		78
" libre	59		29
" français moderne	25		93
Escrime	2 56 95		6
Etude des langues	9 58 60 61 62 63 64 68 74		33 92 135
" sciences sociales	40		2 72
Etudiants russes	30		56
Examens fédéraux	50		16 32
Etrangers à Lausanne	81 83		28
Excursions	96		65 67
Faculté de droit	22 38		79
" lettres	25 43		94
" médecine	23 46		80
" sciences	26 46		13
" théologie	22 33		8
Faculté libre de théologie	59		
Funiculaires	104		
Grades, Diplômes, Certificats, etc.	32		
Gravures, Estampes	87 105		
Guides, plans, cartes			105
Gymnastique-Danse			56
Historique université			14
Horaire des cours			7
Horlogerie-Bijouterie			76
Hôtels			78
Huissier université			33
Instituts		54 60 63 68	55
Instruction secondaire			58
Instruction enfantine			59
" primaire			57
Institut de Musique			65
Instruments musique			90
Immatrieulation			29
Inhumation			82
Imprimeries		56 135 Int. couverture	71 95 Fin livret
Journaux, revues		71 95 Fin livret	20
Laboratoires			48
Lecteur de l'Université			83
Légations			92 135
Leihbibliothek			Couverture extér.
Lingerie			107 à Fin livret
Livres			90
Machines à écrire Smith Premier			53 95
Manège			6
Médecin-Dentiste			83
Militaire			52
Musées			90
Musique			Papier jaune
Notes			86 91
Notice sur Lausanne			36
Obtention des grades			76
Orfèvrerie-bijouterie			Couverture et 76
Ouvrages divers employés à l'Université			107 à fin livret
Papeterie			3
Pensions		3 58 62 64 66 72 78	78
Pensions-famille		58 62 64 66 68 70	70
Pensions pour jeunes gens aux étudiants		58 64 66 70	3
Photo Hall			6 90 et couverture extér.
Pianos		6 90 et couverture extér.	88 89 122
Plan de Lausanne			15
Plan du Palais de Rumine			33 35
Prix de faculté, prix spéciaux			18 27
Privat-docents			9 62 64
Professeurs particuliers		9 62 64	20 22 131
Programme des cours		20 22 131	96
Promenades, Excursions			71
Publicité du Livret			16
Recteur			78
Relieur			29
Renseig. gén. sur l'Univ.			93
Restaurants et Kursaal		2 3 6 72 78 93	6
Restaurant sans alcool			33 92 135
Salle de lecture		33 92 135	2 72
Salons de rafraichissements		2 53 56	16 32
Salle d'armes		2 53 56	28
Secrétariat université			28
Sciences pharmaceutiques			65
" techniques			67
Société académique			79
Sociétés d'étudiants			94
Sociétés diverses			80
Sports et jeux			13
Tabacs			8
Table des matières systématique			
Tailleurs			

## Suite de la table des matières alphabétique

	Pages		Pages
Tarif postal .....	102	Transports funèbres .....	82
Télégraphe et téléphone .....	103	Transports et voyages .....	50 51
Théâtre .....	92	Tribunal fédéral .....	84
Thèses, program. 56 90 131 135 Int. couv.		Vins fins .....	80
Tissus, Trousseaux.. Couverture extér.		Vins sans alcool .....	3
Traductions, copies .....	9 90	Voitures Auto-taxis .....	101
Tramways .....	104	Vêtements.. 8 et couverture extérieure	

# TABLE DES MATIÈRES SYSTÉMATIQUE

	PAGES
Calendrier .....	9 à 10
Horaire des cours .....	7
Notes .....	Papier jaune
Portrait du recteur .....	16
Calendrier semestriel .....	9, 10
Historique sur l'Université .....	14
Autorités universitaires .....	16
Patronage des Etudiants .....	19
Professeurs honoraires .....	16
Personnel enseignant .....	17
Privat-docents .....	18 27
Recteur .....	18
Assistants .....	18
Comité de patronage des étudiants .....	19
Auditoires .....	20
Laboratoires .....	20
Cliniques .....	21
Programme détaillé du semestre d'hiver .....	20-29
Renseignements généraux, règlements, immatriculation .....	29
Conditions d'admission des étudiants russes .....	30
Conditions d'obtention des grades .....	32
Concours .....	33
Examens fédéraux .....	50
Bibliothèques .....	52-91
Musées .....	52
Etablissements officiels d'instruction secondaire .....	55
Autres établissements officiels d'instruction .....	57
Enseignement libre .....	59 à 65
Société académique .....	63
Sociétés d'étudiants .....	65 à 77
Sociétés diverses en relation avec l'Université .....	79
L'étranger à Lausanne .....	89
Autorités cantonales .....	84
Tribunal fédéral .....	84
Autorités lausannoises .....	84
Lausanne (situation, climat, eaux, excursions, cercles, concerts, théâtre, cultes, etc.) .....	86
Sports et jeux .....	94
Promenades .....	96
Divers (bains, voitures, tramways, tarif postal, etc.) .....	101
Catalogue de librairie .....	107 à 130



## UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

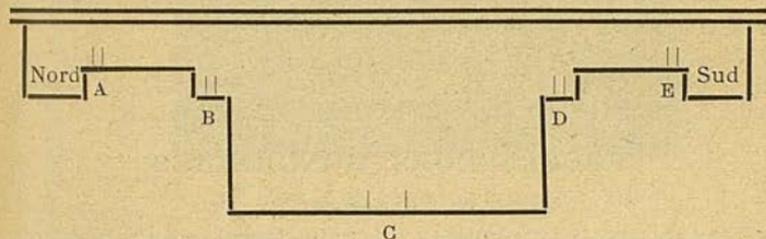
**Historique de l'Université de Lausanne.** — Cette Université est fille de la Réforme. Dès que les Bernois se furent emparés du Pays de Vaud et lui eurent imposé la foi nouvelle, ils se préoccupèrent de fonder une école de théologie. La nouvelle institution fut inaugurée en 1537, avec quatre professeurs, dont les plus connus étaient Conrad Gessner, chargé de l'enseignement du grec, et Pierre Viret, le réformateur vaudois. Elle prit le nom d'académie en 1549, l'année même où Théodore de Bèze vint lui apporter le concours de son talent. L'Académie, mal logée tout d'abord, fut installée, en 1587, dans le bâtiment qui abrite encore aujourd'hui les facultés de Théologie, de Droit et des Lettres. L'enseignement subit peu de changements pendant le XVII<sup>e</sup> siècle. Si les mathématiques furent détachées de la philosophie, si un cours de droit fut donné entre 1610 et 1620, si un professeur d'histoire fonctionna pendant quelques années à partir de 1629, l'Académie n'en resta pas moins essentiellement une école de théologie, ayant spécialement en vue le service de l'Eglise. Elle perdit peu à peu ce caractère pendant le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une chaire de droit et d'histoire fut fondée en 1711; Jean Barbeyrac en fut le premier titulaire. Une chaire honorifique de médecine fut créée pour le célèbre médecin Auguste Tissot. Le nombre des chaires était de dix en 1798. La République helvétique introduisit à l'Académie, en 1801, l'enseignement de la chimie; la loi de 1806 fonda une seconde chaire de droit et une chaire de littérature française, et chargea le professeur de chimie de l'enseignement de la minéralogie. En 1820, l'usage de la langue latine fut restreint à un petit nombre de cours; il devait disparaître complètement vers 1835. En 1822, le droit fut doté d'une troisième chaire. L'ancienne académie, dont la carrière devait se terminer en 1838, compta parmi ses professeurs Charles Monnard, André Gindroz, J.-J. Porchat, François Pidou, Juste Olivier et Alexandre Vinet. Sainte-Beuve y donna ses célèbres leçons sur Port-Royal. La loi de 1837, qui devait entrer en vigueur en 1838, inaugura une période plus brillante encore. L'Académie fut divisée en trois facultés, celle de Théologie, celle de Droit et celle des Lettres et Sciences. L'enseignement de l'histoire fut régularisé. Des professeurs extraordinaires furent successivement chargés d'enseigner la géographie, la littérature allemande, l'anatomie et la physiologie, la géométrie descriptive. De nombreux cours libres furent donnés dans les différentes facultés. Aux côtés des Monnard et des Vinet, qui avaient illustré l'ancienne Académie, vinrent s'asseoir, parmi les Vaudois, Samuel Chappuis, Edouard et Charles Secrétan, et, parmi les étrangers, le poète polonais Mickiewicz et le sociologue Melegari, un futur ministre d'Italie. Le nombre des étudiants et externes, qui n'était que de 72 en 1847, monta jusqu'à 238

en 1868. L'année 1873 vit la fondation de l'école de pharmacie ; l'année 1877, la création d'une cinquième chaire de droit. Une loi de 1880 posa les bases de la future faculté de médecine en instituant des chaires d'anatomie, de physiologie et d'histologie, grâce auxquelles Lausanne devint l'un des sièges pour l'examen propédeutique médical, comme elle l'était déjà pour les examens de pharmacie. L'Université a été créée par la loi du 10 mai 1890. La faculté de *Théologie* compte cinq chaires ; les facultés de *Droit*, de *Médecine* et des *Lettres* en ont chacune sept ; la faculté des *Sciences* en a dix. La Faculté technique est devenue, sous le nom d'*Ecole d'ingénieurs*, une section de la faculté des sciences. A sa fondation, le corps enseignant comptait 62 membres, professeurs ordinaires et extraordinaires, privat-docents et lecteurs ; elle en comptait 97 en 1901. La faculté de droit a organisé un ensemble de cours à l'usage des étudiants allemands. La faculté des Lettres a institué, à partir de 1895, **des Cours de vacances** destinés à fournir aux étrangers, et plus particulièrement aux professeurs de l'enseignement secondaire, aux institutrices et aux étudiants, le moyen de se perfectionner dans l'usage de la langue française. Ils durent six semaines, en juillet et août. Un certificat est délivré aux auditeurs réguliers qui en font la demande.

Extrait du chapitre "l'Université de Lausanne", par M. Jean Bonnard, professeur, paru dans le "Guide de Lausanne", publié chez Th. Sack, libraire.

### PALAIS DE RUMINE. — ORIENTATION.

Est



Ouest (Place Riponne).

**AILE GAUCHE**, porte **A**. Auditorioes et laboratoires de géologie et de minéralogie.

**AILE GAUCHE**, porte **B**. Rectorat et secrétariat. Auditoire xv. 3<sup>e</sup> étage, Musée de botanique et herbier.

**CENTRE**, Porte **C**. 1<sup>er</sup> étage, Musées : Beaux-Arts, Géologie, Historique ; 2<sup>e</sup> étage, Musée zoologique.

**AILE DROITE**, porte **D**. Rez-de-chaussée, Concierge ; 1<sup>er</sup> étage, Bibliothèque, Auditoire n° xvi ; 3<sup>e</sup> étage, Auditoire et laboratqire de zoologie.

## AUTORITÉS UNIVERSITAIRES

**L'Université.** — Palais de Rumine et Cité-Devant. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires forment le Sénat universitaire. — Une Commission universitaire, dont la composition est déterminée par le règlement, est chargée d'expédier les affaires courantes. — Le Sénat universitaire nomme pour deux ans son président, qui porte le titre de Recteur. Il n'est pas immédiatement rééligible et il est, autant que possible, choisi successivement dans les diverses facultés. — Le Recteur sortant de charge est Prorecteur de l'Université. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires d'une faculté forment le Conseil de cette faculté. — Les professeurs d'une section forment le Conseil de cette section. — Dans chaque Conseil de faculté, il y a un président, qui porte le titre de Doyen; il est nommé par le Conseil, pour le terme de deux ans. — La section des sciences pharmaceutiques et celle des sciences techniques sont dirigées chacune par un professeur qui porte le titre de Directeur. Ces Directeurs sont nommés par le Conseil d'Etat, pour le terme de deux ans. — Le Sénat, la Commission universitaire, les Conseils de facultés administrent et dirigent, sous la surveillance et la direction supérieures du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

L'Université est placée au chef-lieu du canton. Elle est à la charge de l'Etat. (D'après la loi du 10 mai 1890, modifiée par celles des 12 février 1898 et 17 mai 1902. — Loi du 1 septembre 1882. — Règlement général du 26 janvier 1900.)

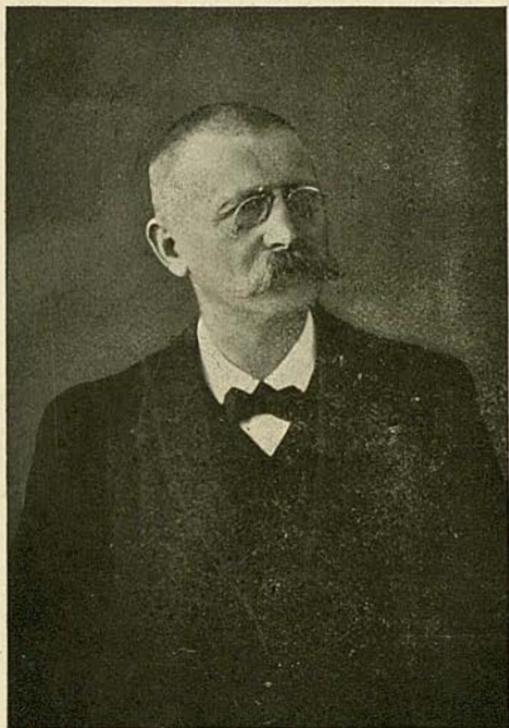
**Université de Lausanne.** — *Recteur*: M. H. BLANC, p. o., Av. des Alpes, 6. *Prorecteur*: M. E. DIND, p. e. place Bel-Air, 2. *Secrétaire*: M. J. BONZON, villa Blanche, avenue de l'Eglise Anglaise 10.

**Secrétariat de l'Université.** — Palais de Rumine. — *Bureau*, aile nord, 1<sup>er</sup> étage. Téléphone 1371. — *Bureau de M. le recteur*, à gauche en entrant, à côté du Secrétariat, porte B.

## PROFESSEURS HONORAIRES

*Loi du 10 mai 1890, art. 30.*

Lehr, Ernest, à Lausanne, science du droit. — de Senarclens, Arthur, à Liège, science du droit. — Walras, Léon, à Clarens, économie politique. — Forel, François-Alphonse, à Morges, sciences naturelles. — de Cérenville, Edouard, à Lausanne, doct.-méd., sciences médicales. — Renard, Georges, à Paris, littérature française. — Favey, Georges, juge fédéral, à Lausanne, science du droit. — Gaudard, Jules, à Lausanne, construction (ponts et constructions métalliques). — Erman, Henri, à Münster, science du droit. — Grenier, William, à Lausanne, mécanique industrielle. — Rabow, Siegfried, à Königsberg, sciences médicales. — Berney, John, à Lausanne, science du droit. — Grenier, Louis, à Lausanne, science du droit.



D<sup>r</sup> Henri BLANC  
Recteur de l'Université de Lausanne.



**Doyens de facultés et directeurs.** — Doyen de la faculté de théologie : M. EMERY, p. o. Doyen de la faculté de droit : M. RAMBERT, p. e. Doyen de la faculté de médecine : M. SPENGLER, p. e. Doyen de la faculté des lettres : M. ROSSIER, p. o. Doyen de la faculté des sciences : M. MAILLARD, p. e. Directeur de l'école de pharmacie : M. BRUNNER, p. o. Directeur de l'école d'ingénieurs : M. MANUEL, p. e.

N.-B. — Les heures d'audience sont affichées à l'Université.

## PERSONNEL ENSEIGNANT

ABRÉVIATIONS : *p. o.* = prof. ordinaire ; *p. e.* = prof. extraordinaire ; *p. dc.* = privat docent ; *ch. de c.* = chargé de cours ; *T* = téléphone.

**Professeurs :** MM. AMSTEIN, p. o., route d'Echallens, 80. ARTHUS, p. o. avenue Dapples, 6. BERDEZ, p. e. avenue du Théâtre, 3. T 1001. BIELER, p., Mont-Paisible, Montagibert, T. 1709. BLANC, p. o. Av. des Alpes, 6. BONARD, Arthur, p. e., Valentin 20. BONIN-SEgni, p. e., route d'Echallens, 80. BONJOUR, p. e. rue du Grand-Chêne, 14, T. 1044. BONNARD, Jean, p. o., avenue Davel, 7, T. 1823. BOSSET, p. e. Belles-Roches, 7. BOURGET, p. o., rue du Grand-Chêne, 11, T. 398 et 1662. BRUNHES, p., Clos Ruskin, Fribourg. BRUNNER, p. o., avenue Davel, 5, T. 451. BUGNION, p., o., Blonay. BURNIER, p. e., Les Bruyères, T. 604. CHAMOREL, ch. de c., Terreaux, 10. CHAVAN, ch. de c., Grandson. CHE-NAUX, p. e. Villeneuve. CHUARD, p. e., avenue de Georgette, 1. COLOMB, ch. de c., Vufflens-le-Château. COMBE, p. e., rue de Bourg, 26, T. 822. CORDEY, p. e., rue Pépinet, 5. T. 1861. DANDIRAN, p. o., avenue des Toises, 5. DE FÉLICE, p. e., place St-François, 9, T. 1500. DEMIÉVILLE, p. e., avenue Agassiz, 2, T. 177. DE MOLIN, p. e., Villa Jurigoz, T. 133. DE SCHOULEPNIKOW, p. e., La Tour de Peilz. DE TOURTOULON, p. e., Renens. DIND, p. e., place Bel-Air, 2, T. 817. DOMMER, p. o., Gai-Coteau, av. des Alpes. T. 1593. DUFOUR, Henri, p. o., Clos Arvel, av. de Rumine, T. 949. DUFOUR Marc, p. o., rue du Midi, 7, T. 838. DUTOIT Constant, p. e., av. de Georgette, 3. DUTOIT Paul, p. e., Solitude, 19. EMERY, p. o., Villa Emery, av. Charles Secrétan, T. 1108. EPERON, p. e., pl. St-François, 14, T. 362. FORNEROD, ch. de c., Pully. GAILLARD, p. e., av. des Alpes, 2 b. T. 130. GALLI-VALERIO, p. o., av. Druvey, 10. GUEX, p. e., Les Echerins, av. Juste Olivier. HAUSKNECHT, ch. dec., av. d'Ouchy, 96. HERZEN, Nicolas, p. e., avenue de Rumine, 57, T. 1734. HOFFET, p. e., l'Abeille, avenue Louis Ruchonnet. T. 2296. LACOMBE, p. o., av. de Grammont, 3. LANDRY, p. e. avenue Rumine, 55, T. 1410. LARGUIER, p. e., rue de Bourg, 29, T. 559. LÆWENTHAL, p. e., Solitude, 19. LUGEON, p. o., Les Préalpes, av. Ch. Secrétan, T. 1404. MAHAIM, p. e., Asile de Cery, T. 1300. MAILLARD, p. e., avenue Druvey, 9, T. 2098. MAILLEFER, p. e., rue Beau-Séjour 16. MANUEL, p. e., Beau-Séjour, 27. T. 899. MAURER, p. o., Boa-Vista, T. 776, Béthusy. MAYOR, p. o., Les Feuillantines, r. d'Ouchy. MERCANTON, p. e., Les Borromées, Montriond. T. 2531. MER-

# Programme des Cours de l'Université de Lausanne

## SEMESTRE D'HIVER

Du 15 octobre 1909 au 25 mars 1910

### AUDITOIRES

#### LABORATOIRES ET CLINIQUES

**Pour la Faculté de théologie**, ancienne Université.

**Pour la Faculté de droit**, ancienne Université et Palais de Rumine.

**Pour la Faculté de médecine**, voir **cliniques et laboratoires**, ci-dessous.

**Pour la Faculté des lettres**, ancienne Université, Palais de Rumine et Ecole normale.

**Pour la Faculté des sciences**, Place du Château, Palais de Rumine, Solitude, Valentin et rue de la Tour.

Pour le détail, voir le *Tableau des Cours du semestre d'hiver 1909-1910*, en vente au Secrétariat de l'Université, Palais de Rumine.

**LABORATOIRES** : 1. **Laboratoire de chimie** (*place du Château*). T. 1211. Ouvert tous les jours, sauf le samedi après-midi. Directeur : M. BRUNNER, prof. — 2. **Laboratoire de chimie physiologique** (*place du Château*). Directeur : M. BOURGET, prof. (Chef des travaux : M. le prof. D<sup>r</sup> STRYZOWSKI). — 2 bis. **Service de recherches légales du sang et des taches suspectes.** (*Place du Château*). Directeur : M. le prof. D<sup>r</sup> STRYZOWSKI. — 3. **Laboratoire de thérapeutique** (*place du Château*). Directeur : M. BERDEZ, prof. — 4. **Laboratoire de chimie agricole** (analyses agricoles) (*place du Château*). T. 1845. Directeur : M. CHUARD, prof. (Voir *Institut agricole*). — 5. **Laboratoire de physique** (*place du Château*). T. 984. Directeur : M. C. DUTOIT, prof. — 6. **Laboratoire de photographie** (*place du Château*). Directeur : M. REISS, prof. — 7. **Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène.** (*Solitude 19*). T. 1709. Directeur : M. GALLI-VALERIO, prof. — 8. **Laboratoire de chimie physique et électrochimie** (*Solitude 19*). Directeur : M. Paul DUTOIT, prof. — 9. **Laboratoire de chimie industrielle** (*Solitude 19*). Directeur :

M. L. PELET, prof. — 10. **Laboratoire de chimie et bactériologie du contrôle des boissons et denrées** (*Solitude 19*). Directeur : M. SEILER, prof. — 11. **Laboratoire d'histologie** (*Solitude 19*). Directeur : M. LÆWENTHAL, prof. — 12. **Laboratoire de botanique systématique et microscopie** (*Palais de Rumine, 3me étage, aile nord*). Directeur : M. WILCZEK, prof. — 13. **Laboratoire de géologie** (*Palais de Rumine, 1er étage, aile nord*). Directeur : M. M. LUGEON, prof. — 14. **Laboratoire de minéralogie** (*Palais de Rumine, 1er étage, aile nord*). Directeur : M. BONARD, prof. — 15. **Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée** (*Palais de Rumine, 3me étage, aile sud*) Directeur : M. BLANC, prof. — 16. **Laboratoire d'électricité industrielle.** (*place du Tunnel*). T. 55. Directeurs : MM. LANDRY et MERCANTON, prof. — 17. **Amphithéâtre d'anatomie** (*Ecole de Médecine*). Ouvert tous les jours. Directeur : M. ROUD, prof. — 18. **Laboratoire de physiologie** (*Ecole de Médecine*). T. 56. Directeur : M. ARTHUS, prof. — 19. **Laboratoire d'embryologie** (*Ecole de Médecine*). T. 56. Directeur : M. BUGNION, prof. — 20. **Institut pathologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. STILLING, prof.

**CLINIQUES** : 1. **Clinique médicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. BOURGET, prof., T. 1552. — 2. **Clinique chirurgicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. ROUX, prof. — 3. **Clinique obstétricale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. G. ROSSIER, prof. T. 1552. — 4. **Clinique dermatologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. DIND, prof. — 5. **Clinique ophthalmologique** (*Asile des Aveugles*). Directeur : M. Marc DUFOUR, prof. — 6. **Clinique psychiatrique** (*Asile de Cery*). Directeur : M. MAHAIM, prof., T. 1300. — 7. **Clinique otologique et laryngologique.** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. MERMOD, prof. — 8. **Clinique pédiatrique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. COMBE, prof. — 9. **Policlinique** (*Solitude 19*). Directeur : M. DEMIÉVILLE, prof., T. 50.

Les **Etablissements fédéraux d'essais agricoles, à Mont-Calme, Montagibert**, comprennent :

**Etablissement de chimie agricole.** Chef, M. C. Dusserre. Chargé du contrôle du commerce des engrais chimiques, fourrages concentrés, remèdes pour vignes, pour la Suisse française. Analyse des terres, des matières servant à l'agriculture et de ses produits. Champs d'expériences pour l'application rationnelle des engrais.

**Etablissement d'essais de semences.** Chef, M. G. Martinet. Chargé du contrôle des semences pour la Suisse française. Travaux concernant la sélection et l'amélioration des semences. Essais comparatifs des variétés de plantes agricoles. Renseignements aux agriculteurs et négociants pour tout ce qui concerne la valeur et l'emploi des graines.

## PROGRAMME

Il y a à l'Université trois sortes de cours :

- a) les *cours publics* (*collegia publica*);
- b) les *cours universitaires* proprement dits (*collegia privata*);
- c) les *cours particuliers* (*collegia privatissima*), régis par des dispositions spéciales

ABRÉVIATIONS : *publ.* signifie cours public; — *priv.* signifie cours particulier, soit *privatissimum*; — *gr.* signifie gratis. — Tous les cours qui ne sont pas suivis d'une de ces indications sont des cours universitaires, soit *collegia privata*.

**Faculté de théologie protestante.** — M. VUILLEUMIER, p. o. Lect. du 1<sup>er</sup> livre de Samuel, 2 h. Explicat. de la II<sup>e</sup> partie du livre d'Esaut (chap. 40 et suiv.), 2 h. Hist. d'Israël et de sa relig. (I<sup>re</sup> partie), 4 h. Hist. de l'Eglise du Pays de Vaud (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) 1 h. — M. NARBEL, p. e. Exégèse des Actes des Apôtres, 3 h. Exégèse de l'Épître aux Romains, 3 h. Hist. du siècle de Jésus-Christ, 2 h. Hist. du canon, 1 h. — M. DANDIRAN, p. o. Hist. du christianisme : Les trois premiers siècles, 3 h. Hist. des dogmes : Première période, 3 h. Symbolique : Prolégomènes, luthéranisme et réforme, 2 h. — M. FORNEROD, ch. d. c. Hist. des religions. Introduct. Relig. des non-civilisés, de la Chaldée et de l'Égypte, 2 h. — M. CHAVAN, ch. d. c. Hist. du christianisme : Époque mod. (revision) (gr.), 1 h. Hist. de la théologie mod. : Rothe et Ritschl, 2 h. — M. EMERY, p. o. Morale, 6 h. — M. CHAMOREL, ch. de c. Théologie pastorale, 1 h. Analyses de textes, 2 h. — M. COLOMB, ch. d. c. Homilétique, 1 h. Hist. de la prédic. La prédic. en France au XVII<sup>e</sup> siècle, 2 h. Exerc. pratiques (priv. et gr.), 1 h. — M. GOU-MAZ, ministre. Exégèse cursive du Nouv.-Testam. : Les épîtres de Paul (II<sup>e</sup> partie), 1 h. — TROIS PROFESSEURS, à tour de rôle. Exercices homilétiques et catéchétiques.

**Faculté de droit.** — M. ROGUIN, p. o. Introd. aux études juridiques, 2 h. Droit civil comparé : Droit de famille, 2 h. Droit international privé : Droit de famille, droits réels, droit des obligations, 2 h. — M. PARETO, p. o. (Ne professe pas ce semestre). — M. MULLIQUÉ, p. o. Sociologie générale, 1 h. — M. BONINSEGGNI, p. e. Économie polit. : Les banques, les capitaux fonciers, la production, 3 h. Confé. d'économie polit., 1 h. Statistique : Élaboration des données statistiques, 2 h. Science financière : Le marché financier, théorie des opérations financières, 1 h. Législation sociale : Règlementation du travail, 1 h. — M. DE FÉLICE, p. e. Droit des obligations : Théorie des actes juridiques. Formation, effets, extinction des obligations, 3 h. Droit commercial. Sociétés anonymes, associations, 2 h. — M. RAMBERT, p. e. Droit civil suisse : Introd., personnes, famille (C. C. S., Liv. I, et II, avec examen compar. des princip. dispositions du Droit vaudois), 3 h. Droit civil suisse : gage immobilier et gage mobilier (C. C. S., titres XXII et XXIII), 1 h. Procédure civile : Partie contentieuse, 2 h. — M. CORDEY, p. e. Droit public général : Le principe de la souveraineté nationale. Le droit de suffrage politique. Le suffrage universel. La représentation des minorités. Le gouvernement direct.

Etude des constitutions des Etats-Unis, de l'Empire d'Allemagne et de la République française, 2 h. Droit public fédéral, 3 h. — M. MERCIER, p. e. Droit pénal: a) Partie générale: Introduction. La loi pénale. Le crime. La peine, 4 h. b) Partie spéciale; exercices pratiques, 1 h. Droit international public., 2 h. — M. HERZEN, p. e. Histoire du droit romain, 3 h. System des römischen Privatr., 5 h. Uebungen im römischen Privatr. (priv.), 2 h. Exégèse des Pandectes, 1 h. Séminaire romain (priv. et gr.) Une soirée par quinzaine. — M. de TOURTOULON, p. e. Hist. du droit dans l'antiquité, 1 h. Hist. du droit moderne: Hist. du droit administratif, hist. du mariage, 3 h. Droit civil français: Vente, petits contrats, 2 h. Procédure civile française, 1 h. Conférence de droit civil français (gr.), 1 h. — M. PAGENSTECHE, p. e. Gesch. und System des deutschen Privatr., 4 h. Bürgerliches Recht (Allgemeiner Teil), 4 h. Anfängerübungen im bürgerlichen Recht verb. mit schriftlichen Arbeiten (priv.), 2 h. — M. FAVEY, juge fédéral. Le recours de droit civil au Tribunal fédéral (publ.), 2 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale: Autopsies médico-légales, selon le matériel disponible. — M. REISS, prof. ext. à la Faculté des Sciences. Police scientifique et photographie judiciaire: Vols et homicides, habitudes et méthodes de travail des délinquants et criminels, 3 h. Exercices pratiques de police scientifique, 2 h. — M. SPIRO, p. e. à la Faculté des Lettres. Droit oriental: Le code de Hammourabi et le droit babylonien dans leurs rapports avec le droit musulman et le droit juif, 2 h. — M. STERNBERG, pr.-doc. Rechtsphil., 2 h. Anleitung zum jurist. Denken und zur jurist. Stilistik, 2 h. Rechtsphilosophischer Seminar: Alt-Indische Rechtsbücher (pr. u. gr.), 2 h.

**Etudes de sciences sociales. Facultés de droit et des lettres.**— L'Université confère les grades de licencié et de docteur ès sciences sociales à la suite d'épreuves écrites ou orales portant sur six matières obligatoires et trois autres à choisir par le candidat sur onze matières à option (voir le règlement.)

Voici ces dix-sept matières avec l'indication des cours y relatifs dans le présent programme des Facultés de droit ou des lettres :

**Matières obligatoires :** Philosophie générale. Lettres (M. Milliod). Une des langues enseignées à la Faculté des lettres et sa littérature. Sociologie (y compris les systèmes sociaux). Droit et Lettres (M. Milliod). Economie politique (y compris la démographie et l'histoire des doctrines économiques). Droit (M. Boninsegni): Eléments du droit privé et du droit public. Droit (M. Roguin). Histoire politique. Lettres (M. Rossier).

**Matières à option :** Une deuxième langue enseignée à la Faculté des lettres et sa littérature. L'anthropologie dans ses rapports avec les sciences sociales. Sciences (M. Schenk). Histoire des religions. Lettres (M. Fornerod). Statistique. Droit (M. Boninsegni). Législation sociale. Droit (M. Boninsegni). Géographie (dans ses rapports avec les sciences sociales). Lettres (M. Brunhes). Science des finances. Droit (M. Boninsegni). Droit international privé. Droit (M. Roguin). Droit international public. Droit (M. Mercier). Théorie générale du droit pénal. Droit (M. Mercier). Droit administratif. Droit (M. Grenier). Ethnopsychie. Lettres (M. Maurer).

**Faculté de médecine.** — M. BRUNNER, p. o. Chimie inorganique, 5 h. Toxicologie, 1 h. Série aromatique (suite), (gr.), 1 h. Travaux au laboratoire de chimie, 2 après-midi. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Physique expérimentale, 5 h. — M. C. DUTOIT, p. e. Labora-

toire de physique, 1 ap.-midi. — M. WILCZEK, p. o. Botanique générale, 5 h. — M. BLANC, p. o. Zoologie : Invertébrés, 5 h. Anatomie et physiologie générales, 3 h. Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée, 4 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique : Volumétrie, 1 h. — M. BUGNION, p. o. (Ne professe pas ce semestre). Embryologie. — M. ROUD, p. e. Anatomie descriptive : Splanchnologie, 3 h. Anatomie topographique : Tête, cou, membres, 2 h. Conférences anatomiques (priv.), (en collaboration avec l'assistant d'anatomie), 5 h. Dissection. Tous les jours, sauf le samedi après-midi et le dimanche. — M. ARTHUS, p. e. Physiologie de la nutrition, 6 h. Questions choisies de physiologie (priv.), 2 h. Laboratoire pour candidats au doctorat, tous les jours. — M. LARGUIER, p. e. Physiologie des organes sensoriels, 2 h. Psychologie générale, la mémoire (gr.), 1 h. Conférences et exercices pratiques de psychologie (priv. et gr.), 1-2 h. — M. LÖWENTHAL, p. e. Histologie générale, 3 h. Technique histologie, 1 h. Laboratoire d'histologie, 1 après-midi. — M. STILLING, p. o. Pathologie générale, 4 h. Cours pratique d'anatomie pathologique, (Démonstrations et autopsies), 4 h. Travaux de laboratoire pour étudiants avancés, tous les jours. — M. BOURGET, p. o. Clinique médicale, 5 fois par semaine 1 1/2 h. Examen du malade. Auscultation et percussion, 2 h. Chimie physiologique avec laboratoire (Chef des travaux : M. le prof.-Dr Strzyzowski), 1 après-midi. — M. ROUX, p. o. Clinique chirurgicale et gynécologique, 6 fois par semaine 1 1/2 h. Diagnostic et pansements (en collab. avec le chef de clinique), 2 fois par semaine 2 h. — M. G. ROSSIER, p. e. Clinique obstétricale, 3 fois par semaine 1 1/2 h. Policlinique obstétricale et cours de toucher, 4 fois par semaine 1-2 h. Opérations obstétricales au mannequin (en collaboration avec M. le D<sup>r</sup> Weith), 2 h. Obstétrique pathologique (cours théorique), 2 h. — M. M. MURET, p. e. Gynécologie théorique : Les maladies de la vulve, du vagin, des trompes et des ovaires, 2 h. Policlinique gynécologique (cours pratique), 4-6 h. — M. Marc DUFOUR, p. o. Clinique ophtalmologique, 4 h. Sujets choisis d'ophtalmologie, 1 h. — M. DEMIÉVILLE, p. e. Policlinique, 3 fois par semaine, 1 1/2 h. — M. DIND, p. e. Cours théorique avec démonstrations cliniques sur les affections gonococciques et syphilitiques, 2 h. Examens et travaux de laboratoire, cours pratique, 1 h. — M. COMBE, p. e. Clinique infantile, 2 h. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène, cours théorique avec démonstrations, 3 h. Hygiène industrielle (cours théorique avec démonstrations), 1 h. Parasitologie, cours théorique (avec démonstrations) sur les parasites animaux et les maladies qu'ils déterminent dans nos climats et dans les pays chauds, 2 h. Chapitres choisis d'hygiène et de parasitologie, 1 h. Travaux de laboratoire, pour étudiants avancés et médecins, tous les jours. — M. MAHAIM, p. e. Clinique psychiatrique, 2 h. Psychiatrie théorique, 2 h. Anatomie du cerveau (projections à Cery), 2 h. Psychiatrie médico-légale, 1 h. — M. SPENGLER, p. e. Chapitres choisis de médecine légale, 1 h. Autopsies médico-légales (selon le matériel disponible). — M. PERRET, p. e. Répétitions de médecine opératoire (pour étudiants avancés), 2 h. — M. BERDEZ, p. e. Thérapeutique et matière médicale (1<sup>re</sup> partie), 3 h. Electricité médicale et radiologie, 2 h. — M. MERMOD, p. e. Clinique rhino-oto-laryngologique (cours théorique et exercices prat.), 2 fois par semaine 2 h. — M. STRZYZOWSKI, p. e. Chimie médicale et préparation des médicaments, 2 h. — M. EPERON, p. e. Policlinique ophtalmologique (priv.), 1 1/2 h. Résumé pratique d'ophtalmologie (gr.) 1 h. — M. Aug. DUFOUR, priv.-doc. Ophthalmoscopie (gr.), 1 h. — M. DE LA HARPE, priv.-doc. Balnéothérapie (gr.), 1 h. —

M. VULLIET, priv.-doc. Chirurgie spéciale : Abdomen (gr.), 2 h. — M. TREYER, priv.-doc. Pathologie interne : Maladies du système nerveux, 2 h. — M. GONIS, priv.-doc. Exercices prat. d'ophtalmologie (gr.) 1-2 h. Maladies profondes de l'œil (avec ophtalmoscopie) (pour élèves avancés) (priv.), 2 h. — M. TAILLENS, priv.-doc. Répétitions de médecine interne (gr.). 2 h. — M. WEITH, priv.-doc. Diagnostic obstétrical, 1 h. Cours de toucher, 2 h. Opérations obstétricales au mannequin (en collaboration avec M. le professeur G. Rossier), 2 h. Policlinique obstétricale (en collabor. avec M. le prof. G. Rossier), 2-3 h. — M. PERRIN, priv.-doc. Les méthodes modernes d'examen des voies urinaires chez l'homme et chez la femme (cystoscopie, endoscopie) (gr.), 2 h. — M. VOURLOUD, priv.-doc. Microbiologie appliquée à l'hygiène (cours pratique), 2 h. — M. MARULLAZ, priv.-doc. Anatomie pathologique spéciale des affections des voies digestives, 1 h.

**Faculté des lettres.** — M. VALLETTE, p. o. La poésie latine (période républicaine), 2 h. Etude de quelques pièces de Plaute et de Térence, 2 h. Exercices pratiques (priv.), 1 h. — M. MEYLAN-FAURE, p. e. Gramm. historique de la langue grecque, 2 h. Encyclopédie de la philologie grecque, 2 h. Conférence littéraire, 1 h. Conférence de grammaire (Eschyle, *Orestie*), 1 h. — M. SIRVEN, p. o. La littérature française depuis 1860, 2 h. Pascal, 1 h. Confér. et exercices prat., 2 h. Corr. de trav. écrits supplém., par M. L. Bourguès, licencié ès lettres, sous la direct. de M. Sirven, 2 h. — M. BURNIER, p. e. Littérat. de la Suisse franç. (publ.), 2 h. — M. BONNARD, p. o. Gramm. comparée des langues romanes : Phonétique, 2 h. Gramm. histor. de la langue franç., 1 h. Hist. de la littér. franç. au moyen âge : Chansons de geste, 2 h. Hist. de la littér. italienne, des origines à Dante inclusiv., 1 h. Hist. de la littér. provençale : Poésie lyrique (gr.), 1 h. Lect. de textes vieux-français, 1 h. Lect. de textes italiens, 1 h. Lect. de textes provençaux (gr.), 1 h. — M. ERNEST MURET, prof. Littérat. espagnole : Le XVII<sup>e</sup> siècle (publ.), 1 h. Confér. : Explic. des *Novelas Ejemplares* de Cervantès (gr.), 1 h. — M. MAURER, p. o. Littér. allem. : de Lessing aux Romantiques, 2 h. Conf. allem. : Trav. écrits et discussions sur des sujets de littér. allemande ou des trad. raisonnées de franç. en allemand et d'allemand en franç., 1 h. Gothische u. althochdeutsche Texte, 1 h. Conférence anglaise : Trav. écrits et disc. sur des sujets de littér. angl. ou des traduct. raisonnées de franç. en anglais et d'anglais en franç., 1 h. Confér. russe : Trav. écrits et disc. sur des sujets de littér. russe ou des trad. raisonnées de franç. en russe et de russe en franç., 1 h. Littér. comp. : Etudes ethnopsychiques sur le XIX<sup>e</sup> siècle, 1 h. — M. HAUSKNECHT, prof. Gramm. histor. de la langue angl. (publ.), 1 h. Conf. et exerc. prat. (en angl.) : Interprétat. du *Comus* et de quelques autres poèmes de la première période de *Milton*, 2 h. Lect. du *Merchant of Venice* de *Shakespeare*, 1 h. — M. E. ROSSIER, p. o. Hist. romaine, 3 h. Hist. polit. et diplom. de l'Europe de 1815 à 1870, 3 h. Lect. de textes hist. du moyen-âge, 1 h. Confér. et travaux prat. (priv. et gr.), 1 h. — M. MAILLEFER, p. e. La Suisse de 1798 à 1815 (publ.), 2 h. — M. FORNEROD, ch. de c. Hist. des religions : Introd. Religions des non-civilisés, de la Chaldée et de l'Egypte, 2 h. — M. MILLIoud, p. o. Hist. de la philosophie ancienne, 3 h. Philosophie génér. : 1<sup>re</sup> partie, 2 h. Sociologie : Sociologie générale, 1 h. — M. LARGUIER, p. e. Conf. et exerc. prat. de psychologie (priv. et gr.), 1-2 h. — M. GUËX, p. e. Didactique spéciale, 1 h. Les institutions scolaires de la Suisse, 1 h. — M. PARETO, p. o. (Ne professe pas ce

semestre). — M. BONINSEGNÉ, p. e. Economie politique : Les banques, les capitaux fonciers, la product., 3 h. Confé. d'économie polit., 1 h. Statist. : Elaborat. des données statist., 2 h. Science financière : Le marché financier, théorie des opérat. financières, 1 h. Législation sociale : Réglementat. du travail, 1 h. — M. BRUNHES, prof. Géogr. humaine : La Méditerranée et le monde méditerranéen, 2 h. — M. SPIRO, p. e. Langue arabe. Cours pour commenç. et pour arabisants avancés, 2 h. Langue turque : Expl. d'auteurs modernes, 2 h. Droit oriental. Le Code de Hammourabi et le droit babylonien dans leurs rapp. avec le droit musulman et le droit juif, 2 h. Explication du Koran, d'après le commentaire de Al-Baydaoui, 1 h. — M. DE MOLIN, p. e. Hist. de l'art dans l'antiquité, 2 h. — M. CHATELANAT, priv.-doc. Hist. de l'art en France au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle (architecture, sculpture, peinture, mobilier), 2 h. — M. TAVERNEY, priv.-doc. Syntaxe roumaine (priv. et gr.), 1 h. Phonologie du français moderne, 1 h. — M. DELHORBE, priv.-doc. Les discours dans les écrits de Tacite (expl.), 1 h. — M. WELLAUER, priv.-doc. Eléments d'épigraphie grecque (publ.), 1 h. — M. SCHACHT, priv.-doc. Langue sanscrite : Interprétation de morceaux choisis de la Chrestomathie de O. Böthlingk, 3<sup>e</sup> édition revue par R. Garbe, 1 h. Littérature indienne, 1 h. — **Cours libre.** — M. VOLAIT, D<sup>r</sup> phil. Répét. d'hist. de la philosophie pour les candidats à la licence, 2 h.

**Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne.** — M. SIRVEN, p. o. La littér. française depuis 1860, 2 h. Pascal, 1 h. Confé. et exercices prat., 2 h. Correct. de trav. écrits supplém., par M. L. Bourguès, licencié ès-lettres, sous la dir. de M. Sirven, 2 h. — M. BURNIER, p. e. Les poètes de la Suisse française (publ.), 2 h. — M. BONNARD, p. o. Gramm. hist. de la langue française, 1 h. Hist. de la littér. franç. au moyen âge : Chansons de geste, 2 h. Lect. de textes vieux-français, 1 h. — M. TAVERNEY, priv.-doc. Phonologie du français moderne, 1 h. — M. ANDRÉ, lecteur. Langue française : Français moderne, lecture analytique de comédies de Molière. Français contemporain ; lecture analytique de textes choisis, 2 h. Lectures franç. : Notes sur les écrivains modernes ; lect. de pages choisies de leurs œuvres, 2 h. Lexicologie : Corr. des fautes de franç. les plus communes. Gallicismes, Néologismes, 1 h. Diction : Règles, exemples et exercices de lecture et de prononciat., 1 h. Gramm. : Etude de quelques chapitres de la gramm. Exerc. grammat. et lexicologiques, 1 h. Traductions préparées, ou à livre ouvert, de textes allemands, 1 h. Etudes lexicologiques : Exposés propres à familiariser les auditeurs avec les termes usuels se rapportant aux sciences, aux beaux-arts, aux questions sociales. Exercices oraux de répétition. Discussions, 1 h. Etudes françaises : Exposés relatifs à la France et à quelques pages de son histoire. Exercices écrits de répétition, 1 h.

**Faculté des sciences. Section des sciences mathématiques, physiques et naturelles.** a) *Sciences mathématiques.* M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, I, 6 h. Exerc. de calcul, I, 2 h. Calcul différentiel et intégral, III, 2 h. Exerc. de calcul, III, 1 h. Théorie des fonctions, 3 h. — M. LACOMBE, p. o. Géométrie analytique, 2 h. Géom. descriptive, 4 h. Epures de géom. descript., 1 ap.-midi. Géom. de position, 3 h. — M. MAYOR, p. o. Mécan. rationnelle, III, 4 h. Exerc. de mécan., III, 1 h. Physique mathém., 2 h. — M. MAILLARD, p. e. Calcul différentiel avec application aux sciences (cours dest. aux étud. en sciences phys. et natur.), 3 h. Exercices de calcul, 1 h.

b) *Sciences physiques et naturelles.* — M. MAILLARD, p. e. Astron. sphérique; La Terre, Le Soleil, 3 h. Astron. mathémat. et mécan. céleste (éventuel), 1 h. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Phys. expérim. 1<sup>re</sup> partie: Propriétés génér. des corps; chaleur; acoustique; optique géométr., 5 h. Physique spéciale, 1<sup>re</sup> partie: Physique moléculaire; thermique, 3 h. — M. C. DUTOIT, p. e. Laborat. de physique, 1 ap.-midi. Chap. choisis d'optique, 1 h. — M. BRUNNER, p. o. Chimie inorgan., 5 h. Toxicologie, 1 h. Série arom. (suite) (gr.), 1 h. — M. BRUNNER, p. o. Chimie inorganique, 5 h. Toxicologie, 1 h. Série aromatique (suite) (gr.), 1 h. Trav. de labor. Tous les jours, sauf le samedi après-midi. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique: Volumétrie, 1 h. Chimie agricole: La question de l'azote, 1 h. — Chimie physiologique avec laboratoire (Chef des trav.: M. le prof. D<sup>r</sup> Strzyzowski), 1 ap.-midi. — M. BUGNION, p. o. (Ne professe pas ce semestre). — M. PELET, p. e. Chimie industr. (Produits chimiques, 1<sup>re</sup> partie), 2 h. Chimie industr. (Matières colorantes, 1<sup>re</sup> partie), 2 h. Chimie des parfums synthétiques, 1 h. Laboratoire de chimie industrielle, 4 ap.-midi. Laborat. pour étud. avancés et chimistes, tous les jours. — M. P. DUTOIT, p. e. Chimie physiq., 2 h. Electrochimie théorique, 2 h. Laborat. de chimie physique, 8 h. Trav. pour étud. avancés, tous les jours. — M. LUGEON, p. o. Géologie générale, 2 h. Paléontologie, 2 h. Géologie stratigraphique, 1 h. Analyse des travaux nouv. (pr. et gr.), 3 h. Laborat. pour commença., 4 h. Trav. pour étud. spécialisés, tous les jours, sauf le samedi. Géologie suisse (gr.), 1 h. — M. A. BONARD, p. e. Minéralogie générale, 4 h. Pétrogr.: Roches éruptives, 2 h. Gîtes métallifères, 2 h. Chap. choisis de cristallogr. récente (pour étud. avanc.), 1 h. Répét. de minér. (avec l'assistant), 2 h. Laborat. de minér. et de pétrogr., 4 h. — M. BLANG, p. o. Zoologie: Invertébrés, 5 h. Anatomie et physiol. génér.: Appar. et fonctions de relation, 3 h. Labor. de zoologie et d'anatomie comparée, 4 h. Trav. pour étud. avanc., tous les jours, sauf le samedi. — M. BIELER, prof. Zoologie appliquée: Conformat. et développement des mammif. domest. en vue de leur utilisation (publ.) 1 h. — M. WILCZEK, p. o. Botanique génér., anatomie et physiologie végét., 5 h. Labor. de botan., 1 apr.-midi. Trav. pour les étud. avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. REISS, p. e. Photogr. théor., 1 h. Labor. prat. de photogr., 3 h. — M. BRUNHES, prof. Géographie humaine: La Méditerranée et le monde méditerranéen, 2 h.

**Cours de privat-docents.** — M. JACCOTTET, Théorie du potentiel (suite) (gr.) 2 h. — M. MELLET, Analyse qualitative, 2 h. Répét. de chimie générale, 2 h. — M. DUSSERE, Chimie analytique appliquée aux matières et produits agricoles, 2 h. — M. JACCARD, Paléontologie: les vertébrés (publ.), 1 h. Géographie physique: Climatologie et hydrographie (publ.), 1 h. Les déserts (publ.), 1 h. — M. SCHENK, Anthropologie générale, 2 h. Labor. d'anthropologie et cours prat., 1 ap.-midi. — M. MARTINET, L'amélioration et la sélection des plantes cultivées (publ.), 1 h. — M. A. MAILLEFER, Chapitres choisis de physiologie végétale (publ.), 1 h. Maladies des plantes (publ.), 1 h.

**Exercices pédagogiques et scientifiques.** — a) Pour les sciences mathématiques, sous la direction de MM. les prof. Amstein, Lacombe, Maillard et Mayor, une fois par quinzaine. b) Pour les sciences physiques, sous la direction de MM. les prof. Brunner et H. Dufour, une fois par quinzaine. c) Pour les sciences géologiques, sous

la direction de MM. les prof. Lugeon et Bonard, une fois par quinzaine. *d*) Pour les sciences biologiques, sous la direction de MM. les prof. Blanc et Wilczek, une fois par quinzaine.

**Section des sciences pharmaceutiques, soit école de pharmacie.** — M. BRUNNER, p. o. Chimie inorganique, 5 h. Chimie pharmaceutique, 2 h. Toxicologie, 1 h. Série aromatique (suite) (gr.), 1 h. Travaux au laboratoire de chimie, 3 ap.-midi. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique : Volumétrie, 1 h. Chimie agricole : Chapitres choisis, 1 h. — M. SEILER, p. e. Analyse chimique des denrées alimentaires et des boissons, 1<sup>re</sup> partie, 3 h. Analyse bactériologique générale, avec applicat. à l'examen des denrées et des boissons, 2 h. Pharmacie, 1<sup>re</sup> partie, 2 h. Les nouveaux médicaments, 1<sup>re</sup> partie (gr.), 1 h. Labor. d'analyse des denrées et des boissons, 2 ap.-midi. Trav. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. BOURGET, p. o. Chimie physiologique, avec laboratoire, 1 ap.-midi. — M. Henri DUFOUR, p. o. Physique expérimentale, 5 h. — M. C. DUTOIT, p. e. Laborat. de physique, 1 ap.-midi. — M. WILCZEK, p. o. Botanique générale, 5 h. Laboratoire de botanique, 2 h. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours. Botanique pharmaceutique, 2 h. Pharmacognosie, 2 h. Laborat. de pharmacognosie, 4 h. — M. LUGEON, p. o. Géologie générale et appliquée, 2 h. — M. A. BONARD, p. e. Minéralogie théorique, 4 h. — M. BLANC, p. o. Zoologie : Invertébrés, 5 h. Anatomie et physiologie générales, 3 h. Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée, 4 h. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène (cours théorique avec démonstrat.), 3 h. Hygiène industr. (cours théorique avec démonstrations), 1 h. Parasitologie (cours théorique avec démonstrations), 2 h. Chapitres choisis d'hygiène et de parasitologie, 1 h. Labor. pour étudiants avancés et médecins, tous les jours. — M. STRZYZOWSKI, p. e. Chimie médicale et préparation des médicaments, 2 h.

**Section des sciences techniques, soit école d'ingénieurs.** — M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, I, 6 h. Exercices de calcul, I, 2 h. Calcul différentiel et intégral, III, 2 h. Exercices de calcul, III, 1 h. — M. MAYOR, p. o. Mécanique rationnelle, III, 4 h. Exercices de mécanique, 1 h. Statique graphique, III, 3 h. Epures de statique, 1 ap.-midi. Statique graphique, V, 2 h. Epures de statique, V, 1 ap.-midi. — M. LACOMBE, p. o. Géométrie analytique, 2 h. Géométrie descriptive, 4 h. Epures de géométrie descriptive, 1 ap.-midi. — M. MAILLARD, p. e. Éléments de calcul infinitésimal, Calcul différentiel, 4 h. — M. BOSSET, p. e. Construction de routes et chemins de fer, 2 h. Maçonneries et fondations, 3 h. Construction de routes et chemins de fer, V, 3 h. Construction de routes et chemins de fer, VII, 3 h. Construction de routes et chemins de fer, cours spécial, 2 h. Exercices et projets, 5 ap.-midi. — M. DOMMER, p. o. Résistance des matériaux, 1 h. Construction en bois, fer et bois, fer et béton, 2 h. Constructions métalliques, V, 2 h. Constructions métalliques, VII, 2 h. Ponts et charpentes métalliques (cours spécial), 2 h. Exercices et projets, 5 ap.-midi. — M. CHENAUX, p. e. Topographie, 2 h. Géodésie, 3 h. Chemins de fer spéciaux, 2 h. Exercices et projets, 1 ap.-midi. — M. de SCHOULEPNIKOW, p. e. Travaux hydrauliques, 2 h. Distribution d'eau, 2 h. Assainissements, 1 h. Exercices et projets, 1 ap.-midi. — M. LUGEON, p. o. Géologie générale appliquée, 2 h. — M. BONJOUR, p. e. Architecture, 3 h. Exercices d'architecture, 4 h. — M. J.-L. SPIRO, p. e. Législation industrielle, 2 h. — M. PELET, p. e. Chimie industrielle, I, 2 h. Chimie industrielle, III, 2 h. Chimie industrielle, V, 2 h. Répé-

tions de chimie industrielle, 2 h. Chimie industrielle, VII, 2 h. Laboratoire de chimie industrielle, 4 ap.-midi. — M. P. DUROI, p. e. Chimie physique, 2 h. Electrochimie, V, 2 h. Electrochimie, VII, 2 h. Labor. de chimie physique et d'électrochimie. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Physique générale, 5 h. Physique spéciale, 3 h. — M. C. DUROI, p. e. Labor. de physique 1 ap.-midi. — M. CHUARD, p. e. Chimie spéciale, 3 h. Chimie analytique: Volumétrie, I, 1 h. — M. A. BONARD, p. e. Minéralogie, Laboratoire de minéralogie, 4 h. Gîtes métallifères et métallurgie, 2 h. Répétitions de minéralogie (facultatif), 2 h. — M. BRUNNER, p. o. Chimie inorganique, 5 h. Labor. de chimie analytique, 4 ap.-midi. Série aromatique, 1 h. — M. HOFFET, p. e. Technologie générale des métaux, 3 h. Machines thermiques, V, 4 h. Machines thermiques, VII, 3 h. Machines thermiques (cours spécial) V, 1 h. Machines thermiques (cours spécial), VII, 1 h. Exercices de machines thermiques, V et VII, 3 ap.-midi. — M. NEESER, p. e. Eléments des machines, 3 h. Résist. des matér., (cours spécial), 1 h. Machines hydrauliques, 3 h. Machines hydrauliques, V (cours spécial), 1 h. Machines hydrauliques, VII (cours spécial), 1 h. Régulateurs, 1 h. Exercices et projets, 22 h. — M. LANDRY, p. e. Electr. industr., III, 2 h. Electr. industr., V, 2 h. Electr. industr., VII, 2 h. Théorie des courants alternatifs, 2 h. Construct. électro-mécaniques, 2 h. Exercices et projets, 4 ap.-midi. Labor. d'électr. industr., 1 journée. — M. GAILLARD, p. e. Installations électr., 2 h. — M. MANUEL, p. e. Exploitat. des chemins de fer, 1 h. — M. MERCANTON, p. e. Mesures électriques, 2 h. Laboratoire d'électricité, 2 h.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**Division en Facultés.** — L'université comprend : une Faculté de théologie protestante; une Faculté de droit; une Faculté de médecine; une Faculté des lettres; une Faculté des sciences. Cette dernière se divise en trois sections : a) Sciences mathématiques, physiques et naturelles; b) Sciences pharmaceutiques, soit Ecole de pharmacie; c) Sciences techniques, soit Ecole d'ingénieurs.

**Année universitaire.** — L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le semestre d'hiver commence le 15 octobre et finit le 25 mars. Le semestre d'été commence le 8 avril et finit le 25 juillet. Les cours ne sont interrompus que les jours de fêtes religieuses ou civiles et durant 8 jours au nouvel-an. Il n'y a pas de vacances à la Pentecôte.

**Immatriculation.** — L'étudiant doit établir qu'il est bachelier ès lettres du Gymnase de Lausanne, ou qu'il a subi des examens satisfaisants sur le programme du **Gymnase scientifique**. Le diplôme du Gymnase de l'Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne donne droit à l'immatriculation, et à l'admission dans les Facultés des lettres, des sciences et de droit. S'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, l'étudiant doit justifier qu'il est porteur d'attestations démontrant qu'il peut suivre avec fruit l'enseignement supérieur. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes apprécie ces attestations, après préavis de l'Université. Les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre Université sont admis de droit. (*Pour les conditions*

*d'immatriculation des étudiants et étudiantes russes, voir ci-dessous*). L'étudiant doit adresser sa demande au Recteur de l'Université, avant le 15 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 8 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés jouissent seuls du droit à l'obtention d'un grade ; ils sont au bénéfice de dispositions spéciales pour les études et les recherches dans les collections publiques. La finance d'immatriculation est de 20 francs : elle est réduite de moitié pour les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre université. Toute personne qui désire suivre les cours à titre d'auditeur doit se faire inscrire au secrétariat, en acquittant la finance des cours, plus une finance d'inscription de 2 francs. Chaque étudiant ou auditeur est tenu d'indiquer son adresse au bureau de l'Université, et d'aviser immédiatement celui-ci de ses changements d'adresses. En demandant leur immatriculation, les étudiants laissent en dépôt au secrétariat leurs certificats d'études. La finance d'exmatriculation est de 5 francs

**Conditions d'admission des étudiants et étudiantes russes. — A. Etudiants.**

— Donnent droit d'entrée dans toutes les facultés, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° de la 8<sup>e</sup> classe d'un gymnase classique ministériel ou d'un établissement auquel un décret ministériel a donné les mêmes droits ; 2° des classes générales du Lycée impérial Alexandrowski ; 3° des classes générales de l'Ecole impériale de droit ; 4° de la 8<sup>e</sup> classe de la division classique de l'Ecole Tenichef, à St-Petersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examens complémentaires de grec et de latin, et dans les facultés de droit, de médecine et des sciences, avec examen complémentaire de latin, les certificats de sortie : 1° de la 7<sup>e</sup> classe d'une école réelle du ressort du Ministère de l'instruction publique ; 2° de la 7<sup>e</sup> classe de l'Orphelinat Gatschinski de l'empereur Nicolas I<sup>er</sup> ; 3° de la 7<sup>e</sup> classe de l'Asile du prince Pierre Georgiewich d'Oldenbourg ; 4° des deux classes spéciales ou des classes générales des écoles de cadets de marine ; 5° des écoles de cadets pour troupes de terre ; 6° de la 7<sup>e</sup> classe de la section réelle ou de la section commerciale de l'Ecole Tenichef, à St-Petersbourg ; 7° des Ecoles de commerce impériales de St-Petersbourg, de Moscou et de Kharkof ; 8° de l'Ecole de commerce de la société commerciale de St-Petersbourg ; 9° de l'Académie des sciences commerciales de Moscou ; 10° de l'Ecole de commerce Alexandrowski de Moscou ; 11° de l'Ecole de commerce du Césarévitch Alexis, à Moscou. Donne droit d'entrée dans toutes les facultés, avec examens complémentaires de mathématiques, de physique et d'une langue moderne, le certificat de sortie : des quatre classes générales d'un séminaire ecclésiastique. Donne droit d'entrée dans la faculté des lettres, sans examen complémentaire ; dans la faculté de droit, avec examens complémentaires de russe et d'histoire ; dans les facultés de médecine et des sciences, avec examens complémentaires de mathématiques et physique, le certificat de sortie : de la 6<sup>e</sup> classe d'un séminaire orthodoxe. Donnent droit d'entrée dans la faculté de droit, sans examen complé-

mentaire, les certificats de sortie : 1° du Lycée Demidof, à Jaroslaw ; de l'École impériale de droit. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° des Instituts historico-philologiques de St-Pétersbourg et de Nieschine ; 2° de l'Institut Lazaref des langues orientales, à Moscou ; 3° de l'Académie impériale des Beaux-Arts, à St-Pétersbourg ; 4° de l'École supérieure des Beaux-Arts, à St-Pétersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des sciences, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° des Instituts polytechniques de St-Pétersbourg, de Riga, de Varsovie et de Kief ; 2° de l'École technique impériale de Moscou ; 3° de l'École des mines de l'impératrice Catherine II ; 4° de l'Institut technologique de l'empereur Nicolas I, à St-Pétersbourg ; 5° de l'Institut technologique de l'empereur Nicolas II, à Tomsk ; 6° de l'Institut des ingénieurs civils de l'empereur Nicolas I ; 7° de l'Institut agronomique de Moscou ; 8° de l'Institut des géomètres Constantinof ; 9° de l'Institut électrotechnique ; 10° de l'Institut de sylviculture de St-Pétersbourg ; 11° de l'École supérieure des mines d'Iekaterinoslaf ; 12° de l'Institut d'agronomie et de sylviculture Nowo-Alexandrowski ; 13° de l'Institut technologique de l'empereur Alexandre III, à Kharkof ; 14° de l'Institut des ingénieurs des ponts et chaussées de l'empereur Alexandre, à St-Pétersbourg, ainsi que : 15° le diplôme d'État de pharmacien. Donne droit d'entrée dans la faculté de médecine, avec examens complémentaires de latin, de mathématiques, de physique et de chimie, le certificat de sortie : de l'Académie militaire impériale de médecine à St-Pétersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examen complémentaire de latin, les certificats de sortie : 1° du Lycée impérial Alexandre ; du Lycée impérial institué en mémoire du Césarévitch Nicolas. Donne droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examens complémentaires de latin, d'allemand, d'histoire et de grec (cette dernière langue pouvant être remplacée par l'anglais ou l'italien), le certificat de sortie : de l'Institut oriental, à Vladivostock.

— *B. Etudiantes.* — Donnent droit d'entrée dans toutes les facultés : 1° Le certificat de sortie de la septième classe des Gymnases ministériels ; 2° le certificat de sortie des Mariengymnasien ; 3° le certificat de sortie des autres écoles officielles ayant le même programme ; 4° un certificat de sortie des écoles polonaises libres (Gorcki, etc.), équivalant au certificat de sortie des Gymnases russes ; toutefois pour l'entrée dans les facultés de droit, de médecine et des lettres, il est en outre exigé un certificat d'examen de latin, subi en Russie, et portant sur le programme de la huitième classe d'un Gymnase classique.

*Cours.* — Il y a à l'Université trois sortes de cours : a) les cours universitaires proprement dits (*collegia privata*), destinés seulement aux étudiants et aux auditeurs ; b) les cours particuliers (*collegia privatissima*) ; c) les cours publics (*collegia publica*), pour lesquels il n'est perçu qu'une finance d'inscription de 2 francs. La rétribution des cours universitaires (*collegia privata*) est fixée à

5 francs par semestre, pour chaque heure hebdomadaire. L'étudiant acquitte les finances réglementaires avant le 25 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 18 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un ou plusieurs cours universitaires (*collegia privata*), représentant au moins 6 h. par semaine. De ces 6 h., 3 au moins doivent être suivies dans la Faculté où l'étudiant déclare vouloir être inscrit.

Chaque étudiant reçoit un carnet dans lequel il inscrit ses cours et qu'il fait signer par les professeurs au commencement et à la fin du semestre. Les auditeurs peuvent également réclamer un carnet.

**Dispenses et bourses.** — Les étudiants qui désirent être dispensés du paiement de la finance des cours doivent en adresser la demande au recteur qui transmet cette requête, avec le préavis du Conseil de la Faculté intéressée, au Département de l'instruction publique et des cultes. Ces formalités doivent être remplies dans les dix jours qui suivent l'ouverture du semestre. Dans la règle, la dispense de paiement n'est accordée qu'aux étudiants d'origine vaudoise.

Des bourses peuvent être accordées par le Conseil d'Etat aux étudiants méritants qui en font la demande.

**Grades. Diplômes. Examens. Certificats.** — Pour obtenir un grade ou un diplôme à l'Université de Lausanne, le candidat doit y être ou y avoir été immatriculé. Les conditions requises pour l'obtention des grades et des diplômes universitaires sont fixées par les règlements des Facultés. Les titres universitaires et les diplômes sont délivrés par l'Université, sur le préavis de la Faculté intéressée et signés par le Recteur, le Doyen et le Secrétaire de l'Université.

Examens de diplômes : dernière semaine de chaque semestre et commencement du semestre d'hiver. Les soutenances de thèses et les examens du doctorat peuvent seuls avoir lieu en dehors de ces périodes. Le programme et le tableau des cours sont ainsi élaborés : a) licence en théologie, 8 semestres ; b) licence en droit, 6 semestres ; c) licence ès lettres, 4 semestres ; d) licence ès sciences, 4 semestres ; e) diplômes d'ingénieurs, 7 semestres ; f) propédeutique médical, 5 semestres ; g) examen fédéral de médecine, 5 semestres, à partir du propédeutique ; h) examen fédéral de pharmacie, 4 semestres, à partir de l'examen de commis.

**Certificats de cours.** — L'étudiant qui le désire reçoit à la fin du semestre un certificat de cours ; il paie par examen une finance de 5 fr. Les certificats de cours et d'examens, signés par les professeurs intéressés, sont transmis au Bureau de l'Université qui y appose un timbre spécial mentionnant que ce ne sont pas des diplômes.

Comme caissier de l'Université, le secrétaire perçoit toutes les

finances payées par les étudiants. Il touche en outre une somme de 5 fr. par diplôme. Cette finance est payée par le gradué. En qualité d'huissier de l'Université, le bedeau reçoit de chaque licencié ou ingénieur une gratification de 5 fr. et de chaque docteur une gratification de 10 fr.

**Assurances et salle de lecture.** — Il existe, sous le nom de Caisse des assurances et de la salle de lecture, une caisse destinée : 1° à indemniser les étudiants malades ; 2° à assurer les étudiants en médecine et en sciences contre les accidents professionnels qui pourraient les atteindre ; 3° à subvenir aux dépenses de la salle de lecture universitaire.

Cette caisse est alimentée par une cotisation semestrielle de 5 fr. exigée de tous les étudiants et payée par eux dans les mêmes délais que les finances d'études. La salle de lecture (Cité-Devant) offre aux étudiants 66 revues et journaux nationaux, français, allemands, anglais, italiens, russes, bulgares, grecs, turcs, arméniens, etc., ainsi que des dictionnaires.

**Prix de Faculté. Concours.** — Chaque année, pour encourager le travail individuel des étudiants, l'Université décerne des *Prix de Faculté* et ouvre des *Concours*. Les *prix de Faculté* sont décernés pour des travaux scientifiques ou littéraires sur des sujets dont le choix est laissé aux concurrents. (S'adresser au recteur.) Les travaux doivent être déposés au bureau de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre ; ils sont dès lors la propriété de l'Université. Les récompenses accordées sont des prix de 200 à 300 fr. Chaque faculté ne peut décerner que deux prix en une année. Les travaux qui ont un mérite remarquable peuvent être publiés par les soins de l'Université, sur le préavis du jury. Les noms des candidats récompensés sont proclamés en séance publique devant le Sénat et les étudiants. Les *sujets de concours* sont publiés en brochure spéciale, à la même date que le programme d'été. Les travaux sont déposés au bureau de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année où les concours sont ouverts. Des prix peuvent être décernés aux meilleurs travaux ; ils sont fixés dans les limites de 60 à 150 fr.

**Sujets de concours proposés à MM. les étudiants pour l'année 1908-1909.** — (Voir, pour les conditions des concours, les Règlements relatifs aux prix décernés par l'Université de Lausanne. Les manuscrits doivent être déposés, avant le 1<sup>er</sup> novembre, au Secrétariat de l'Université.)

**Faculté de théologie.** — 1. Etude exégétique et critique du livre de Joël. — 2. De l'usage que les prophètes font, dans leurs discours, des traditions historiques de leur peuple. — 3. Etude des sources bibliques, talmudiques et alexandrines de la Notion du Logos dans le IV<sup>e</sup> Evangile. — 4. Etude comparative de la Notion du Salut dans les Epîtres aux Romains et aux Galates et dans les écrits johanniques. — 5. Analyse et appréciation du *de civitate Dei* de St-Augustin. — 6. La religion du Vicaire Savoyard. — 7. Rousseau et l'éducation religieuse : exposé et critique de ses idées. —

8. Exposé critique de la notion de la religion d'après les ouvrages du professeur Kaftan. — 9. La Christologie johannique. — 10. Les principes de la Morale de W. Hermann et leur valeur. — 11. Analyse et critique du second *Discours* de Schleiermacher. — 12. Le Totémisme. — 13. La question sociale et la prédication. — 14. La prédication de Saurin.

**Faculté de droit.** — 1. Etude théorique et pratique sur les variations des changes étrangers en Suisse et sur les causes de ces variations. — 2. Histoire hypothétique des contrats innommés romains (droit classique, interpolations, etc.). — 3. Rechercher les causes de la décadence des communes. — 4. Faire l'historique de l'inscription immobilière et plus particulièrement de son influence sur la prescription dans les principales législations modernes. — 5. La succession *ab intestat* dans les coutumes vaudoises. — 6. L'action révocatoire, d'après la loi fédérale sur la poursuite. — 7. Comparaison des lois d'Hammourabi et des lois des XII tables, de Moïse et du Coran. — 8. Etude comparative des lois de légitimation des enfants naturels. — 9. Etude comparative des principales lois sur les raisons de commerce. — 10. Les droits réels mobiliers en droit international privé. — 11. L'impôt vaudois sur les actions de sociétés ayant leur siège social en Suisse. — 12. Notion de l'erreur en droit pénal, et spécialement dans l'avant-projet de C. P. F. — 13. Formation et nature juridique des fédérations du Canada et de l'Australie.

**Faculté de médecine.** — 1. Le développement des membres chez les animaux et chez l'homme. — 2. Le placenta du lapin. — 3. Etude et préparations anatomiques des articulations des membres de l'homme. — 4. Le développement de la cellule nerveuse. — 5. Section bilatérale des faisceaux de Gowers et cérébelleux. — 6. Etude sur les « granula ». — 7. Histogenèse de la zone pellucide. — 8. Etude (expérimentale) sur l'ectopie lesticulaire congénitale ou artificielle, au point de vue de la fonction éloignée de la glande. — 9. Transplantation d'organes. Série expérimentale : I. sur la même espèce animale ; II. sur espèces de genres différents. — 10. Etude expérimentée sur les injections hypodermiques et intraveineuses dans leurs rapports pathogénétiques avec les névrites circonscrites ou générales. — 11. Etude sur l'inflammation et la régénération du tissu adipeux. — 12. Etude microscopique de segment de l'encéphale. — 13. La glande pituitaire. — 14. Physiologie du col et du segment inférieur de l'utérus pendant la grossesse. — 15. Glandes des paupières chez l'homme. — N.-B. La faculté fournit les matériaux d'étude ; elle se réserve la propriété des préparations présentées par le candidat.

**Faculté des lettres.** — 1. La valeur historique du poème de Lucain. — 2. Etude comparative des *Choéphores* d'Escyle et de l'*Electre* de Sophocle et d'Euripide. — 3. L'idéal moral dans les romans de Balzac. — 4. Etude linguistique de la *Mireio* de Mistral. — 5. Etude sur les *Épîtres dorées* d'Antoine de Guevara. — 6. Le théâtre de Hermann Sudermann. — 7. Napoléon III et la politique des nationalités. — 8. Monographie d'une commune (ville ou village) de la Suisse romande. — 9. L'idée de solidarité chez les publicistes et les philosophes contemporains. — 10. Analyse et critique de l'*Essai sur l'Éducation intellectuelle*, avec le projet d'une science nouvelle, par Alexandre-César Chavannes. — 11. Le ciel et l'enfer, selon l'escatologie musulmane.

**Faculté des sciences.** — 1. Etudier la question des cartes géographiques d'une surface. Traiter en détail plusieurs exemples relatifs aux surfaces de révolution. — 2. Etude des figures engendrées par des formes fondamentales collinéaires de deuxième espèce. — 3. Etudier le mouvement d'un système de deux solides  $S_1$  et  $S_2$ , assujettis à pivoter,  $S_1$  autour d'un axe fixe dans l'espace,  $S_2$  autour d'un axe fixe dans  $S_1$ . — 4. Etude historique et critique des théories du soleil. — 5. La détermination des orbites des planètes et de comètes. — 6. Détermination des coordonnées géographiques de quelques stations de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> ordre. — 7. Propriétés des rayons de Röntgen et leurs transformations. — 8. Etude systématique et critique des divers systèmes de traction électrique. — 9. Etude théorique et pratique des différentes méthodes employées pour la détermination des poids moléculaires des combinaisons organiques. — 10. Etude historique sur l'oxygène, l'ozone et les oxydations. — 11. Etude de la composition et des méthodes de dosage des matières organiques du sol réunies sous le nom de *matières humiques* ou *humus*. — 12. Etude historique et critique des fausses solutions. — 13. Etude bibliographique des sels de métal-ammoniaque; leurs relations avec les matières colorantes. — 14. Etude géologique d'une petite région, au choix du candidat, avec énumération des fossiles, minéraux et roches qui s'y trouvent, ainsi que des substances minérales utilisables industriellement. — 15. Le métamorphisme régional et ses effets au point de vue pétrographique et minéralogique. — 16. Le ligne de partage des eaux entre les bassins du Rhône et du Rhin dans le canton de Vaud. — 17. Etude des sources (température, régime, bassin hydrographique) d'une région choisie par le candidat. — 18. Etude biologique de la flore littorale du Léman. — 19. Etude sur le mode d'hivernage des Renonculacées vivaces des environs de Lausanne. — 20. La flore rudérale des environs de Lausanne. — 21. Les Acariens de la faune littorale du Léman. — 22. Etude, avec pièces démonstratives, du développement du squelette céphalique chez le porc. (Les préparations faites restent au Musée d'anatomie comparée.) — 23. Etude critique des méthodes de dosage de la matière grasse dans les laits. — 24. Etude comparative des divers procédés de détermination du nombre des microbes dans les eaux. — 25. La céramique en Suisse au point de vue industriel. — 26. Etude sur les diverses argiles que l'on rencontre en Suisse, leurs gisements et leur composition physique (et chimique, si possible). — 27. Les applications faites en Suisse du système Compound aux locomotives; résultats obtenus. — 28. Présenter une étude complète des turbines hélico-centripètes; examiner, en particulier, la répartition des vitesses et des pressions dans la zone motrice, ainsi que le trané de l'aubage. — 29. De l'utilisation industrielle des cours d'eau en droit vaudois et en droit français.

**Prix spéciaux.** — **Prix Bippert**: maximum 400 fr. Travail inédit sur un sujet de droit suisse, au choix du concurrent. — **Prix Henri Ed. de Céréville**, bisannuel: maximum 400 francs. Travail original de science médicale, se rapportant si possible au système nerveux. — **Prix Folloppe**: 100 francs, avec médaille. Poésies françaises inédites, au choix du concurrent. — **Prix Davel**, trisannuel: environ 300 francs. Travail inédit sur un sujet de l'histoire vaudoise d'avant 1815. — **Prix Brunner**: 100 francs. Pour renforcer éventuellement un prix de concours ou un prix de faculté, décerné à un travail se

rapportant aux sciences physiques, naturelles ou pharmaceutiques. — **Prix W. Grenier** : Prix annuel destiné à récompenser les élèves de l'École d'ingénieurs ayant fait preuve d'un goût réel dans l'élaboration de leurs projets. — Les mémoires doivent être déposés au secrétariat de l'Université avant le 1<sup>er</sup> novembre. **Prix D<sup>r</sup> Emile Duboux** : environ 120 francs destinés à récompenser un travail (concours ou thèse doctorale) traitant un sujet de psychiatrie ou de philosophie et ayant comme auteur un étudiant d'origine suisse. **Prix Whitehouse** : Fr. 350 destinés à récompenser le meilleur travail présenté sur ce sujet ; *De l'influence du romantisme français sur la littérature romande*. Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1<sup>er</sup> novembre 1909.

**Discipline.** — Les étudiants doivent se conduire avec ordre et décence. Il leur est en particulier interdit de troubler la tranquillité des cours, de fumer dans les auditoires et dans les salles de dessin, de commettre des dégâts dans les auditoires, laboratoires, salles de dessin, ou instituts dans lesquels ils sont admis. Les plaintes contre les étudiants sont adressées par écrit au Recteur. Les peines disciplinaires sont les suivantes : **Censure** par le Doyen ou le Directeur, par le Conseil de Faculté, le Recteur, la Commission universitaire, le Sénat; **amende**; **suspension**; **renvoi temporaire** (*consilium abeundi*); **expulsion** (*relegatio*). Tout dégât commis dans les locaux de l'Université, par un ou plusieurs étudiants, entraîne le payement des frais de réparations, et celui d'une amende de 5 à 50 fr. par étudiant, suivant la gravité du cas. Les amendes sont infligées par la Commission universitaire. Tout étudiant censuré plusieurs fois peut être frappé de suspension. Une faute très grave, ou des suspensions répétées, peuvent motiver le renvoi temporaire (*consilium abeundi*) ou l'expulsion de l'Université (*relegatio*) par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur préavis du Sénat. Le renvoi temporaire (*consilium abeundi*) ne peut pas être infligé pour moins d'un semestre. L'expulsion (*relegatio*) est définitive; l'étudiant perd pour toujours le droit d'immatriculation ou d'inscription.

### CONDITIONS D'OBTENTION DES GRADES

**Faculté de théologie.** — Licence en théologie. — Le diplôme de licencié en théologie atteste la possession des connaissances théologiques qui sont requises des candidats au Saint-Ministère. Le grade de licencié est conféré à la suite de deux séries d'examens : L'examen dit propédeutique, et l'examen théologique proprement dit, après huit semestres d'études.

Pour être admis à l'examen propédeutique après 4 semestres d'études universitaires, le candidat doit être bachelier ès lettres ou porteur d'un acte de maturité équivalent; avoir fait un examen prouvant une connaissance suffisante des éléments de la langue hébraïque; enfin produire une attestation officielle des cours qu'il a suivis,

dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen.

**L'examen écrit** comprend : Une version en français d'un texte facile de l'Ancien Testament (livres historiques et psaumes) ; une composition exégétique sur un texte du Nouveau Testament (Evangiles et Actes) ; des réponses à une ou plusieurs questions d'histoire du christianisme. Ces épreuves se font à huis clos.

**Examens oraux** : Histoire de la littérature française et histoire de la philosophie ; histoire générale des religions et histoire du siècle de Jésus-Christ ; exégèse (livres historiques et psaumes) et histoire littéraire de l'Ancien Testament ; exégèse (Evangiles et Actes) et histoire littéraire du Nouveau Testament ; histoire du christianisme.

Pour l'examen théologique proprement dit, le candidat doit produire : un certificat constatant qu'il a subi avec succès l'examen propédeutique ou des épreuves équivalentes ; une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen ; un *curriculum vitæ*. Il doit fournir en outre la preuve : qu'il a fait, au cours de ses études universitaires, un travail écrit relatif à chacune des quatre branches théoriques de la théologie, travail vu et approuvé par un professeur de la spécialité, et qu'il a présenté au moins quatre analyses de textes, quatre sermons et trois catéchismes.

**Epreuves écrites** : Trois compositions sur des sujets tirés des disciplines énumérées à l'alinéa suivant. Elles se font à huis clos.

**L'examen oral** porte sur : L'Ancien Testament (principaux livres poétiques et prophétiques) et histoire d'Israël et de sa religion ; exégèse du Nouveau Testament (épîtres) et théologie biblique du Nouveau Testament ; histoire des dogmes, symbolique et histoire de la théologie moderne ; dogmatique, morale et apologétique ; théologie pratique (homilétique, catéchétique, liturgique, théologie pastorale et ecclésiologique).

Sur préavis de la commission d'examen, l'Université confère le diplôme de licencié en théologie au candidat qui a subi avec succès cette seconde série d'examens. Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre et au commencement du semestre d'hiver. Le candidat doit se faire inscrire avant le 25 février pour la session de mars, avant le 25 juin pour celle de juillet et avant le 25 septembre pour celle d'octobre.

La commission d'examen apprécie chaque épreuve, par les chiffres de 1 à 10, ayant la valeur suivante : 1 = très mal ; 10 = très bien ; 6 = passable. Pour réussir, le candidat doit obtenir une moyenne de 6 pour chaque groupe. Toutefois un « très mal » (0 à 2), ou deux « mal » (3 ou 4) entraînent l'ajournement du candidat. Celui-ci ne peut se présenter plus de trois fois à chacune

des deux séries d'examens. Le diplôme indique si le candidat a été admis avec la note *très bien*.

La commission d'examen est composée du Conseil de Faculté et de deux experts, étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les droits à payer pour la licence sont de fr. 100.

**Doctorat en théologie.** — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit adresser au doyen de Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; du diplôme de licencié en théologie de l'Université de Lausanne ou des titres jugés équivalents; éventuellement, un exemplaire des travaux publiés par lui; un *curriculum vitæ*. Les épreuves sont subies devant le Conseil de Faculté; elles comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation d'une dissertation et la soutenance publique des thèses qui l'accompagnent.

**Examen écrit:** Rédaction de trois compositions portant sur le groupe de disciplines choisi par le candidat.

**L'examen oral** porte sur le groupe de disciplines choisi par le candidat. Le candidat qui a subi avec succès les épreuves écrites et orales est admis à présenter sa dissertation et ses thèses dans le terme de deux ans. Le sujet de la dissertation est laissé au choix du candidat. Cent cinquante exemplaires au moins de la dissertation et des thèses sont déposés au secrétariat de l'Université. La finance à payer pour le doctorat est de 200 francs pour le candidat qui a passé deux semestres au moins dans la Faculté, et de 250 fr. pour les autres.

**Faculté de droit.** — **Licence.** — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit fournir: Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un diplôme de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne où, s'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, les attestations prévues à l'art. 20, al. 3 du Règlement général; un *curriculum vitæ*; des pièces établissant qu'il a suivi des cours d'une faculté de droit sur les branches qui font l'objet de l'examen. Toutefois, le Département de l'Instruction publique et des Cultes peut, en ce qui concerne cette dernière obligation, accorder des dispenses, sur le préavis de la Faculté. Les examens de licence ont lieu à la fin de chaque semestre, au commencement du semestre d'hiver et à la fin de décembre devant une Commission composée du Conseil de la Faculté et de deux experts étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les épreuves comportent: a) un examen écrit; b) un examen oral; c) la présentation et la soutenance d'une dissertation, ainsi que de thèses. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10; 10 équivalant à *très bien* et 0 à *très mal*.

**L'examen écrit** comprend la rédaction de deux compositions por-

tant, l'une sur le droit romain, l'autre, sur le droit civil fédéral ou vaudois.

L'examen oral comprend des interrogations sur les branches suivantes: Le droit romain systématique; le droit civil fédéral et vaudois; le droit commercial, y compris le droit de change; la procédure civile fédérale et vaudoise; le droit pénal fédéral et vaudois; la procédure pénale fédérale et vaudoise; le droit public constitutionnel et administratif fédéral et vaudois; le droit international et intercantonal privé; l'économie politique élémentaire; la médecine légale; l'histoire du droit.

Les candidats étrangers à la Suisse peuvent être dispensés, par la Faculté, des examens portant sur le droit exclusivement suisse et vaudois, ainsi que de la présentation d'une dissertation. Ces épreuves sont alors remplacées par un examen portant sur la législation d'un grand Etat européen. Si le candidat a subi avec succès les examens, il peut, au plus tard un an après le dernier, présenter à la Faculté sa dissertation et ses thèses. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Les thèses doivent porter sur chacune des matières énoncées pour l'examen oral, et être de nature à provoquer une discussion.

La Faculté peut autoriser le candidat à présenter sa dissertation dans une langue autre que le français; cette dissertation est imprimée au minimum à 250 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université.

Le candidat à la licence dépose entre les mains du Secrétaire-caissier de l'Université la somme de 100 fr., au moment où il prend son inscription. Si le candidat use de la faculté de subir les examens oraux en deux séries, le dépôt à effectuer est de 40 fr. pour la première série et de 60 fr. pour la seconde.

**Doctorat.** — Le grade de docteur en droit est décerné à celui qui fait preuve de connaissances juridiques d'un caractère général et scientifique, au cours des épreuves indiquées ci-après: Le candidat doit adresser au doyen une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; d'un *curriculum vitæ* et du ou des diplômes ou certificats d'études déjà acquis. Les épreuves comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses; elles ont lieu devant le Conseil de la Faculté. L'examen écrit consiste dans la rédaction de trois compositions qui portent la 1<sup>re</sup>, sur un sujet de droit romain, la 2<sup>me</sup>, de droit civil ou commercial, la 3<sup>me</sup>, de droit public ou pénal. L'examen oral porte sur des branches d'étude obligatoires et facultatives. Les branches obligatoires sont les suivantes: Le droit romain systématique et exégétique; le droit civil; le droit commercial y compris le droit de change; le droit pénal; le droit public; le droit international public; le droit civil comparé; l'histoire du droit; l'économie politique. Le droit suisse peut être remplacé, moyennant l'assentiment de la Faculté, par celui d'un grand Etat européen. De plus,

le candidat sera interrogé sur deux branches qu'il choisit au nombre des suivantes : la philosophie du droit ; le droit international privé ; le droit diplomatique et consulaire ; la législation industrielle et l'économie des grandes industries (fabriques, chemins de fer, etc) ; la sociologie ; la science des finances ; l'évolution de l'organisation judiciaire et de la procédure ; la médecine légale. Le candidat indique son choix au doyen au moins quinze jours à l'avance. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Elle doit présenter le caractère d'une étude approfondie et personnelle. Les thèses doivent porter sur chacune des matières, objet de l'examen, et être de nature à provoquer une discussion.

La somme versée pour le doctorat est de 200 fr. (Pour plus de détails, voir le *Règlement de la Faculté de droit* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 29 juillet 1897. S'obtient au Secrétariat de l'Université).

**Etudes de sciences sociales.** — Facultés de droit et des lettres. — L'Université confère les grades de licencié et de docteur ès sciences sociales :

**Licence.** — Les épreuves écrites consistent : en deux compositions, l'une d'économie politique ou de sociologie, au choix du candidat, la seconde portant sur une autre matière obligatoire au choix du candidat ; les épreuves orales en une interrogation sur chacune des branches obligatoires, et sur trois des branches à option ; le candidat doit annoncer son choix au doyen de la Faculté de droit un mois avant l'examen. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire-caissier la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

**Doctorat.** — Les épreuves du doctorat comportent un examen écrit ; un examen oral ; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses. L'examen écrit comporte trois compositions, l'une portant, au choix du candidat, sur l'économie politique ou sur la sociologie, et les deux autres sur deux matières obligatoires, au choix du candidat, étant exclue celle dont il a déjà traité. Les épreuves orales consistent en une interrogation sur chacune des branches obligatoires et sur trois des branches à option. Si le candidat a subi avec succès les épreuves écrites et orales, il est admis à présenter et à soutenir sa dissertation et ses thèses. La finance à déposer au Secrétariat pour le doctorat est de 240 fr. Elle est de 150 fr. seulement pour les candidats déjà porteurs de la licence ès sciences sociales de l'Université de Lausanne.

**Faculté de médecine.** — Doctorat en médecine. — Le grade de docteur en médecine est délivré à la suite d'examens et de la présentation d'une thèse.

Ce grade, purement scientifique, ne donne pas le droit d'exercer la médecine en Suisse. Pour être admis à subir les épreuves de doc-

torat, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'une carte d'immatriculation à l'Université de Lausanne et d'un *curriculum vitæ*. Il doit en outre produire : a) s'il a fait ses études secondaires en Suisse : un certificat de bachelier es-lettres ou es-sciences, ou un certificat de maturité fédérale. b) s'il a fait ses études secondaires à l'étranger : des certificats lui donnant le droit de faire des études de médecine dans son pays d'origine. Les examens doivent être subis en trois séries indépendantes : 1) examens de sciences naturelles ; 2) examens de sciences anatomo-physiologiques ; 3) examens de sciences médicales proprement dites. Le candidat doit présenter en outre, après le troisième examen, une thèse écrite dans l'une des trois langues nationales témoignant de recherches ou d'observations personnelles. Le sujet de la thèse ne pourra être pris en dehors des branches enseignées à la Faculté.

L'examen de sciences médicales comprend une série d'épreuves écrites et une série d'épreuves orales. — Les épreuves écrites portent sur, 1° la pathologie interne, 2° la pathologie externe et 3° l'hygiène. — Pour être admis aux épreuves orales, le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 3,5 au minimum aux épreuves écrites. — Les épreuves orales portent sur : 1° Pathologie interne et thérapeutique. Pathologie externe. Obstétrique et gynécologie. Médecine légale. Psychiatrie. Hygiène. Matière médicale et pharmacologie.

Les personnes immatriculées à la Faculté de médecine avant le 25 juillet 1902 ne sont pas obligées de subir l'examen de sciences naturelles (premier examen du doctorat).

La date des épreuves et le terme d'inscription sont annoncés par affiches au commencement de l'année. Pour chaque épreuve, le candidat doit obtenir une note exprimée en chiffres suivant l'échelle 1 à 6. 6 correspondant à la note très-bien. L'examen est réussi quand le candidat a obtenu une moyenne de 3,5 au minimum. En outre, trois notes 3, deux notes 2 et une note 1 font échouer le candidat. Le candidat qui se retire au cours d'examen, sans motif valable, est considéré comme échoué.

Un certificat est délivré au candidat pour chaque examen subi avec succès. Ce certificat mentionne les notes obtenues : il est revêtu de la signature du doyen de la Faculté et transmis au bureau de l'Université. Le doyen fixe, sur le préavis du jury, le délai dans lequel le candidat échoué peut se présenter à nouveau ; ce délai ne pourra pas excéder une année. Le candidat qui a échoué trois fois ne sera plus admis à se présenter à l'examen.

**Première série. Examen de sciences naturelles.** — Pour être admis à l'examen de sciences naturelles, le candidat doit avoir suivi les cours de physique, chimie, zoologie et anatomie comparée de botanique, et avoir fréquenté le laboratoire de chimie. L'examen comporte des épreuves orales sur : 1. Chimie organique et inorganique. 2. Physique. 3. Zoologie et Anatomie comparée. 4. Botanique.

**Deuxième série. Examen des sciences anatomo-physiologiques.** — Pour être admis à cet examen, le candidat doit avoir : 1. Subi avec succès l'examen des sciences naturelles. 2. Suivi les cours théoriques sur l'anatomie, l'histologie et la physiologie, avoir fait au moins, deux semestres de dissection, un semestre d'exercices pratiques de physiologie, et un semestre de laboratoire d'histologie. L'examen des sciences anatomo-physiologiques comprend : 1. Un travail écrit sur l'une des quatre branches sous-mentionnées, tirées au sort. 2. Des épreuves orales sur : a) l'anatomie, b) l'histologie, c) l'embryologie, d) la physiologie. Le résultat de l'examen est déterminé par la moyenne des cinq notes obtenues.

**Troisième série. Examen des sciences médicales proprement dites.** — Pour être admis à cet examen, le candidat doit : 1. avoir subi avec succès l'examen de sciences anatomo-physiologiques. 2. Avoir suivi es cours suivants : pathologie générale, anatomie pathologique, pathologie interne et thérapeutique, pathologie interne, obstétrique, hygiène, parasitologie, médecine légale, psychiatrie, matière médicale et pharmacologie. 3. Avoir suivi deux semestres au moins les cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale et un semestre les cliniques ophtalmologique, infantile, psychiatrique, dermatologique, des maladies vénériennes et la polyclinique. 4. Avoir pris part à un cours d'opérations chirurgicales, à un cours d'opérations obstétricales et à un cours d'autopsie.

**Thèse.** — La thèse doit être remise au doyen dans un délai maximum de deux ans après le 3<sup>m</sup> examen à partir de la date de ce dernier. La Faculté autorise l'impression, sur préavis des professeurs experts. Le candidat remet 150 exemplaires de sa thèse, imprimée dans un format spécial, au secrétariat de l'Université. Le droit de grade exigé pour le doctorat est fixé à 450 fr. (200 fr. pour les porteurs du diplôme fédéral de médecine).

**Appendice.** — Sont admis de plein droit aux cours et laboratoires d'anatomie, histologie, embryologie et physiologie : 1<sup>o</sup> les candidats aux examens fédéraux de médecine ; 2<sup>o</sup> les candidats au doctorat qui ont subi avec succès l'examen de sciences naturelles.

Les candidats au doctorat qui n'ont pas encore passé l'examen de sciences naturelles, ne sont admis qu'autant que la place et le matériel le permettent.

Le prix des travaux pratiques et des cliniques est fixé comme suit : Cours de dissection (pour l'hiver entier) 70 fr. Travaux embryologiques (un après-midi par semaine) 20 fr. Travaux histologiques (deux après-midi par semaine), 30 fr. Travaux au laboratoire de physiologie, 20 fr. Travaux d'histologie pathologique, 25 fr. Travaux au laboratoire de parasitologie, 20 fr. Travaux au laboratoire de chimie physiologique et pathologique, 25 fr. Technique du microscope, 10 fr. Démonstrations d'anatomie pathologique et cours d'autopsie, 25 fr. Clinique médicale, 37 fr. 50. Clinique chirurgicale, 37 fr. 50. Clinique obstétricale, 25 fr. Clinique ophtalmologique, 20 fr. Clinique des maladies

des principales disciplines philosophiques. — **Interrogations spéciales: Latin.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Grec.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Vieux français.** Ouvrages cutanées, 15 fr. Clinique psychiatrique et psychiatrie, 15 fr. Clinique pédiatrique, 10 fr. Clinique laryngologique et otologique, 10 fr. Policlinique 20 fr. Médecine opératoire (dont 5 fr. au domestique de l'amphithéâtre d'anatomie) 30 fr. Cours d'opérations obstétricales, 20 fr. Répétition des opérations obstétricales, 12 fr. Cours d'ophtalmoscopie, 10 fr.

(Pour plus de détails voir le *Règlement de la Faculté de médecine*, approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 30 avril 1902).

**Faculté des lettres. — Licence.** — Il y a trois ordres de licence ès lettres: Licence ès lettres classiques; licence ès lettres modernes; licence mixte. Le candidat doit fournir: Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un *curriculum vitæ*; des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen. Il y a **examen écrit** et **examen oral**. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10, 0 signifiant très mal, 10 très bien. Le diplôme indique par une mention si la commission a été particulièrement satisfaite du résultat de l'examen. Le diplôme mentionne les branches d'examen. Le candidat doit se faire inscrire un mois au moins avant l'époque régulière des examens, qui est la dernière semaine de chaque semestre et la première semaine du semestre d'hiver. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Les examens peuvent être subis en deux séries. La première série comprend les épreuves plus spécialement philologiques. Dans la seconde, le candidat doit prouver qu'il connaît les littératures des langues étudiées par lui; il subit en outre des examens sur l'histoire et la philosophie.

**Licence ès lettres classiques.** — Le candidat doit fournir, outre les pièces énumérées ci-dessus, un diplôme de bachelier ès-lettres, ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté. L'examen porte sur six objets d'enseignement: latin, grec, français, allemand, histoire, philosophie. **Examen écrit:** Une composition française, dont le sujet porte sur la branche ou sur l'une des branches désignées par le candidat comme branches principales; une composition en prose latine, sujet toujours pris dans l'antiquité classique; il est tiré au sort; la traduction d'un texte latin de moyenne difficulté; la traduction d'un texte grec de moyenne difficulté. — **Examen oral: Interrogations générales: Latin.** Antiquités et histoire de la littérature. **Grec.** Antiquités et histoire de la littérature. **Français.** Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté.

Histoire de la littérature. **Allemand.** Traduction à livre ouvert d'un texte de moyenne difficulté. Histoire de la littérature de 1770 à 1830. **Histoire** grecque et romaine. **Philosophie.** Le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale ou fragments d'ouvrages, 2 en prose ou en vers indifféremment. **Français moderne.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Histoire.** Une époque du moyen âge ou de l'histoire moderne ou une période de l'histoire suisse. **Philosophie.** Un problème ou une époque.

**Licence ès lettres modernes.** — L'admission aux examens de licence ès lettres modernes est accordée aux candidats porteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences mathématiques, ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté, et aux demoiselles munies du certificat de sortie du Gymnase de l'Ecole supérieure communale de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté.

Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions sont soumis à un examen préalable destiné à prouver qu'ils possèdent une culture générale et organisé comme suit : *Examen écrit* : Une composition française sur un sujet général d'histoire moderne; une version française de chacune des deux langues choisies par le candidat. Dans l'*examen oral* le candidat devra prouver qu'il connaît les éléments de la logique et qu'il possède des notions générales sur l'histoire de la littérature française. Cet examen peut être passé au commencement de chaque semestre. Le candidat paye la somme de 25 fr.

**L'examen de licence ès lettres modernes** porte sur cinq objets d'enseignement : français, deux langues vivantes, histoire, philosophie. Le candidat peut choisir entre les langues vivantes qui sont enseignées à l'Université; s'il est déjà porteur du diplôme de licence ès lettres classiques, il pourra obtenir le grade de licencié ès lettres modernes après un examen portant sur une seule langue étrangère qui sera toujours considérée comme étudiée spécialement par lui. Les frais d'inscription sont réduits dans ce cas à 50 fr. Tout candidat, désireux de se présenter en même temps aux deux licences ci-dessus désignées, est admis, moyennant une seule inscription de 100 fr., à subir l'examen supplémentaire prévu ci-dessus. **L'examen écrit** comprend trois épreuves : Une composition française; une composition dans celle des langues étrangères qu'aura indiquées le candidat; une version de l'autre langue en français. Dans le cas où l'histoire serait prise comme branche principale, la composition porterait sur la période spécialement étudiée par le candidat. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le sujet de la composition se rapporterait à l'époque ou au problème dont le candidat aurait fait une étude spéciale. **Examen oral.** — **Interrogations générales:** Français. Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne

difficulté. Histoire de la littérature. Langues étrangères. Histoire des littératures correspondantes. Histoire moderne ou histoire du moyen âge. Philosophie. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. **Interrogations spéciales** : Langues étrangères. Ouvrages ou fragments d'ouvrages désignés par le candidat et agréés par les professeurs enseignants. Le candidat doit avoir de plus une connaissance historique de la langue spécialement étudiée par lui. Français moderne : Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. Si le français est choisi comme branche principale, le candidat devra préparer deux ouvrages ou fragments d'ouvrages en vieux français. Histoire : Une époque prise en dehors de la grande période qui a fait l'objet de l'interrogation générale, ou une période de l'histoire suisse. Philosophie. Un problème ou une époque.

**Licence mixte.** — L'examen porte sur cinq branches choisies par le candidat parmi des objets d'enseignement de la Faculté. Ces cinq branches doivent contenir une langue vivante et une langue ancienne.

**Doctorat.** — Le grade de docteur ès-lettres est décerné au candidat qui fait preuve de connaissances approfondies sur une partie restreinte des objets d'enseignement relevant de la Faculté. Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne ; un *cuiculum vitæ* ; une dissertation manuscrite, en français, dont le sujet se rapporte à l'un des objets d'enseignement de la Faculté. Le candidat est soumis à un examen qui porte sur trois branches choisies par lui parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Il y aura, sur chacune de ces trois branches, **examen écrit** (deux compositions sur la branche principale) et **examen oral**. Le candidat doit obtenir la note 8 pour la branche qu'il a indiquée comme spécialement étudiée par lui et la note 6 pour les deux autres. S'il est porteur du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté, il peut être astreint seulement à la présentation et à la soutenance de la dissertation. La dissertation est imprimée à 200 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université. La dissertation est discutée publiquement. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 300 fr., au moment où il prend son inscription. Les porteurs du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ne sont astreints qu'au paiement d'une somme de 200 fr. (Pour d'autres détails consulter le *Règlement de la Faculté des lettres* approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes, le 5 mai 1900.)

**Certificat d'études françaises.** — Pour être admis à

subir les examens de certificat d'études françaises, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne, des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen, et qu'il a été inscrit pendant deux semestres au moins comme étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. L'examen préalable dont il est question plus haut est, en ce qui concerne les candidats au certificat d'études françaises, considéré comme suffisant pour représenter l'attestation de capacité prévue pour l'immatriculation. Le certificat **général** d'études françaises est délivré aux candidats qui ont subi avec succès les deux séries suivantes d'études : 1<sup>re</sup> série. **Examens écrits.** 1<sup>o</sup> Traduction écrite d'une langue étrangère en français. 2<sup>o</sup> Composition sur un sujet tiré de la littérature française à partir du commencement du dix-septième siècle. **Examens oraux.** 1<sup>o</sup> Phonologie et versification. 2<sup>o</sup> Diction et prononciation. 3<sup>o</sup> Grammaire et vocabulaire. 4<sup>o</sup> Traduction orale et raisonnée du français en une langue étrangère. — 2<sup>e</sup> série. **Examens écrits.** Composition sur un sujet tiré de la littérature française du moyen âge ou du seizième siècle. **Examens oraux.** 1<sup>o</sup> Histoire de la langue et grammaire historique, lecture d'un texte du moyen âge et d'un texte du seizième siècle, interrogations. 2<sup>o</sup> Explication de quelques œuvres de la littérature française. Les candidats ne peuvent se présenter aux examens oraux qu'après avoir subi avec succès les examens écrits. Une moyenne de six est exigée dans chaque ordre d'examens et dans chaque série; ceux qui le désirent peuvent se faire interroger, dans la seconde série d'examens, sur la littérature du pays où ils ont l'intention d'enseigner, sur l'histoire, sur la philosophie et sur la pédagogie. Les candidats qui ne se présentent qu'à la première série des épreuves reçoivent, s'ils l'ont subie avec succès, une attestation dénommée : **certificat d'études françaises** (partie moderne). Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre. Le candidat doit se faire inscrire avant le 15 février pour le semestre d'hiver, et avant le 15 juin pour le semestre d'été. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 50 fr. par série d'examens.

**Faculté des sciences.** — Chaque étudiant est tenu d'indiquer, lors de son inscription, celle des trois sections à laquelle il veut se rattacher.

**EXAMENS, GRADES ET DIPLOMES.** — Licences. — Il y a 4 licences : 1<sup>o</sup> Licence ès sciences mathématiques pures. 2<sup>o</sup> Licence ès sciences physiques et mathématiques. 3<sup>o</sup> Licence ès sciences physiques et naturelles. 4<sup>o</sup> Licence ès sciences pharmaceutiques.

**Dispositions communes aux quatre licences.** — Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée des pièces suivantes : L'immatriculation à l'Université; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de

faculté; un certificat d'études prouvant que le candidat a suivi les cours et fréquenté les laboratoires d'une Faculté des sciences sur les branches qui font l'objet de l'examen; un *curriculum vitæ*; éventuellement, ses titres et travaux scientifiques. Pour chaque licence, il y a des épreuves théoriques (orales et écrites) et des épreuves pratiques (travaux de laboratoire). La réussite des épreuves théoriques est conditionnelle de l'admission aux épreuves pratiques. Les épreuves orales sont subies devant un jury d'examen, composé de 2 professeurs et d'un expert désigné par le Département de l'Instruction publique. Le candidat doit se faire inscrire un mois avant la dernière quinzaine de chaque semestre, ou 15 jours avant les vacances d'été, si les examens doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver; il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr.

**Licence ès sciences mathématiques pures.** — Les épreuves orales: Calcul différentiel et intégral; théorie des fonctions; fonctions elliptiques; géométrie analytique; géométrie descriptive; géométrie de position; mécanique rationnelle; mécanique appliquée; astronomie et mécanique céleste; physique mathématique; chapitres choisis d'analyse, de géométrie et mécanique analytique. L'examen écrit; 3 travaux, tirés de l'analyse, de la géométrie et de la mécanique. L'examen pratique est représenté par une épreuve de géométrie.

**Licence ès sciences physiques et mathématiques.** — Les épreuves orales: Astronomie et mécanique céleste; physique mathématique; physique expérimentale; chimie inorganique; minéralogie; calcul différentiel et intégral; théorie des fonctions; géométrie analytique, descriptive et de position; mécanique rationnelle et appliquée. L'examen écrit; Trois travaux, tirés, l'un de l'analyse, l'autre de la géométrie et le troisième de la mécanique. L'examen pratique comprend: Un travail graphique; une manipulation de physique ou de chimie.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions: l'une comprenant les sciences physiques, l'autre les mathématiques pures et la physique mathématique.

**Licence ès sciences physiques et naturelles.** — Les épreuves orales: Calcul différentiel et intégral; physique expérimentale et météorologie; astronomie; chimie inorganique, organique et analytique; minéralogie et pétrographie; géologie, géographie physique et paléontologie; anatomie, morphologie et physiologie végétales; botanique systématique; anatomie et physiologie générales; zoologie et anatomie comparée. L'examen écrit; Tous travaux tirés: Du groupe des sciences physiques (physique, chimie, astronomie); du groupe des sciences naturelles (botanique, anatomie et physiologie générales, zoologie et anatomie comparée); du groupe des sciences géologiques (géographie physique, géologie, paléontologie, minéralogie et pétrographie). L'examen pratique comprend: Des manipulations de physique; une analyse qualitative et une ana-

lyse quantitative; détermination de minéraux et de roches; des travaux de paléontologie et de géologie; des travaux d'anatomie végétale et de détermination de végétaux; des travaux macroscopiques et microscopiques d'anatomie animale.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions: la première comprend les sciences physiques, la deuxième les sciences naturelles.

**Licence ès sciences pharmaceutiques.** — L'examen oral: Botanique générale; botanique systématique et pharmaceutique, physique; chimie organique et inorganique; chimie pharmaceutique; chimie analytique (y compris les méthodes d'analyse de médecine légale et des denrées alimentaires); pharmacognosie; pharmacie. L'examen écrit: Rédaction d'un mémoire sur un sujet de pharmacie, de pharmacognosie ou de chimie appliquée. L'examen pratique comprend les travaux ci-après: Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique; analyse qualitative d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrée alimentaire); analyse qualitative d'un corps ne renfermant pas plus de six substances; deux analyses quantitatives d'une substance déterminée, dans un mélange: par voie gravimétrique; par voie volumétrique. Détermination microscopique de quelques substances.

**Doctorat.** — Pour le doctorat ès sciences, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté des sciences une demande écrite accompagnée des pièces suivantes: L'immatriculation à l'Université de Lausanne; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté; les diplômes ou certificats d'études déjà acquis; un *curriculum vitæ*; le manuscrit de sa dissertation dans l'une des trois langues nationales. Les épreuves comprennent, outre la dissertation, un travail écrit, des épreuves orales et, s'il y a lieu, des épreuves pratiques. Dans ce dernier cas, une finance spéciale est exigée pour l'usage des laboratoires. Les épreuves orales publiques comprennent: Un *colloquium* sur la science principale dont est tiré le sujet de la dissertation; une épreuve sur l'une des deux sciences complémentaires de la science principale; une épreuve sur une autre science, choisie par le candidat. Le candidat ne peut faire imprimer sa dissertation que lorsqu'il en a obtenu l'autorisation de la Faculté (*imprimatur*). Il ne reçoit son diplôme de docteur qu'après avoir déposé 150 exemplaires de sa dissertation au bureau de l'Université. La finance de grade, exigée pour le doctorat ès-sciences, est fixée à 200 fr. pour les candidats qui ont étudié pendant deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à 300 fr. pour les autres candidats. Elle doit être payée au moment de l'inscription, entre les mains du Secrétaire de l'Université. La Faculté des sciences n'admet pas de dissertation de doctorat préparée dans un autre établissement d'instruction supérieure.

(Pour d'autres détails, recourir au *Règlement pour les étudiants de la Faculté des sciences*, modifié et complété jusqu'au 15 décembre 1903).

**Diplôme de chimiste-analyste. — Admission.** — Les conditions sont celles de la Faculté des sciences. Le cycle d'études est de trois ans. — **Travaux pratiques :** Laboratoire de chimie générale, 6 semestres. Laboratoire d'analyse chimique des denrées et bactériologique, 2 semestres. Laboratoire de physique, 1 après-midi, 2 semestres. Laboratoire de botanique (microscopie) 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie physiologique, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de zoologie : Vertébrés, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie agricole, 1 après-midi, 1 semestre (facultatif). — **Cours théoriques :** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, chimie physiologique, chimie physique, chimie industrielle. Analyse des matières agricoles (facultatif), analyse industrielle, analyse des denrées alimentaires. Toxicologie, physique, zoologie, botanique générale, botanique descriptive, matières premières (pharmacognosie), anatomie et physiologie générales, hygiène, parasitologie, bactériologie générale, minéralogie, géologie, législation industrielle.

**Examens.** — Les épreuves pour l'obtention du diplôme de chimiste-analyste comportent un examen propédeutique à la fin du quatrième semestre et un examen professionnel. Pour se présenter aux examens, le candidat doit avoir suivi les cours et les laboratoires indiqués dans le programme ci-dessus. Les cours suivis pour obtenir les diplômes de licenciés ès-sciences naturelles et ès sciences pharmaceutiques, ou pour obtenir le diplôme de maître-pharmacien, sont reconnus comme équivalents à ceux du programme. La session annuelle des examens a lieu au commencement de chaque semestre. Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat de l'Université avant le 25 mars ou le 1<sup>er</sup> octobre, avant la fin de chaque semestre. Ils déposent entre les mains du Secrétaire de l'Université : pour l'examen propédeutique, 100 fr. ; pour l'examen professionnel, 200 fr.

**L'examen propédeutique** comprend : a) **Examen pratique.** Une analyse qualitative, une analyse quantitative (volumétrie), une analyse légale (avec rapport), six préparations microscopiques, une dissection d'un vertébré. b) **Examen oral.** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, physique, botanique.

**L'examen professionnel.** a) **Examen pratique.** Une préparation de chimie inorganique ou organique, une analyse quantitative (gravimétrie), une analyse élémentaire, une analyse physiologique, deux analyses de denrées alimentaires, deux analyses bactériologiques, une analyse d'une matière agricole (engrais, fourrage, sol). b) **Examen oral.** Bactériologie, hygiène, analyse des denrées alimentaires, pharmacognosie. (Pour d'autres détails voir le *Règlement spécial* approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes le 8 février 1907).

**Diplôme d'ingénieur.** — Le diplôme d'ingénieur (constructeur, mécanicien, électricien ou chimiste), s'obtient moyen-

nant un ensemble d'épreuves qui constitue le concours. Ne sont admis au concours que les étudiants qui se sont astreints durant tout le cycle des études (7 semestres) au règlement du régime inférieur. Les épreuves du diplôme se divisent en deux groupes, savoir : a) Un examen général sur les branches essentiellement théoriques, qui a lieu au commencement du 5<sup>m</sup> semestre. b) Un examen général sur les branches essentiellement pratiques, accompagné de l'étude d'un projet dont le programme est fourni par le professeur-chef de la spécialité et visé par la Direction. Cette seconde partie du concours a lieu à la fin du dernier semestre d'études. Une finance de 100 fr. est perçue de chaque candidat, qui doit s'inscrire trois mois à l'avance.

**Examens fédéraux. — Examens fédéraux des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des vétérinaires** (extrait du règlement du 11 déc. 1899). — Ces examens ont lieu : à **Bâle**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens. — A **Berne**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. — A **Fribourg** (ex. de sciences nat.), pour les médecins, les dentistes et les vétérinaires. — A **Genève**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Lausanne**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Neuchâtel**, (ex. de sciences natur.), pour les médecins et les dentistes. — A **Zurich**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. **Les commissions d'examens** sont composées de professeurs des écoles supérieures de la Suisse et de praticiens patentés et nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Les séances des commissions d'examens sont présidées par le président local ou son remplaçant. Les examens des médecins, des dentistes et des vétérinaires, se divisent en trois sections principales, les examens des pharmaciens en deux. Le comité directeur publie chaque année un tableau indiquant les époques auxquelles ont lieu les examens dans chaque localité. Ces tableaux sont affichés aux lieux opportuns. Le candidat qui désire subir l'examen s'inscrit chez le président local du lieu où il désire se présenter. Il paie une taxe d'inscription de 5 fr. L'inscription doit être accompagnée des certificats exigés pour l'admission aux examens. L'examineur choisit le sujet pour les **examens pratiques**. Pour les **examens écrits** les sujets sont tirés au sort, trois sujets sur chaque bulletin, au choix du candidat. Pour l'**examen oral**, les candidats sont examinés un à un. Les examens sont subis en allemand, en français ou en italien, au choix du candidat. La meilleure note correspond à 6, la plus faible à 1. Une moyenne des notes principales inférieure à 3,5 exclut le candidat de l'obtention du diplôme ou d'une nouvelle série d'examens. Pour l'examen d'anatomie ou de physiologie des médecins et vétérinaires, et pour l'examen des commis-pharmaciens, les notes des deux parties de l'examen servent à déterminer le résultat final. Le candidat n'a aucun droit de recours contre les décisions de la commission d'examen. Le candidat qui a subi avec succès l'examen profes-

# PERRIN & C<sup>IE</sup> LAUSANNE

SERVICES OFFICIELS DES  
CHEMINS-DE-FER  
BAGAGES & CAMIONNAGES

VOYAGES

TRANSPORTS

OPÉRATIONS EN DOUANE

RENSEIGNEMENTS  
ET DEVIS GRATUITS

BUREAUX:

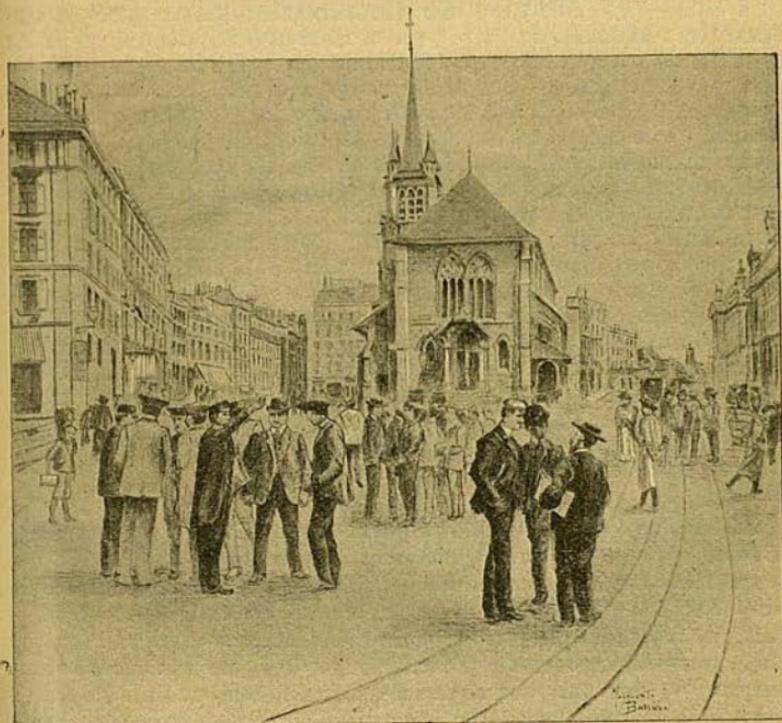
Place St François, 15. - TÉL. 184

Gare Centrale --- { " & 515

sionnel reçoit un diplôme délivré par le Département fédéral de l'intérieur, diplôme qui confère à son porteur le droit d'exercer sa profession dans toute l'étendue de la Confédération. La finance à payer au Département de l'Intérieur pour le diplôme est de 20 fr. ; pour les étrangers 60 fr.

**Taxes d'examens.** Pour médecins: sciences nat. fr. 30; Anatomie et physiol. fr. 50 Ex. profess. fr. 120. Pour dentistes: sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour pharmac.: ex. de commis-pharm. fr. 60. Ex. profess. 120 fr. Pour vétérinaires: sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 30. Ex. profess. fr. 50. — Les étrangers paient une taxe triple, à moins d'arrangements internationaux.

Le comité directeur peut, sur la présentation de certificats, dispenser entièrement ou en partie des examens fédéraux les Suisses qui ont subi leurs examens à l'étranger et leur délivrer les certificats et diplômes correspondants.



## BIBLIOTHÈQUES & MUSÉES

**BIBLIOTHÈQUES** : 1. **Bibliothèque des étudiants.** (Ancienne Université.) Mercredi, de 1 à 3 h. — 2. **Salle de lecture des étudiants.** (Ancienne Université.) Tous les jours, de 9 h. du matin à 9 h. du soir. — 3. **Bibliothèque de la société des sciences naturelles.** S'adresser à la Bibliothèque cantonale. — 4. **Bibliothèque de l'École de médecine.** Lundi et jeudi, de 5 1/2 à 6 1/2 h. — 5. **Bibliothèque agricole.** S'adresser au directeur de l'École d'Agriculture. — 6. **Bibliothèques des facultés et des laboratoires.** — 7. Les étudiants en droit peuvent être autorisés à jouir de la **Bibliothèque du Tribunal fédéral.** (T. 750.)

**Bibliothèque cantonale et universitaire.** — Palais de Rumine, aile sud. Le service pour le semestre d'hiver 1900-1910 comprend : a) **Séances de consultation** : **Lundi**, de 10 à 12 et de 1 à 5 h. ; **mardi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **mercredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **jeudi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. ; **vendredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **samedi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. — b) **Service de distribution pour prêt à domicile** : **Mardi**, de 1 à 3 1/2 h. ; **mercredi**, de 9 à 10 1/2 h. ; **jeudi**, de 1 à 3 1/2 h. ; **vendredi**, de 9 à 10 1/2 h. ; **samedi**, de 1 à 3 1/2 heures. — Les bulletins de demande peuvent être déposés au préalable dans une boîte *ad hoc*. Les lecteurs qui auront satisfait à ce dépôt seront servis en premier lieu. Direct. : M. L. Dupraz. 1<sup>er</sup> bibliothécaire : M. H. Bersier. Bibliothécaires : MM. Pelet et Reymond. L'usage de la Bibliothèque cantonale et universitaire est gratuit. Tout lecteur qui prend des livres à domicile peut être tenu de fournir une garantie (cautionnement). Les frais de port pour l'envoi des volumes sont à la charge du lecteur. Hors du canton, il ne peut être confié des volumes qu'à des bibliothèques publiques, qui en deviennent responsables. 280,000 vol. Manuscrits rares. Impressions du XV<sup>e</sup> siècle. La Bibliothèque est fermée durant le temps nécessaire à la revision annuelle, fin juillet et août. Pour plus de détails, demander le Règlement de la Bibliothèque, Palais de Rumine. Téléphone 1273. Compte de chèques postaux II. 236. — Lire *Notice historique sur la Bibliothèque cantonale*, par L. Dupraz, directeur.

**MUSÉES** : **Musée des Beaux-Arts** (*Palais de Rumine*). Conservateur : M. Emile BONJOUR. Fondateur : M. L. ARLAUD, 1772-1845. Le public est admis à visiter les salles gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 h. à midi et de 1 1/2 h. à 5 h. — Le dépôt de cannes, parasols, parapluies, etc., est gratuit. La police et la surveillance des salles sont faites par des gardiens et par le concierge. — Consulter sur ce musée le travail de M. Em. Bonjour : *Le Musée Arlaud*, Bridel 1905.

# SALLE D'ARMES

de la Société d'Escrime

7, ESCALIERS DU GRAND PONT, 7

*Entrée par les Escaliers du Grand Chêne*

---

## F. KUENTZ

PROFESSEUR

Maitre breveté de l'Ecole de Joinville

Maitre titulaire de l'Académie d'armes de Paris

Lauréat de plusieurs Championnats

---

## Fleuret - Epée - Sabre

---

*Leçons à partir de 8 heures du matin*

---

Réduction 50 % pour MM. les Etudiants

---

Abonnements spéciaux pour Pensionnats

*Les inscriptions sont reçues à la salle d'armes*

**M**  
 pren  
 néra  
 M. I  
**que**  
 de F  
 M. I  
 lecti  
 l'ens  
 prof  
 risi  
**phi**  
 ethn  
 prof

**M**  
 (Ch

**M**  
 dire  
 du l  
 vate  
 auss  
 écha  
 torie  
 san  
 pou  
 P.,  
 l'his  
 mus

**M**  
 Run  
 clas  
 heu

**E**  
 jeu

**E**  
 Dur  
 pou  
 M.  
 étu  
**wi**  
 du t  
 été

**Musée d'histoire naturelle.** — Le **Musée géologique** comprend les collections de géologie générale, de paléontologie, de minéralogie et de pétrographie (Palais de Rumine). Conservateur : M. LUGEON, prof. Préparateur : M. H. LADOR. — Le **Musée botanique** comprend une collection de préparations et un herbier (Palais de Rumine). Conservateur : M. E. WILZECK, professeur. Préparateur : M. L. PACHE. (T. 1320.) Le **Musée zoologique** comprend les collections générale et locale, la collection d'anatomie comparée et de l'enseignement (Palais de Rumine). — Conservateur : M. H. BLANC, prof., M. W. MORTON, adjoint à la Direction. Préparateurs : MM. MURISIER et F. BLANC. — Le **Musée anthropologique et ethnographique** comprend les collections des antiquités lacustres et d'objets ethnographiques (Palais de Rumine). Conservateur : M. SCHENK, professeur.

**Musée agricole.** S'adresser au Directeur de l'Ecole d'Agriculture (Champ-de-l'Air). T. 756.

**Musées d'antiquités et médaillier.** (*Musée historique*). La direction de ces musées et du médaillier est confiée, sous le contrôle du Département de l'instruction publique et des cultes, à des conservateurs de musée. Les achats sont faits par les conservateurs, chargés aussi de recevoir la correspondance, les offres de vente, les dons, échanges d'objets, etc. Pour visiter le médaillier et les collections historiographiques, s'adresser aux conservateurs. M. SCHENK, A., à Lausanne, pour les collections lacustres M. DE MOLLIN, A., à Lausanne, pour les antiquités et le médaillier (M. GRUAZ, assistant) ; M. VIONNET, P., à Lausanne, pour les collections historiographiques relatives à l'histoire du pays ; M. JOMINI, Fr., à Avenches, pour les antiquités du musée d'Avenches.

**Musée Industriel.** Rue Chaucrau. Fondé par M<sup>me</sup> la baronne de Rumine. Relève de l'administration communale. Collections bien classées et intéressantes, curieuses à visiter. Ouvert tous les jours, à heures fixes. Le Musée est momentanément fermé.

## Etablissement en rapport avec l'Université

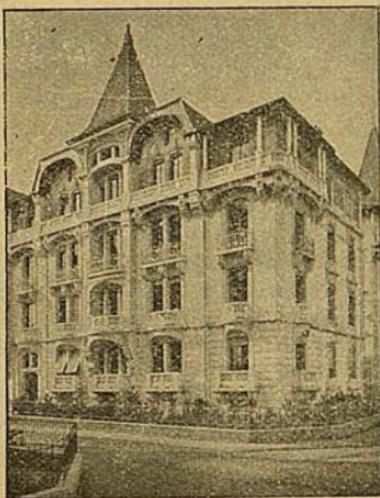
dont les Etudiants sont admis à profiter à des conditions spéciales.

**Ecole de dessin.** (*Place Riponne*). Directeur : M. O. BASTIAN, jeudi et samedi de 5 à 7 h.

**Ecole d'escrime** (*Ruelle du Grand-Pont, 2*). Prof. : M. François DUFOUR, maître d'armes. Cours et leçons au local : 50 % de rabais pour MM les étudiants. — **Manège** (*Avenue de l'Eglantine, 5*). Prof. : M. Jules DUFOUR, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. DUFOUR). — **Rowing-Club. Société de navigation à rames.** (*Ouchy, garage du Club*). Exercices réguliers tous les jours, de 6 à 7 1/2 h. du soir (en été seulement).

# INSTITUT LEMANIA

LAUSANNE - 5, Avenue de la Harpe, 5 - LAUSANNE



TÉLÉPHONE 1037



DIRECTEUR

*P. Du Pasquier*

Professeur diplômé

par

l'Ecole Polytechnique

fédérale.



BACCALAURÉAT

MATURITÉ

École préparatoire spéciale pour le Polytechnicum fédéral  
ET L'UNIVERSITÉ

Préparation dans le temps le plus court possible  
(1 à 2 ans).

Dames et Messieurs au-dessus de 16 ans. Système des petites classes. Organisation rationnelle spéciale. Installations modernes pour les expériences de chimie, physique, etc. Plans d'études individuels.

On peut aussi ne suivre que quelques cours (mathématiques, sciences naturelles, langues anciennes ou modernes, etc.) **Préparation aux examens.** Répétitions. Leçons particulières à l'Institut et à domicile. Les plus beaux succès.

Les cours sont donnés en français et en allemand. Excellente occasion pour les étrangers d'apprendre à fond ces deux langues.

Références de 1<sup>er</sup> ordre. — Prospectus à disposition.

## ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION SECONDAIRE à Lausanne.

1. Le **Collège cantonal** (*Valentin*), T. 1741, prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée : 10 ans; durée des études : 6 ans. Directeur : M. Edouard PAVOT. — 2. Le **Gymnase classique** (*Ancien bâtiment de l'Académie, Cité-Devant*), fait suite au Collège cantonal et prépare aux études universitaires. Age d'entrée : 16 ans; durée des études : 2 ans; délivre le diplôme de bachelier ès-lettres (maturité). Directeur : M. Abel BIAUDET. — 3. Le **Collège scientifique** et le **Gymnase scientifique** (*rue Mercerie*), T. 679, préparent les élèves aux carrières industrielles et scientifiques. a) Le **Collège scientifique**. Age d'entrée : 12 ans; durée des études : 4 ans. b) Le **Gymnase scientifique**. Age d'entrée : 16 ans; durée des études : 2 1/2 ans; délivre un diplôme de bachelier ès sciences (certificat de maturité) qui donne accès, entre autres, à l'École d'ingénieurs à Lausanne et à l'École polytechnique fédérale à Zurich. Directeur : M. Samuel MAY. — 4. Les **Ecoles supérieures de Commerce, d'Administration et de Chemins de fer** (*Place Chauderon*), T. 1424, préparent les élèves aux carrières commerciales et administratives; durée des études : 3 ans; âge d'admission : 15 ans. Directeur : M. MORF. L'école délivre un diplôme. Une *classe préparatoire et de perfectionnement* reçoit en tout temps les élèves qui ont à mettre leurs études antérieures en concordance avec le programme de l'école. — 5. L'**École cantonale d'agriculture** (*Champ-de-l'Air*), T. 756, fondée en 1870. Age d'entrée : 16 ans; l'enseignement est réparti en deux semestres d'hiver. L'École délivre un diplôme de connaissances agricoles. Directeur : M. Samuel BIELER. A l'école se trouvent : une *Bibliothèque agricole* et un *Musée agricole* contenant les objets nécessaires à l'enseignement agricole et une belle collection spéciale de zootechnie (ruminants de races diverses). — Au bâtiment du Champ-de-l'Air il y a en outre : une *Station météorologique* avec observatoire et une *Station viticole* qui a pour but de développer la culture de la vigne et la lutte contre les maladies de la vigne. Le *Laboratoire de chimie agricole* est au bâtiment de chimie de l'Université (voir Laboratoires). — 6. Les **Ecoles normales** (*Champ-de-l'Air*), T. 1779, préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Directeur : M. François GUBEX. — Elles comprennent : Une école normale pour les élèves instituteurs; une école normale pour les élèves institutrices; des cours spéciaux pour les maîtresses d'ouvrages; des cours spéciaux pour les maîtresses de classes enfantines (école normale fröbelienne); une école d'application de deux classes; une école enfantine d'application. L'école normale pour les élèves instituteurs est divisée en quatre classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves ins-

IMPRIMERIE  
**GEORGES BRIDEL & C<sup>IE</sup>**

FONDÉE EN 1857

PLACE E LA LOUVE, 1 - LAUSANNE - Derrière l'Hôtel-de-Ville

IMPRESSIONS EN TOUT GENRE

Ouvrages Scientifiques — Langues Etrangères

**THÈSES UNIVERSITAIRES**

Journaux — Travaux en couleurs — Illustrations

CARTES DE VISITE

**ÉDUCATION PHYSIQUE**

*Gymnastique, Callisthénie, Danse et Escrime*

GRANDE SALLE DU CASINO-THÉÂTRE DE LAUSANNE

**L. BRUN, Professeur aux Ecoles supérieures,  
assisté de Dames et Messieurs**

**Gymnastique SUÉDOISE**

Gymnastique système Müller et  
Desbonnet.

— **CALLISTHÉNIE** —

**Gymnastique HYGIÉNIQUE  
& MÉDICALE**

sur l'ordre de MM. les Docteurs

Cours et leçons particulières pour  
Dames, Demoiselles, Messieurs,  
Jeunes Gens et Enfants.

Exercices appropriés à chaque  
âge et tempérament.

**DANSE**

*Cours inférieurs et supérieurs*

Leçons en salle et à domicile  
données par M. et Mlle Brun,  
diplômés de l'Académie interna-  
tionale des Professeurs de danse,  
à Paris.

**Maintien.** — Danses classiques,  
nouvelles et anciennes,

— **ESCRIME** —

Cours d'escrime au Fleuret, Sa-  
bre français et allemand, Canne,  
Boxe française et anglaise.

**MAGASIN SPÉCIAL**

pour la vente de Costumes de Gymnastique et Escrime. — Fournitures  
pour Foot-ball et Lawn-tennis, etc. — Vente d'appareils de gymnas-  
tique en tous genres. — Installation complète de salles de gymnastique.

Téléphone 1215 et Appartement 1289

tituteurs est fréquentée par des élèves âgés de seize ans au moins. L'école normale pour les élèves institutrices est divisée en trois classes. La durée des études dans chaque classe est est d'une année. L'école normale pour les élèves institutrices est ouverte à des élèves âgées de seize ans au moins. Les objets d'études des maîtresses de travaux à l'aiguille et des maîtresses d'écoles enfantines sont fixés par le programme des cours de ces divisions. Les écoles normales décernent les brevets de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et pour la direction des classes enfantines. Les conditions pour l'obtention de ces divers brevets sont fixées par le règlement.

**L'École supérieure des jeunes filles de la ville de Lausanne** (*Derrière-Bourg*) a pour but de donner un enseignement secondaire littéraire et scientifique. La division inférieure reçoit les jeunes filles de 10 à 15 ans. Le Gymnase reçoit les élèves de 15 à 18 ans. Cours spécial de français à l'usage des élèves de langue étrangère. Cours spéciaux de latin, d'italien, de pédagogie théorique et pratique, d'hygiène, de comptabilité, de peinture. Les jeunes filles qui ont suivi les cours obligatoires et obtenu le diplôme de sortie sont admises en qualité d'étudiantes dans les Facultés de droit, des lettres et des sciences de l'Université de Lausanne. Au 31 décembre 1908 : 575 élèves. 33 maîtres et maîtresses. Dépenses en chiffres ronds, 95,000 francs. Directeur : M. Daniel PAYOT.

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION

**École de dessin.** — (Au Palais Arlaud.) Directeur : M. O. BASTIAN. Jeudi et samedi, de 5 à 7 h.

**Enseignement professionnel.** — École ménagère et professionnelle : Cuisine, blanchissage, coupe, confection, lingerie, économie domestique divisée en deux sections. En 1908 : 60 élèves. — Subsidés de la Commune aux cours professionnels de diverses sociétés, syndicats, groupes d'ouvriers, s'élevant à 23,000 fr. environ. Direction des Écoles : Hôtel-de-Ville. Tél. 1156.

**Instruction primaire.** — L'instruction primaire est obligatoire et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Tout enfant, sans distinction de nationalité, d'origine ou de confession, est astreint à la fréquentation de l'école, dès le 15 avril de l'année dans laquelle il a atteint l'âge de 7 ans jusqu'au 15 avril de l'année où il a 15 ans révolus. Les **Écoles primaires** de Lausanne comprennent 144 classes. Au 31 décembre 1908, l'effectif des élèves était de 5602. Pendant l'année 1908, l'augmentation a été de 271 élèves. En 1908, la commune de Lausanne a dépensé pour ses écoles primaires 687,000 fr. en chiffres ronds. La ville de Lausanne possède cinq grands collèges primaires comprenant de 12 à 18 classes. Elle a dé-

**PENSION-FAMILLE - Chalet du Tilleul - LAUSANNE**

**M<sup>mes</sup> Berger, Av. de Riant-Mont.**

(bas du Valentin, à deux minutes de l'Université)

Confort moderne. — Bains. — Lumière électrique. —  
Chauffage central. — Cuisine soignée. — Jolie vue. — Jardin.

**Leçons de français,**  
grammaire, littérature, conversation par institutrice diplômée.

**PENSION-FAMILLE - JARDIN. BELLE SITUATION. TRAM**

**M<sup>ME</sup> MAITRE-DUNOYER**

LAUSANNE, Bel-Air, Avenue Béthusy, LAUSANNE

**PENSION SOIGNÉE pour jeunes Gens aux études.**

Vie de famille et jouissance du piano.

**M<sup>rs</sup> & M<sup>mes</sup> HENRY & CHAUBERT**

LAUSANNE. - Rue Enning, 10. 3<sup>me</sup> étage. - LAUSANNE

**PENSION-FAMILLE POUR ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES**

Belles chambres confortables. Bonne cuisine.

**M<sup>me</sup> Henri PÄSEHOD, Beau-Réveil, MONCHÉBERC**

Pension pour jeunes gens aux études.

**M. AMI SIMOND**

Les Charmettes, sous Montbenon.

**PENSION-FAMILLE POUR JEUNES MESSIEURS**

**J. PETERMANN, INSTITUTEUR**

Inst. Villa Florès. - LAUSANNE - Pont de Chailly.

Vue magnifique, jardin, bains, dernier confort.

**Bons soins assurés.** Bonnes références. Leçons de français.

**PENSION-FAMILLE -- M. P. BOVET**

*Belle vue sur le lac.*

**LES AROLLES II. CHEMIN DES FLEURETTES**  
Lausanne. Lausanne.

pensé jusqu'ici environ 4 millions de francs en édifices scolaires. Signalons encore l'installation récente de trois pavillons scolaire contenant chacun deux classes. **Douches scolaires** dans les collèges de la Barre et St-Roch, Villamont et Prélaz. Lausanne possède une classe spéciale primaire pour **élèves retardés ou anormaux**. Elle rend de grands services. Depuis le printemps 1908 fonctionne l'**Ecole à la forêt** destinée aux enfants débiles et anémiques.

Les **Classes gardiennes** ont été fréquentées en 1908 par 380 enfants répartis en 14 classes. Ces classes gardiennes sont destinées aux élèves dont les parents, occupés hors de la maison, sont hors d'état de surveiller leurs enfants après les heures d'école.

**Instruction infantine.** — La Ville a institué 36 classes enfantines (frœbeliennes) pour les petits enfants d'un âge inférieur à 7 ans. L'instruction y est gratuite, mais non obligatoire. Au 31 décembre 1908, 1050 enfants. Deux bâtiments d'école, dont celui des Jumelles, répondent aux derniers perfectionnements en matière d'hygiène et de confort. Locaux disséminés. **Fêtes des écoles enfantines**, instituée en 1905.

Dépense annuelle en chiffres ronds: 100.000 fr.

**Mutualité scolaire.** — 4200 sociétaires de 5 à 15 ans. Cotisation hebdomadaire fr. 0.15 répartie par moitié entre le **Fonds maladie** et le **Fonds d'épargne**. Indemnité de maladie: fr. 0.50 par jour. Institution en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 1907.

## ENSEIGNEMENT LIBRE

**Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud**, à Lausanne, chemin des Cèdres, Maupas. — M. *Porret*. — Ecclésiologie et Royaume de Dieu, 2 h. — Exégèse de Jean, 3 heures. — Exégèse de Marc, 3 h. — M. *Bridel*. — Théologie moderne, 2 h. — Hist. des religions, 2 h. — Hist. de la philosophie, 4 h. — M. *Barrelet*. — Exégèse d'Exode I à XII et de passages choisis des prophètes, 3 h. — Histoire d'Israël et théologie biblique de l'Anc. Test. 4 h. — Grammaire hébraïque, 3 h. — M. *Laufer*. — Dogmatique (1<sup>re</sup> partie), 3 h. — Histoire des dogmes, 3 h. — Etudes homil. prat., 1 h. — Encyclopédie, 1 h. — M. *Schræder*. — Introduction au Nouv.-Test. (2<sup>e</sup> partie), 2 h. — Hist. de l'Eglise au XIX<sup>e</sup> siècle, 2 h. — Hist. de l'Eglise (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> parties), 4 h. — M. *A. Vautier*. — Composition française et diction, 2 h. — Exercices homilétiques, 1 h.

# ACADÉMIE DE COMMERCE

## LAUSANNE

- - BATIMENT DES GALERIES DU COMMERCE - -  
PLACE SAINT-FRANÇOIS PRÈS L'HOTEL DES POSTES

D<sup>r</sup> H. TENDURY et Prof. G. GÆLDI, Directeurs.

*Institut libre pour les hautes études commerciales.*

*Enseignement en français et en allemand.*

*Âge d'admission pour les deux sexes : 17 ans révolus.*

**Cours élémentaires** dans toutes les branches commerciales pour jeunes gens insuffisamment préparés pour les cours supérieurs.  
(durée un semestre)

**Cours supérieurs** des sciences commerciales, d'économie politique, de droit commercial, etc. pour Dames et Messieurs désirant étendre et compléter leurs connaissances commerciales acquises dans les écoles secondaires de commerce ou dans la pratique.

**Cours spéciaux** pour Messieurs les étudiants en droit, chimie, électricité, etc., de l'université  
(durée un semestre)

**Cours et conférences du soir** pour commerçants de tout âge et employés de commerce, de banque et d'administration.  
(durée un semestre)

**Cours de journalisme et de langues** pour Messieurs les étudiants de l'académie et de l'université.  
(durée 1-4 semestres)

**Ouverture des cours le 18 octobre.**

*Le programme complet est envoyé gratuitement par le bureau de l'Académie.*

S'adresser, pour renseignements et admissions, au prés. de la Comm. des études, M. J. Raceaud, pasteur à Aubonne, ou au secrétaire, M. P. Bonnard, pasteur, à Cheseaux.

**Académie de Commerce.** (*Galleries du Commerce*). Programme du semestre d'hiver 1909-10 (sous réserve de changement). — **I. Cours préparatoires.** — 1. Comptabilité simple, en partie double et d'après le système dit « américain », ouvertures et fermetures de comptes, critique d'inventaires et de bilans, etc. — 2. Correspondance commerciale en français et en allemand, concernant les commandes et livraisons de marchandises, réclamations, avis divers, lettres de banques, etc. — 3. Arithmétique commerciale : règle de trois, règle de partage et de mélange, l'application du % et du ‰ en dehors et en dedans de 100 et 1000, intérêt et escompte, etc. — 4. Les comptes-courants : méthode dir., indir., de Hambourg, méthode italienne, hollandaise, etc. — 5. Comptes d'achat et de vente, prix de revient et prix de vente. — 6. La traite et le chèque dans la pratique. — 7. Les éléments du droit commercial suisse. — **II. Cours commerciaux supérieurs.** 8. Economie politique. — 9. Histoire du commerce. — 10. Géographie commerciale et politique commerciale. — 11. Droit commercial. — 12. Poursuite et faillite. — 13. Comptabilité : cas difficiles. — 14. Formation de sociétés com. en nom collectif, en commandite, contrats y relatifs. — 15. Constitution de sociétés anonymes, statuts, libérations, administration, contrôle, compte rendu des opérations et répartition du bénéf., assemblée des actionnaires, liquidation. — 16. **OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE.** a) **EXPLOITATION :** 1. *Service de la Caisse* : versements en espèces, envois d'argent, paiements, virements, chèques. 2. *Service du portefeuille* : création d'effets : lettres de change, billets à ordre, mandats, négociations d'effets de com., entrée des effets, classification des effets, sortie des effets, encaissement d'effet. 3. *Service des titres* : dépôts de titres, services des coupons, titres de passage, échange et renouvellement, avances sur titres. 4. *Crédits* : ouverture de crédit sur caution, crédit documentaire, lettres de crédit. 5. *Service de la bourse* : organisation, opérations au comptant, à terme. 6. *Arbitrages* : directs et indirects entre les grands marchés, actions et fonds publics, etc. 7. *Emissions* et conversions, participations. b) **CORRESPONDANCE** de banque (exercices pratiques). c) **ARITHMÉTIQUE** de banque (exerc. prat.). d) **COMPTABILITÉ** de banque (exerc. prat.). — **III. Cours spéciaux.** 17. Comptabilité des administrations publiques. — 18. Conférences tous les 15 jours : questions d'actualité. — **IV. Cours de français pour étrangers.** 19. Répétition de la grammaire, diction, lecture et analyse de textes modèles, traductions, composition et correspondance. — 20. Cours élémentaire et supérieur de toutes les autres langues vivantes. — 21. Exercices de journalisme et de rédaction en français et en allemand. — Tous les élèves peuvent demander des cours de ré-

Insertions du « *Livret de l'Étudiant* » s'adresser :  
H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

## PENSION-FAMILLE ET POUR ÉTUDIANTS

CHALET RIANT-MONT. — Avenue de Riant-Mont, Valentin.  
Près de l'Université (LAUSANNE)

Arrangements pour séjours prolongés. Jardin. Cuisine soignée.  
M<sup>me</sup> CACHIN-DE RAGOSINE. r Téléphone 309.

## PENSION & CHAMBRES

pour Messieurs et ÉTUDIANTS.

Pension seule fr. 2 p. jour. Pension et chambre fr. 80 p. mois.  
Cuisine et intérieur soignés.

RUE ST-FRANÇOIS, 2 au 2<sup>me</sup> LAUSANNE

## ••• LEÇONS DE PIANO ••• CONVERSATION & LEÇONS D'ALLEMAND

On parle : français, anglais, italien, allemand.

WALTER SCHULTZ, Académicien de Berlin. Maupas 18, 2<sup>e</sup> étag. LAUSANNE r

## VILLA MONTBENON N<sup>o</sup> 1

Près du nouveau Casino

Famille PAYOT  
reçoit dans son inté-  
rieur quelques person-  
nes désirant perfec-

tionner le français. — Milieu universitaire. — Vie de famille. —  
Conversation française. Nombreuses références.

## PENSION-FAMILLE ET POUR ÉTUDIANTS

M<sup>me</sup> E. VAISSIÈRE

Rue St-François, 11 — LAUSANNE — Rue St-François, 11  
à 3 minutes de l'Université, au centre de la ville.  
Cuisine française soignée. — Prix modérés. r

## PENSION "LES PALMIERS," M<sup>me</sup> ZBINDEN

Boulevard de Grancy 19 b.

Leçons de r

LAUSANNE

français, allemand et anglais.

Jolies chambres meublées au midi avec terrasse. Vue sur le lac. Bonne  
table bourgeoise. Lumière électrique. Prix modérés; Bonnes références.

## PENSION-FAMILLE & POUR ÉTUDIANTS

LAUSANNE = M<sup>me</sup> A. HARTWIG = Av. de la Harpe, 9

Vis-à-vis du Parc de Montriond, près la Gare des C.F.F.,  
des lignes de tramways et d'Ouchy.

CUISINE SOIGNÉE r

INTÉRIEUR CONFORTABLE

pétition. — 22. Indépendamment des cours ci-dessus, une salle spéciale est affectée aux exercices pratiques de toute nature; l'élève peut bénéficier de cette innovation à partir de toute date. — L'Académie délivre des certificats et des diplômes de capacité.

**L'École Vinet**, rue du Midi, est la plus ancienne école supérieure pour jeunes filles, de Lausanne. Elle est composée de l'**École proprement dite**, pour élèves de 9 à 16 ans, et du **Gymnase**, pour élèves de 16 ans et au-dessus, dont le programme comprend, outre les cours de langues, ceux de pédagogie, histoire, logique, littératures françaises et étrangères, mathématiques, cosmographie, physique, chimie, hygiène, etc. Des cours facultatifs, tels que : histoire suisse, histoire de l'art et des civilisations anciennes, latin, philosophie, etc. peuvent se répartir, à volonté, sur plusieurs années. — Cinq divisions spéciales de français pour élèves étrangères. Cours spéciaux de langue et de littérature anglaise pour élèves anglais. — Cours de cuisine, sténographie, coupe, gymnastique suédoise, gymnastique rythmique, etc. L'École délivre des diplômes, ensuite d'examens spéciaux, et des certificats d'études. Directeur : M. René Guisan.

**École Nouvelle**. Chailly sur Lausanne. Directeur : M. Ed. Vittoz. Préparation aux études classiques et scientifiques; développement harmonieux de toutes les facultés : culture large et variée. Education générale conforme aux principes des « Landerziehungsheime » : l'école hors de ville, travaux manuels, jardinage, excursions. Coéducation des sexes. Elèves internes et externes. Le programme est envoyé sur demande.

**École ménagère et rurale**, fondée par la section vaudoise de la Société d'utilité publique des femmes suisses. (Clos Mirabelle, Chailly sur Lausanne). S'adresser à M<sup>me</sup> Blanchoud, présidente. Enseignement donné en français et en allemand. Commencement des cours : octobre : durée 1 an. Age d'admission, 16 ans. Elèves externes acceptées. Le semestre d'été commence le 21 avril.

**Institution Kummer** pour garçons et jeunes gens. — Villa Longchamp, à Ouchy. — Entièrement remise à neuf. — Internes et externes. — Langues anciennes et modernes. Préparation pour toutes les classes de écoles supérieures. Surveillance des études des élèves fréquentant les écoles. — Branches commerciales. Cours de vacances. Professeurs français, allemand, anglais, dans la maison. — Meilleures références.

**Institut Lémania**, Lausanne, avenue de la Harpe, 5. Directeur : Paul-A. Du Pasquier, D<sup>r</sup> phil. et professeur diplômé de l'École polytechnique fédérale. — École préparatoire spéciale pour le Polytechnicum fédéral et l'Université, Baccalauréat et maturité. Dames et messieurs au-dessus de 16 ans, ayant suivi les cours d'une École secondaire pendant 1 à 2 ans. Leçons particulières à l'Institut et à domicile. Répétitions. Les cours sont donnés en français et en allemand. Programmes individuels. Excellentes références. Prospectus à disposition.

**PENSION-FAMILLE**

LAUSANNE

**J. CORNIOLEY-VAUCHER**

Villa « St-ROCH », Chemin VINET, 27.

*Conversation française. Grand jardin ombragé.  
Chambres confortables au soleil. Chambre de bains.*

**CUISINE SOIGNÉE**

Tramway Gare-Beaulieu-Bergières.

Téléph. 196.

**PENSION-FAMILLE pour Jeunes Gens aux études.**

Mlles DE SIEBENTHAL — Chemin de Malley, 13. LAUSANNE  
(à 5 minutes de la place Chauderon et de l'Ecole de Commerce).

**Confort moderne. — Prix modérés. — Vie de famille.**

**PENSION-FAMILLE RECOMMANDÉE. — PRIX MODÉRÉS**

M<sup>me</sup> ROULIER. Campagne LE JARDIN. Av. Vuillemin.

(A 2 minutes de l'Université et des divers établissements d'instruction).

Electricité. - Grand parc et jardin ombragés. - Place de jeux.

**PENSION POUR JEUNES GENS AUX ÉTUDES**

**M. le D<sup>r</sup> Alexandre SCHENK, Prof.**

Avenue des BELLES-ROCHES, 6. — LAUSANNE

**LES MOUETTES** au 1<sup>er</sup> CHEMIN DE VILLARD  
AV. RUCHONNET

ESPERANTA KONSULEJO

M<sup>me</sup> & M. ANDRÉASSIAN, Licenciés en lettres, Professeurs  
reçoivent 4 ou 5 pensionnaires, vie de famille, tout confort moderne,  
Conversation française et anglaise. *Leçons.*

**Leçons de français et d'anglais** par demoiselle professeur diplômé de Paris. Etude correcte de la langue française basée sur les leçons, conversation et promenades. **Méthode rapide.** Prix très modérés pour Etudiants et Etudiantes. S'ad. :

Mlle BLANC, Professeur. — Villa Haute-Ville, Avenue Riant-Mont, bas du Valentin, à 2 minutes de l'Université. Même adresse : Jolies chambres meublées, soleil, électricité, confort moderne.

**PENSION**

Vis-à-vis de l'Université.

Avenue de l'Université 7 au 3<sup>me</sup>

Pension à partir de Fr. 65 p. mois.

BONNE CUISINE BOURGEOISE

Insertions du « *Livret de l'Étudiant* » s'adresser :

H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

Il existe à Lausanne nombre d'écoles libres du degré primaire, très bien tenues en général, ainsi que beaucoup d'écoles enfantines particulières et de jardins d'enfants.

**Conservatoire de musique**, rue du Midi. M. Nicati, directeur. — Enseignement de la musique par des professeurs choisis par le Comité de direction. Les diverses branches enseignées sont divisées en classes préparatoires, primaires, secondaires et supérieures. Année scolaire divisée en deux périodes de cinq mois chacune. Inscriptions reçues par le Directeur. Il est délivré des certificats de capacité aux élèves qui ont terminé leurs études d'une manière satisfaisante. Nombreuses auditions d'élèves, publiques.

### Société académique et Sociétés d'Etudiants.

La **Société académique vaudoise**, fondée le 17 mai 1890, a pour but de contribuer à la prospérité de l'Université de Lausanne. Elle organise des conférences, fait donner des cours sur des sujets spéciaux, procure aux Facultés des ouvrages ou des instruments, encourage, par des subsides ou par des prix, les travaux des professeurs ou des étudiants. Contribution annuelle de fr. 5 au moins.

---

## Justinianeum Davos

Unterricht und Examensvorbereitung in allen Fähern der Jurisprudenz und des Staatswissenschaften. Exegesen im corp. jur. und B. G<sup>o</sup>. B. Vorbereitung auf Klausur- und endere schriftt Arbeiten. Ev. Pension. näheres durch Rechtsanwalt Buss. Davos-Platz.

**PENSION-FAMILLE POUR JEUNES GENS**

AUX ÉTUDES

**M. & M<sup>me</sup> G. VALLOTTON, PROF.**  
VALLE SÉZIA, MONTRIOND-STATION, LAUSANNE

Ouvert  
toute l'année.

**Hôtel-Pension Hortensia**

Ouvert  
toute l'année

**GRAND-MONT — LAUSANNE**

A 19 minutes de tramway de Lausanne; arrêt Grand Mont.

Station climatérique (750 m. d'altitude). — Situation unique. — Vue splendide sur le Lac Léman, le Jura, les Alpes et le Mont-Blanc. — Chauffage central, lumière électrique. — Bains et douches. — 40 chambres, confort moderne, bonne cuisine bourgeoise. — Jardins, pelouses, sapins, terrasses, véranda vitrée. — Prix de chambre et pension depuis fr. 4,50 à 7. — Arrangements spéciaux pour pensionnaires à l'année et séjours prolongés. — Prospectus.

Ravissant but de promenade. — Restaurant. — Téléphone 2572

**FRS. SCHMID, PROPRIÉTAIRE.**

**PENSION DES ÉTRANGERS**

AVENUE AGASSIZ — [LAUSANNE]

MAISON FAMILLE DE 1<sup>er</sup> ORDRE à 3 minutes de la Gare et de la Poste.  
Pension depuis 5 fr. 50. — Confort moderne.

**FURRER-FOLLY**

**M<sup>me</sup> MARMIER**

Avenue Ruchonnet  
au 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> étage.

**Pension-Famille**

Electricité. — Vue sur le lac. — Téléphone 1090.

**MME MARMILLOD**

Villa Montalègre

Avenue Charles Secretan,

**PENSION-FAMILLE**

et pour jeunes gens aux études. Campagne et jardin.  
Service soigné. — Prix modérés.

**VILLA SOUVENIR**

CHEMIN DES CÈDRES  
& MAUPAS 14

**PENSION-FAMILLE**

Occasion d'apprendre le français. Leçons. *Maison confortable* située à proximité de tous les établissements d'instruction supérieure.

**P. MARTIN-BORNAND**

Avenue DAVEL, 3  
LAUSANNE

PENSION-FAMILLE pour jeunes gens aux études, JARDIN  
Leçons de langues, etc., sur demande.

Les **Sociétés d'Etudiants** ont chaque semaine, pendant la durée des cours, une séance dont la première partie est consacrée à la lecture et à la discussion d'un travail littéraire ou scientifique présenté à tour par chacun des membres. Les membres portent, comme signes distinctifs, une casquette et un ruban aux couleurs de la société à laquelle ils appartiennent. Aucune association d'étudiants ne peut se former sans l'autorisation de l'Université. Les statuts de ces associations sont déposés à l'Université. Le Recteur doit être avisé de la composition de leurs comités. L'association qui commettrait des abus, ou donnerait lieu à des plaintes graves, peut être suspendue ou dissoute par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur le préavis de l'Université. Le duel est interdit. (Code pénal vaudois, art. 240, 241, 242, 243, 245, 246 et 247.)

La **Société de Belles-Lettres**, fondée en 1806 à Lausanne, est la plus ancienne société d'étudiants de la Suisse. Elle a pour but de développer chez ses membres l'**amitié**, le **goût littéraire**, et l'**esprit romand**. Couleurs: **vert, rouge, vert, liseré argent**. Devise: *Union, Etude, Persévérance*. Elle entretient des relations d'amitié avec les sociétés de Belles-Lettres de Genève, Neuchâtel et Fribourg, et célèbre chaque année avec elles une Fête Centrale qui a lieu d'ordinaire à Rolle. La Société donne chaque année une représentation dramatique au Théâtre. Pour être admis, les **étrangers** doivent faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et réunir les  $\frac{4}{5}$  des voix. Chaque candidat doit fournir un travail de candidature, qui influe sur son admission dans la Société.

Les quatre sociétés nomment chaque année un Comité central qui organise la Fête centrale et qui s'occupe de la rédaction de la *Revue de Belles-Lettres*, périodique littéraire mensuel.

La Société renferme une section de tir: *la Verte et Rouge*. Local: Guillaume-Tell. Table réservée: Brasserie de Lausanne, place St-François.

La **Société de Zofingue** est ainsi nommée parce que l'association suisse à laquelle elle se rattache fut fondée par les étudiants de Berne et de Zurich, qui eurent leur première réunion, en 1819, à Zofingue, petite ville du canton d'Argovie. La Société de Zofingue a pour but de développer l'idée patriotique suisse; elle s'occupe de toutes les questions qui intéressent le pays, mais sans acception de partis politiques. Elle célèbre chaque année, dans les mois de juillet ou d'août, sa fête centrale à Zofingue. Toutes les sections, savoir celles de Bâle, de Berne, de Zurich, de Saint-Gall, de Lucerne, de Coire, de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne s'y donnent rendez-vous. Ces trois dernières ont, en outre, tous les printemps, une réunion particulière qui a lieu alternativement dans les diverses localités romandes.

Les membres de la Société de Zofingue portent une **cas-**

# INSTITUT de JEUNES GENS

E. LE ROI

MORGES (PRÈS LAUSANNE) MORGES

Français - Anglais - Allemand

Langues vivantes. - Etudes classiques et littéraires,  
branches commerciales; préparation pour les examens  
et pour toutes les classes des degrés supérieurs.

PROSPECTUS ET RÉFÉRENCES SUR DEMANDE

Ecole de Commerce **WIDEMANN, BALE**

r Institut de commerce et de langues fondé en 1876. Kohlenberg 13  
Prospectus par le directeur : RENÉ WIDEMANN, D<sup>r</sup> en droit.

Pension-Famille "Helios,"

AVENUE DE FLORIMONT. — « LE MARRONNIER ».

MAISON DE PREMIER ORDRE

à 2 min. : du tram, à 5 min. : de la gare, du centre de la ville et du théâtre.

*Belle vue sur le lac et les Alpes.*

Lumière électrique. — Chauffage central. — Bains.

Cuisine française soignée. — Prix modérés.

Arrangement spécial pour séjour de familles.

Téléphone 1215

r

M<sup>me</sup> SCHMID

Insertions du « *Livret de l'Etudiant* » s'adresser :  
H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

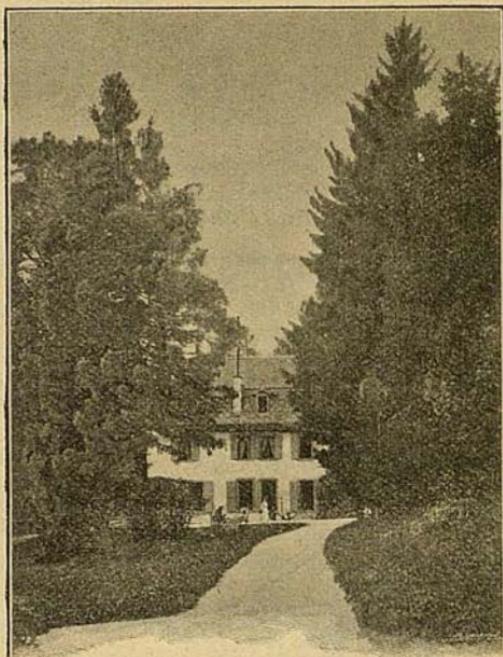
**quette blanche avec couleur rouge-blanc-rouge, liseré or.** Devise: *Patrie, Amitié, Science*. Les Suisses seuls sont membres actifs. Les étrangers sont reçus à titre d'*hospites*, sans droit de vote et à des conditions spéciales. Local: Blanche-Maison. Séance le vendredi à 8 h. Table et adresse de la Société: Café de la Banque. La Société de Zofingue donne chaque hiver, ordinairement en février, une soirée dramatique et musicale au théâtre. Les Zofingiens de Lausanne forment une société de chant qui fait partie de la Société cantonale des chanteurs vaudois. Ils ont aussi organisé une section de tir.

Les **casquettes rouges avec liseré rouge-blanc-rouge**, sont portées par les membres de l'**Helvétia**, dont la devise est: *Patrie, Amitié, Progrès*. Cette Société s'est formée en 1847, ensuite d'une scission avec celle de Zofingue. Au lendemain de diverses révolutions suisses, les Zofingiens qui se rattachaient aux idées avancées essayèrent d'entraîner leurs camarades dans le sens d'une participation active à la politique. N'y ayant pas réussi, ils se constituèrent en société distincte, d'abord sous le nom de Nouvelle-Zofingue, puis sous celui d'**Helvétia**. La Société s'occupe spécialement des questions politiques et sociales à l'ordre du jour. L'**Helvétia** compte quatre sections: celles de Bâle, de Berne, de Lausanne et de Zurich. Elle célèbre, tous les deux ans, sa fête centrale à Langenthal, dans le canton de Berne. Les étrangers ne sont admis qu'à titre d'*hospites*. Local: Villa Mon Port, Rue du Midi-Escaliers de la Grotte; table et adresse de la Société: Derrière-Bourg, café Gugel.

La Société de **Stella**, fondée en 1857 par des élèves de l'Ecole spéciale, admet dès lors des étudiants de toutes les facultés. Elle n'a aucune couleur politique ni religieuse, son but est de resserrer entre ses membres les liens d'amitié et de développer leurs facultés intellectuelles par la culture des sciences, des lettres et des arts. **Casquette blanche avec étoile bleue et liseré blanc bleu blanc.** Devise: *Amitié, Travail*. Local: Grand-chêne 6, 1<sup>er</sup> étage. Table et adresse de la société: Café Beau-Site — Sections à Berne, Genève, Zurich. — La société de Stella célèbre chaque année, au mois de juin, sa fête centrale dans une ville romande.

La **Lémania**, section académique de la **Société des étudiants suisses**, dont la fondation date de 1841. Elle a pour but de grouper les étudiants catholiques de notre pays. Les étrangers ne peuvent être admis qu'à titre d'*hospites*. Devise: *Virtus, Scientia, Amicitia*. **Casquette orange avec liseré orange-blanc-vert.** Local et table, au café du Musée.

La **Germania**, fondée en 1887, Corps prinzip. étudiants allemands. Couleurs: pour les « Burschen » **noir-blanc-rouge**; pour les « Füchse » **noir-rouge**. **Casquette velours noir avec liseré aux couleurs nationales allemandes.** Local, rue de la



**PENSION-FAMILLE GRANDE-BORDE**  
LAUSANNE (A 5 minutes de l'Université)

**PENSION-FAMILLE** DE PREMIER  
ORDRE

**JEAN DAN-MONNEY, Professeur**

VILLA LES MOUETTES AU 1<sup>er</sup>,

LAUSANNE. *Chemin de Villard.* LAUSANNE.

**Chambres bien meublées — Tout confort moderne.**  
**A proximité de la gare et des établissements d'étude.**  
**Situation tranquille et abritée.**

**Vue magnifique sur le lac et les montagnes.**

**Pensionnat-Famille pour Jeunes Gens Villa Aurora**

Canton de St-Gall **WIL** Suisse Allemande

Cours préparatoires et complémentaires pendant toute l'année. - Prospectus. Références de 1<sup>er</sup> ordre.

Direc. J. ZWEIFEL.

# MEMENTO

## La Semaine à Lausanne

Journal hebdomadaire d'informations.

**LISTE GÉNÉRALE** des  
Spectacles, Concerts, Conférences, Cultes,  
Assemblées de Sociétés, Bals, Excursions,  
Réunions sportives, Pharmacies du Dimanche, etc.

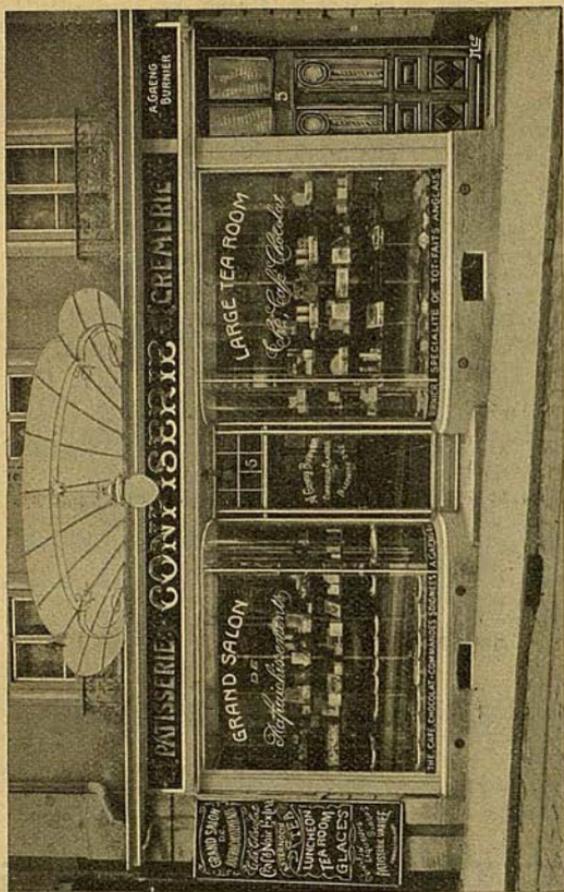
Administration et Rédaction :  
Rue Centrale, 3. — (Th. Sack-Reymond.)

En vente dans les kiosques, librairies et dépôts.

Téléphone 460.

Le Numéro : 20 cts.

Insertions du « *Livret de l'Etudiant* » s'adresser :  
H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697



### CONFISERIE A. GAENG-BURNIER

Près place Riponne — 5, Rue Haldimand, 5 — Téléphone 242. — Près l'Université.

Pâtisserie renommée — GRAND SALON DE RAFFRAICHISSEMENTS. — Tea-Room.

## Restaurant CHARLY

LAUSANNE, Grand-St-Jean 21

Nähe der St-Laurent Kirche

Reservierter Speise Saal für Diners. **PENSIONS PREISEN**  
von 80 fr. bis 120 fr. monatlich.

Feine Küche. Prima Weine & Biere.

Empfehl. sich.

Carl **BESTENHEIDER**, Küchen Chef.

Tour, 15; table, Beau-Site. Séances : le *samedi* au local, « Kneipe »; le *mercredi*, inofficielle Kneipe; *dimanche*, Früh-schoppen. *Fechtboden*, tous les jours; *lundi*, Abendschoppen, Beau Site. Postadresse : Casier Germania 12.330.

La **Jurassia**, fondée en 1897, a pour but de développer chez ses membres le goût des exercices gymnastiques. Sa devise est : *Mens sana in corpore sano*. La société célèbre chaque été sa fête centrale avec les autres sections de la Schweizerische akademische Turnerschaft. S. A. T. (Alemannia, Bâle; Rhenania, Berne; Rhodania, Genève; Utonia, Zurich). Couleurs : Bursche, **bleu-blanc-rouge**. Fûchse, **bleu-rouge**. **Caspuette bleu-clair, liseré bleu-blanc, rouge-foncé**. Local et table, café de la Banque.

**Minerva**, société des étudiants hellènes, fondée en 1897. Couleurs **bleu-blanc-bleu**. **Casquette bleu foncé**. Devise *Χρόνου Φεΐδου*. Local, café de la Riponne, rue Haldimand, n° 5. Adresse casier postal 10822. La **Minerva** fait partie d'une fédération des Sociétés des étudiants hellènes en Suisse (Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich et St-Gall) fondée en 1907. La fête centrale, qui a lieu chaque année, est organisée à tour de rôle par chacune des cinq sociétés.

La Société des **Etudiants bulgares « Bratstwo »** fut fondée du jour où la petite Bulgarie commença d'envoyer ses fils à l'étranger pour y puiser et la culture et l'instruction. Dès lors cette société a vécu régulièrement, mais elle est inscrite au nombre des sociétés universitaires, dès 1891, date brodée sur le drapeau de la Société. Parmi les honoraires, la « **Bratstwo** » compte aujourd'hui plusieurs hommes d'Etat et d'autres avantageusement reconnus pour la société et la patrie.

Elle a pour but de développer les facultés de ses membres par la culture des sciences et des lettres, et de resserrer les liens entre eux; d'aider matériellement tout Bulgare résidant à Lausanne et se trouvant dans la nécessité. Sa devise est : *Science, Amitié*; elle porte les couleurs du drapeau national : **blanc, vert, rouge, liseré d'or; casquette rouge**. Local : Caté du Lion, rue Madeleine.

La **Société d'Etudiantes** de l'Université de Lausanne, fondée en 1903, a pour but de réunir dans l'amitié et le travail les étudiantes de Lausanne et de tous les pays; de diriger leur activité intellectuelle sur les questions scientifiques, littéraires et artistiques, en se plaçant au-dessus et en dehors de tout parti politique. La langue française est la seule admise. La société admet comme hôtes perpétuels des personnes qui, sans être étudiantes, désirent contribuer au but de la Société. Les couleurs sont : **bleu, noir, bleu, argent**. Les hôtes perpétuels ne portent pas les couleurs en dehors de la Société. Devise : *Semper progrediendo*. Local : Crèmerie moderne, Place St-François.

## Langues vivantes

Français - Anglais - Allemand  
Italien - Espagnol, etc., etc.

*Chaque professeur enseigne sa langue maternelle.*

Seul établissement, à Lausanne,  
sous le patronage et l'autorité de  
M. BERLITZ.

Ouvert toute l'année.

*(Aucune succursale à Lausanne.)*

THE <sup>r</sup>

# Berlitz-School

of Languages.

Terreaux, 4. -- LAUSANNE

## NONNENMACHER & C<sup>ie</sup>

**BIÈRES**  
*d'exportation*

RT<sup>E</sup> DE MORGES



**EAUX**  
*minérales  
naturelles.*

**LIVRAISONS A DOMICILE**



TÉLÉPHONE 1054

Insertions du « *Livret de l'Etudiant* » s'adresser :  
H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

La **Société vaudoise d'études notariales** a été fondée à Lausanne, le 16 juillet 1845 ; elle portait primitivement le nom de : Société lausannoise d'études notariales. Son but est le développement intellectuel de ses membres par l'étude des différentes questions juridiques se rattachant au notariat. La société n'affiche aucune couleur politique, sans cependant se désintéresser des questions sociales d'actualité. Dans son cercle spécial d'activité, « La Notariale » s'est occupée à plusieurs reprises, d'une manière officielle, des grandes questions de législation ou codification qui intéressaient le pays ; notamment en 1868, elle a pris part à l'étude du projet de Code de procédure civile (partie non contentieuse) et en 1880 elle s'est également occupée du projet de code fédéral des obligations. Le fait que la société ne groupe que des étudiants se vouant à la même carrière, permet à ceux-ci une préparation sérieuse aux examens. — Pour les travaux, les membres sont divisés en deux séries : la 1<sup>re</sup> composée des stagiaires, fait spécialement des travaux pratiques ; la 2<sup>me</sup> comprend les candidats au stage, ces derniers s'occupent plutôt de questions juridiques-théoriques : en outre chaque membre peut être appelé à traiter un sujet sous forme de conférence. Les candidats à la société produisent deux travaux dont on tient compte lors du ballottage. En 1905 et à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire, la Société vaudoise d'études notariales a révisé ses statuts et décidé le port officiel de ses couleurs qui sont : **vert-blanc-vert, liseré or, casquette verte avec galon vert-blanc-vert**. Devise : *Patrie, Union, Travail*. Local : Café central, rue Centrale, Séances : le mercredi, et le premier samedi de chaque mois à 8 1/2 h.

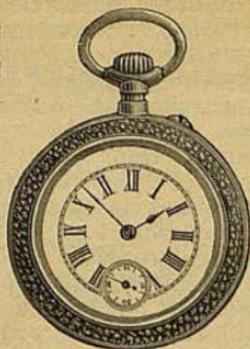
La Société **Misr**, fondée à Lausanne en 1907, sous le haut patronage de S. A. le khédivé, a pour but de réunir les étudiants de nationalité égyptienne se trouvant en Suisse romande et de développer entre ses membres des liens d'amitié, de solidarité, de goût au travail et de patriotisme. Elle est neutre au point de vue politique et religieux. Candidats acceptés à partir de 17 ans révolus. Elle a comme président d'honneur le professeur de langue et littérature arabe à l'Université de Lausanne. Les étudiants ou auditeurs de nationalité turque ou persane peuvent être admis à titre d'*hospites* et ont le droit de porter les couleurs. Couleurs : **rouge avec emblèmes égyptiens** (croissant et trois étoiles). **Casquette : blanche avec grande bordure rouge et grand cordon de passementerie rouge**. Sur le fond de la casquette sont brodées les armoiries égyptiennes. Devise : *Amitié, solidarité, patrie*. Séances : obligatoire chaque 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois ; facultative chaque semaine. Adresse : Case Postale 11437.

L'**Arménia**, société des étudiantes et des étudiants arméniens, fondée en 1907, a pour but de contribuer dans la mesure du possible au progrès intellectuel et moral du peuple arménien, d'établir des relations morales entre ses membres, propager des idées de solidarité, s'entraider, s'intéresser aux diverses ques-

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

5 %  
d'escompte  
sur présentation de  
ce Livret.



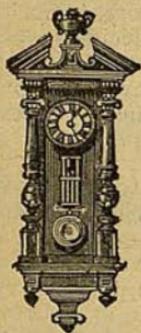
Fabrication

Réparation

Man spricht deutsch.  
English spoken.

# E. Meylan - Regamey

RUE NEUVE, 11. -- LAUSANNE



MONTRES

SIMPLES ET COMPLIQUÉES

or, argent, métal, acier, etc.

CHRONOGRAPHES COMPTEUR

pour Ingénieurs.

BIERZIPFEL

SAUTOIRS

BAGUES -- BROCHES

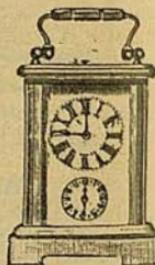
BOUCLES D'OREILLES, ETC.

ALLIANCES

PETITE ORFÈVRERIE ARGENT



*Pendules de voyage  
Régulateurs avec sonnerie cathédrale,  
à heures et demies, et à quarts.  
Garnitures de cheminées -- Réveils.*



AGENT DE LA MAISON

VACHERON & CONSTANTIN de Genève.

Titulaire de nombreux certificats et prix de l'Ecole d'horlogerie de Genève.  
Longue pratique comme fabricant et rhabilleur dans les meilleures maisons à Genève et en Angleterre.

tions sociales, littéraires et politiques se rapportant aux Arméniens. Les couleurs sont : **rouge-blanc-vert** (couleurs du drapeau national). Casquette **violette** avec liseré **rouge, blanc et vert**. Devise : *Union, liberté, étude*. Adresse : Société Arménia, Lausanne.

La **Romania**. Cette société groupe les étudiants roumains à l'Université de Lausanne; elle a pour but principal le développement moral et intellectuel de ses membres. Par des conférences, elle cherche, en outre, à faire connaître aux autres Sociétés universitaires lausannoises ce qu'est la Roumanie, son passé et son présent. Tout étudiant roumain peut entrer dans la Société. Tout Roumain, non étudiant, peut être reçu à titre d'*hospites*, mais sans le droit de porter les couleurs. Couleurs : **Couleurs nationales, bleu-jaune-rouge**. Casquette **grise, liseré bleu-jaune-rouge**. Table et local, café Beau-Site.

**Israël**. Société des étudiants et étudiantes juifs à l'Université de Lausanne, fondée en 1908. La société a pour but : De grouper sur base nationale les étudiants et étudiantes universitaires juifs ; de leur fournir l'occasion de s'instruire sur les divers courants et questions sociales et littéraires se rapportant aux Juifs ; de vulgariser, dans la mesure du possible, l'histoire et la littérature nationales ; de cultiver parmi ses membres le sentiment de solidarité ; de les secourir en cas de besoin ; d'entretenir des relations cordiales avec les autres sociétés similaires. La devise de la Société est : *Ta délivrance par toi-même, Israël*. Comme signes distinctifs, les membres portent : **sautoir blanc-bleu, liseré noir, casquette velours bleu, bordée des couleurs du sautoir**.

La **Libertas**, société des étudiants abstinents, a pour but de combattre l'alcool au point de vue hygiénique et social. Elle a encore pour but d'intéresser ses membres à toutes les questions qui touchent au progrès intellectuel, moral et social de l'humanité et de les unir par l'amitié. Elle cherche à répandre ses idées dans les milieux universitaires par la distribution de brochures, par des conférences et avant tout par l'exemple personnel de l'abstinence. Elle tâche de développer parmi ses membres le goût des sports, tout particulièrement par des courses de montagnes. Peuvent être membres actifs tous les étudiants (même ceux qui font partie d'autres sociétés d'étudiants) et auditeurs des deux sexes à l'Université et à la Faculté libre de théologie, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses. La **Libertas ne porte pas couleurs** ; l'insigne consiste en une **épingle-écusson en émail rouge et blanc**. La société se réunit le jeudi soir à 8 h. 1/4, au Cercle des Bons-Templiers, rue de la Madeleine, 13, 1<sup>er</sup> étage. Les séances sont ouvertes même aux non-membres. La **Libertas** a été fondée en 1803 dans les universités de Bâle et de Zürich ; en 1898 à Lausanne. Fête centrale, chaque année, dans la ville Vorort où siège le comité central. La Société possède un organe : le *Correspondenzblatt* en français et en allemand.

## Café-Brasserie de Lausanne.

Place St-François, 7, au 1<sup>er</sup> étage.

— o CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX o —

Etablissement fréquenté par MM. les Etudiants. — Restauration

DINER à 2 fr. - PRIX SPÉCIAUX pour PENSIONNAIRES  
BIÈRE ÉTRANGÈRE ET DU PAYS

— ANT. BONVIN —

## CAFÉ DE LA BANQUE

*Treffpunkt der Deutschen Studenten. Stammtisch  
des Deutschen Stud. Abends*

☞ MÜNCHNER & SCHWEIZER BIER ☜

Prima Küche — Deutsche Zeitungen — Billard

## Hôtel Central-Bellevue

GRAND CAFÉ-RESTAURANT

Bières de

Bâle, Munich et Pilsner Urquell

Se recommande, J. GUGEL, Propr.

ATELIER DE RELIURE

V<sup>VE</sup> A. SULZBERGER & FILS

3, Madeleine, LAUSANNE

*Ouvrage prompt et soigné — Prix modérés*

Insertions du « *Livret de l'Etudiant* » s'adresser :

H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

## SOCIÉTÉS DIVERSES

La **Société vaudoise des sciences naturelles** publie ses travaux dans un *Bulletin* régulier et entretient ainsi des relations constantes avec ses membres résidant hors de Lausanne, ainsi qu'avec l'étranger. La société tient séance le premier et le troisième mercredi de chaque mois au Palais de Rumine. Elle possède un local où les périodiques nouvellement arrivés peuvent être consultés.

La **Société vaudoise de médecine** a son siège à Lausanne. Peuvent y être admis : Les médecins-chirurgiens, porteurs du diplôme fédéral ; les docteurs en médecine des Universités étrangères ; les professeurs des facultés de médecine, de pharmacie et des sciences ; les vétérinaires, les dentistes et les pharmaciens. Le titre de membre honoraire ou celui de membre correspondant peut être accordé à toute personne dont la réputation scientifique est établie. Les séances ont lieu une fois par mois. La bibliothèque de la société, qui est à la disposition des étudiants, se trouve à l'École de médecine.

La **Société médicale de la Suisse romande** est formée des sociétés médicales de Vaud, Genève, Fribourg, Valais et Neuchâtel. Une séance par année, en automne, à Ouchy. Organe officiel : *Revue médicale de la Suisse romande*.

La **Société vaudoise de pharmacie** a son siège social à Lausanne. Elle a pour but la sauvegarde des droits attachés à l'exercice de la pharmacie, l'avancement moral et matériel de la profession et un échange mutuel d'idées et de bons procédés entre confrères. L'association est inscrite au Registre du commerce. Elle a deux séances par an, une au printemps et une en hiver. Organe officiel : *Journal suisse de pharmacie et chimie*, édité par Orell-Fussli, à Zurich.

La **Société vaudoise de théologie**, fondée à Lausanne en avril 1875, a pour but « de rapprocher par un travail commun tous ceux qui, admettant le fait du salut par Jésus-Christ, révélés dans les Ecritures, veulent en faire l'objet d'une étude scientifique ». Elle tient ses séances dans le bâtiment de l'Union chrétienne de jeunes gens, au Pré-du-Marche, 20. Le Comité est élu pour deux ans.

La **Société vaudoise des ingénieurs et architectes** a pour but l'établissement de relations amicales entre ses membres et l'étude des questions d'intérêt professionnel. Peut être admis à en faire partie tout ingénieur et architecte ayant achevé des études techniques supérieures et toute personne s'étant distinguée dans une de ces deux professions. La Société, fondée en 1874, s'est constituée en 1900 en section de la **Société suisse des ingénieurs et des architectes** ; elle a son siège à Lausanne et est inscrite au Registre du commerce ; le nombre de ses membres est de 225 en-

CULLY

SUISSE

# Vins fins de Lavaux

EN BOUTEILLES ET EN FUTS

≈ CULLY ≈ RIEZ ≈ ÉPESSES ≈

≈ ST-SAPHORIN ≈ DÉZALEY ≈

Expéditions par caisses de 30, 50, 60 bouteilles

Médailles d'or, d'argent et de vermeil  
aux principales expositions

## HENRI CONTESSE

### Cigares Vautier

sont les meilleurs et les plus appréciés  
des vrais connaisseurs

### Tabacs Vautier

Qualité reconnue la meilleure

### Cigarettes Vautier

Qualité et prix défiant toute concurrence

VENTE ANNUELLE :

70,000,000 de Cigarettes

viron. La Société tient 6-10 séances par an et organise des visites de travaux techniques ; elle possède une bibliothèque annexée à la bibliothèque ennexée à la bibliothèque de l'École d'ingénieurs de l'Université de Lausanne (Valentin 2), dont ses membres ont également la jouissance ; elle a son organe de publicité, le *Bulletin technique de la Suisse romande*, paraissant deux fois par mois à Lausanne.

La **Société vaudoise des Beaux-Arts** est une section de la Société suisse des Beaux-Arts. Fondée en 1859, 230 membres. Local : annexe du Cercle Beau-Séjour. Finance d'entrée 2 fr. Finance annuelle 5 fr.

La **Société d'histoire de la Suisse romande**, fondée à Lausanne en septembre 1837, a pour but de grouper les amis de l'histoire habitant les cantons romands, de provoquer des recherches dans les archives publiques ou privées et d'encourager l'étude des monuments ou des faits propres à jeter du jour sur l'état passé du pays. La Société publie des mémoires et documents. Elle a son siège à Lausanne et se réunit en assemblée ordinaire quatre à cinq fois par an. Le comité est élu pour trois ans.

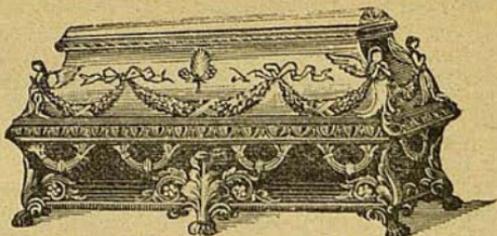
La **Société vaudoise d'histoire et d'archéologie**, fondée à Lausanne en décembre 1902, à l'occasion du Centenaire de 1903, a pour but l'étude des sciences historiques dans toutes leurs branches et s'occupe plus spécialement de ce qui concerne l'histoire et l'archéologie du pays de Vaud. Elle organise des conférences historiques et des excursions archéologiques. La Société, qui compte près de 500 membres, a son siège à Lausanne. Organe : *Revue historique vaudoise*.

N.B. — Les cotisations sont fixées comme suit : fr. 50.— à verser une fois pour toutes, pour les membres à vie ; fr. 5.— par an pour les membres abonnés à la *Revue historique* et fr. 2.— par an pour les membres non abonnés à la dite Revue. — Les membres à vie reçoivent la *Revue historique* au prix réduit de fr. 3.— au lieu de fr. 5.—.

Adresser les demandes d'adhésion à l'Administration de la *Revue historique vaudoise*, Imprimerie Vincent, Lausanne.

---

**L'ÉTRANGER A LAUSANNE.** — Les Suisses non Vaudois et les étrangers à la Suisse qui veulent séjourner dans le canton de Vaud ou y établir leur résidence, doivent, dans les *quinze jours* dès leur arrivée, se munir d'un permis de domicile au bureau des étrangers, Place de la Palud, 24. Le requérant produit, à l'appui de sa demande, un acte régulier, non périmé, constatant sa nationalité (acte d'origine, passeport, acte d'immatriculation), livret d'ouvrier, etc.) et celle de sa famille. L'étranger à la Suisse qui a atteint l'âge prescrit pour le service militaire fournit, en outre, la preuve qu'il a satisfait à la loi sur la matière. A défaut de papiers de légitimation l'étranger peut obtenir un permis de domicile, moyennant un dépôt en espèces, dont le montant est fixé par le Département de Justice



## TRANSPORTS FUNÈBRES

POUR TOUS PAYS

# L. Bruyas & Ch. Chevallaz

Rue Madeleine, 16, LAUSANNE

## COURONNES MORTUAIRES

Fabrique de Cercueils

*En cas de décès :*

la maison se charge de toutes formalités et fournitures pour l'inhumation, l'incinération et le transport à toutes destinations. Exhumations.



*Service correct*

*et*

*consciencieux.*

TÉLÉPHONES

2091 & 1719

et Police, ou toute autre garantie admise par ce Département. Le prix du permis est fixé à fr. 3; il est réduit à fr. 1 pour les ouvriers et les domestiques. Cette finance est payée immédiatement. La durée du permis de domicile est illimitée. Toutefois, si les papiers de légitimation produits ont une durée limitée, l'échéance du permis coïncide avec celle des papiers. Dans ce cas le permis doit être renouvelé dans le mois qui suit son échéance. Les papiers de légitimation sont rendus en échange du permis à l'étranger, lorsque lui-même et toutes les personnes qui bénéficient de son permis quittent la commune.

Les citoyens suisses doivent se conformer aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 15 août 1902 en ce qui concerne les visas du livret militaire. Les infractions aux formalités imposées aux étrangers au canton par la loi sont punies par une amende prononcée par la municipalité. L'étranger qui ne se conforme pas aux prescriptions ci-dessus peut être expulsé du canton. Les personnes logeant des Suisses d'autres cantons ou des étrangers sont tenues de s'assurer que ceux-ci ont satisfait aux prescriptions prémentionnées. Si elles ne le font pas, elles sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 fr. Le Conseil d'Etat peut, après entente avec les directeurs des établissements d'instruction et moyennant les garanties nécessaires, dispenser les jeunes gens aux études étrangers au canton des obligations prescrites par la Loi de 900 (s'informer à la Préfecture). Il est perçu une finance de 50 fr. sur les **automobiles** et de 20 fr. sur les **bicycles** et **tricycles** à moteur. Les propriétaires de **bicyclettes** doivent se faire inscrire au Bureau de police après quarante-huit heures de résidence à Lausanne; finance 3 fr.

**Chef de section.** — Dépôt du livret de service, rue Pépinet, maison de la Banque Guye et Cie. Tout Suisse non lausannois est tenu de faire ce dépôt dans le plus bref délai, s'il reste un certain temps dans la ville.

**Légations.** — Les pays suivants sont représentés à Berne par des ministres ou des ambassadeurs, des chargés d'affaires : Allemagne. — Autriche-Hongrie. — Bavière. — Belgique. — Brésil. — Etats-Unis. — France. — Grande-Bretagne. — Italie. — Pays-Bas. — Pérou. — Portugal. — Russie.

**Consulats :** Angleterre : M. Galland, Lausanne, rue de Bourg, 2. T. 53. — Allemagne : M. Filsinger, rue du Midi, Lausanne. — République Argentine, Genève. — Bolivie, Genève. — Chili, Genève. — Colombie, Genève. — Costa-Rica, Berne. — Cuba, Zurich. — Equateur, Zurich. — Guatemala, Genève. — Honduras, Berne. — Danemark, Genève. — Espagne, Berne et Genève. — Grèce, Genève. — Mexique, Genève. — Paraguay, M. le D<sup>r</sup> F. Machon, Lausanne, rue du Midi, 2. T. 1494. — Nicaragua, Berne. — Panama, Lugano. — Roumanie, Genève. — Suède, Genève. — Salvador, Genève. — Turquie, Genève. — Uruguay, Genève. — Venezuela, Lucerne. — Japon, Zurich. — Congo, Genève. — Libéria, Zurich.

**Bureau officiel de renseignements.** Offiz. Verkehrsbureau, place Saint-François, ancienne Poste. Fondé et entretenu par la Société pour le développement de Lausanne. Ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 h. à 12 h. de Septembre à Mai, de 9 à 12 1/2 h. de Mai à Septembre et de 2 à 6 h.

## AUTORITÉS

*Département de l'Instruction publique* : C. Decoppet; remplaçant, R. Cossy. — Huissier concierge, P. Denéréaz. — Chef de service pour l'*Instruction primaire*, L. Beausire. — Inspecteurs de l'enseignement, L. Henchoz; Gaillard-Pousaz; E. Grivat; M. Perrin; L. Sonnay. — Secrétaires, G. Reisser; L. Miéville. — Sous-secrétaires, V. Post et H. Marti. — Chef de service *Université et Cultes*, L. Gauthier. — Inspecteur de l'enseignement secondaire, H. Mégroz. — Secrétaire, V. Ramel. — Sous-secrétaire, A. Lassueur.

*Monuments historiques* : M. Albert Næf.

*Police sanitaire* : Médecin, Chef de service, D' J.-M. Morax. — Vétérinaire, Ch. Gross. — Chimiste, Fréd. Seiler. — Assistant au laboratoire du service sanitaire, P. Paccaud. — Secrétaire, L. Duboux. — Copiste, E. Pache.

*Conseil de santé et des hospices* : MM. A. Thélin, président. — D' Morax, vice-président. — D' L. Roux, D' Demiéville, D' Spengler — L. Duboux, secrétaire.

---

Le **Tribunal fédéral**, Place Montbenon, se compose de 19 membres et de neuf suppléants, nommés pour 6 ans par l'Assemblée fédérale. Les trois langues nationales y sont représentées. Attributions en matière civile : Différends entre la Confédération et un ou plusieurs cantons; entre corporations ou particuliers et la Confédération, etc. Attributions en matière pénale : juge les crimes de haute trahison envers la Confédération, révolte ou violence contre les autorités fédérales, crimes et délits contre le droit des gens, etc. Les séances sont publiques. Téléphone 750 et 2613.

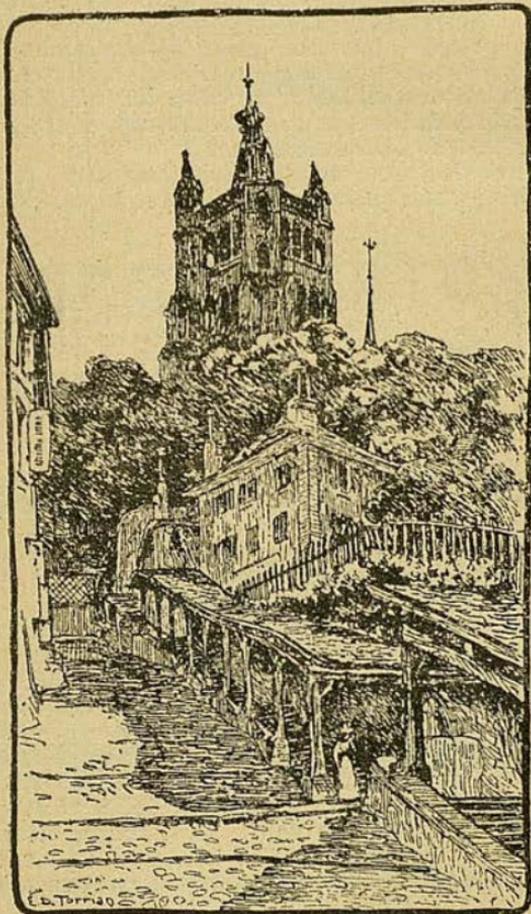
Juges fédéraux : MM. Perrier, président; Clausen; Soldati; Monnier; Favey; Jäger; Honegger; Ursprung; Merz; Ostertag; Schmid; Picot; Affolter; Schurter; Reichel; Gysin; Stooss; Gottfrey; Weiss.

---

## AUTORITÉS LAUSANNOISES

*Syndic de Lausanne*, M. And. Schnetzler. — *Président du Conseil communal*, M. Jules Bezencenet — **Administration générale**. — M. And. Schnetzler, syndic. *Greffe municipale*. Hôtel-de-Ville, premier étage. — *Salle des mariages*, Hôtel-de-

Ville, premier étage. — **Police.** — Direc. M. Pache. — *Corps de police*: Bureau, rue Madeleine, 1; officier, M. Ch. Kunz. — *Service administratif*: Secrétariat, rue Madeleine, 1 (Inspecteur de police, M. C. Visinand). Caisse: rue Madeleine 1. — *Inhumations*: rue Madeleine, 1. — *Contrôle des habitants et Bureau des Etrangers*: rue Madeleine, 1, 2<sup>e</sup> étage. — **Direction des Finances.** — M. F. Pache, directeur. Bureaux, Palud 2, premier étage. — **Direction des Domaines.** — M. A. Gaillard, directeur. Bureaux, place St-François. — **Direction des Travaux.** — M. Rochat-Mercier, directeur. Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. — **Services Industriels.** — M. H. Jaccottet, directeur. Bureaux Porte St-Martin. — **Direction des Ecoles.** — M. André Schnetzler, syndic. Bureaux, Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée. — *Médecin des Ecoles*: M. le D<sup>r</sup> Weith. T. 765.



## LAUSANNE

Lausanne (60,000 hab.), capitale du canton de Vaud (281,300 hab., en majorité protestants), est un séjour que les étrangers apprécient de plus en plus, tant à cause de sa situation pittoresque et de son excellent climat, que pour ses agréments et ses distractions de bon aloi.

A égale distance, à peu près, des deux extrémités du lac Léman, qu'elle domine du haut de ses trois collines, cette localité jouit d'un climat tonique et sain, moins doux, certainement, que celui de Montreux, mais plus agréable, en hiver, que celui de la partie occidentale du lac et de la partie septentrionale du canton, où la bise et le brouillard sont plus fréquents et plus intenses qu'à Lausanne.

Lausanne possède, du reste, grâce à sa situation, plusieurs climats. Les personnes qui aiment un air vif, souvent agité, recherchent les parties hautes de la ville; celles qui préfèrent un air plus doux, les endroits abrités, s'établissent dans les nouveaux quartiers qui relient Lausanne à Ouchy.

La moyenne des observations météorologiques, qui se font à Lausanne depuis une quarantaine d'années, donne les indications suivantes :

	Température	Eau tombée M	Jours de pluie	Heures de soleil
Janvier à mars. . . . .	2°,6	0°,153	32	289,0
Avril à juin. . . . .	13°,0	0°,301	41	598,4
Juillet à septembre . . . .	17°,5	0°,324	35	691,0
Octobre à décembre. . . .	5°,1	0, 289	40	261,0
Moyenne et totaux. . . . .	9°,6	1, 067	148	1839,4

Les vents du N.-E. et du S.-W. sont ceux qui soufflent le plus fortement et le plus fréquemment. Le nombre d'heures de soleil est comparativement avec d'autres stations suisses: Lausanne 1839 heures, Davos 1769, Bâle 1767, Montreux 1685. — Les températures moyennes extrêmes sont 0°3 pour janvier et 19° pour juillet.

Les eaux potables de Lausanne proviennent de sources captées dans les forêts du Jorat ou dans les Alpes; elles sont donc d'excellente qualité. La salubrité du climat, l'altitude, le fait que l'agglomération urbaine n'est pas excessive, la qualité des eaux, la sollicitude des autorités pour l'hygiène publique, tout cela explique que la mortalité soit faible à Lausanne. On y compte une moyenne de 18,86 décès par mille habitants, alors que la moyenne du canton de Vaud est de 20,47 et celle de la Suisse, de 25,3.

A ces divers avantages, Lausanne joint encore celui d'être un admirable centre d'excursions. Les bateaux à vapeur le relient à Genève, Montreux, Chillon, etc., et transportent en moins d'une

GRAVURES DE SPORT

(Choix considérable.)

---

ESTAMPES (Sujets variés)

et Frises pour décorations de chambres d'Etudiants

---

GRAVURES DE GENRE

religieuses, militaires, en noir et en  
couleurs

---

EAUX-FORTES

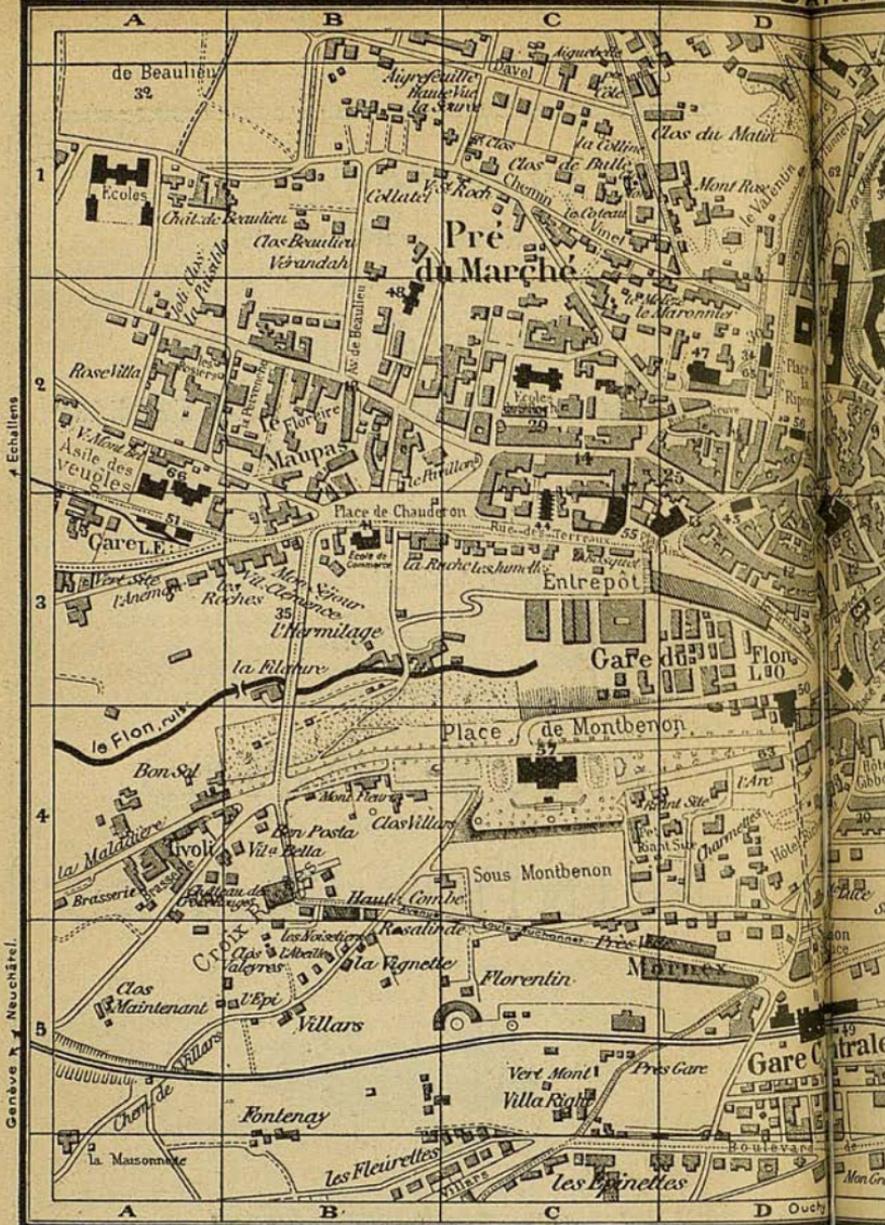
---

POINTES SÈCHES



Librairie Th. SACK-REYMOND, Lausanne

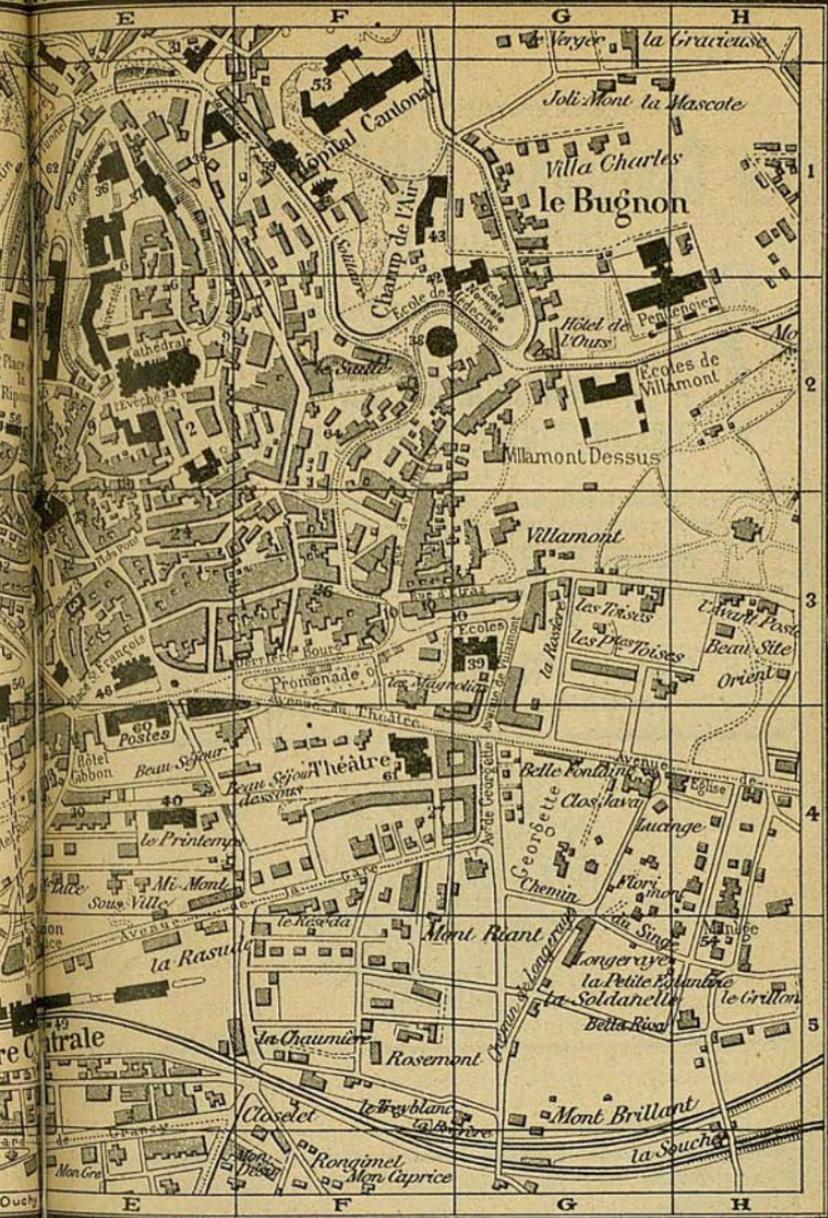
3, rue Centrale, 3



4 Echallens

Genève Neuchâtel

- |                             |                         |                                |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| 1. rue de Bourg, E3         | 14. rue de l'Halle, C2  | 30. rue du Valentin, D2        |
| 2. rue de la Cathédrale, E2 | 15. rue de la Louve, D3 | 31. Bains Haldimand, D1        |
| 3. rue Centrale, E3         | 16. rue Madeleine, E2   | 32. Place Beaulieu, E1         |
| 5. Cheneau de Bourg, F3     | 17. rue Mauborget, C3   | 33. Cathédrale, E2             |
| 6. Cité Universitè, E2      | 19. rue Mercerie, E2    | 34. Collège cantonal, D2       |
| 7. rue de la Solitude, F1   | 20. rue du Midi, E4     | 35. Chauderon (Pont), B3       |
| 8. rue des Deux Marchés, D1 | 23. rue du Pont, E3     | 36. Château, E1                |
| 9. Escaliers du Marché, E2  | 24. rue du Pré, E3      | 37. Ecole de Chimie, D1        |
| 10. rue d'Etraz, F3         | 25. rue St-Laurent, D2  | 38. Ecole de Médecine, F2      |
| 11. Petit Chêne, E4         | 26. rue St-Pierre, F3   | 39. Ecole supè de Jèges Filles |
| 12. Petit St-Jean, E3       | 27. rue du Théâtre, F4  | 40. Ecole Vinet, F4            |
| 13. rue Holdheim, D2        |                         |                                |



TÉLÉPHONE N° 460

Rue Centrale, 3 - LAUSANNE - 3 Rue Centrale, 3

- |                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 42. Ecole Normale, G 1              | 54. Manège, H 5                     |
| 43. Ecole d'Agriculture, F 1        | 55. Kursaal, C 3                    |
| 44. Eglise des Terreaux, C 3        | 56. Palais Arlaud, D 2              |
| 45. Eglise St-Laurent, D 3          | 57. Palais de Justice, C 4          |
| 46. Eglise St-François, E 3         | 58. Palais de Rumine, E 2           |
| 47. Eglise catholique, D 2          | 59. Polyclinique universitaire, F 1 |
| 48. Faculté libre de Théologie, B 2 | 60. Poste centrale, E 4             |
| 49. Gare centrale, D 5              | 61. Théâtre, F 4                    |
| 50. Gare du Flon, D 3               | 62. Tunnel (Place), E 1             |
| 51. Gare Echallens, A 3             | 63. Abbaye de l'Arc, D 4            |
| 52. Hôtel de Ville, F 2             | 64. Maison du Paucle, E 2           |

# La Compagnie SMITH PREMIER

RUE CENTRALE, 8 - LAUSANNE

se charge de tous les

? *Travaux de Dactylographie* ?

tels que

-- TRAVAUX DE COPIES --

TRADUCTIONS, REPRODUCTIONS,  
ETC., ETC.

à des prix modestes, tout en garantissant des travaux irréprochables.

Nous nous recommandons tout spécialement à

**MESSIEURS LES ÉTUDIANTS**

pour reproduire les dissertations et autres travaux scientifiques.

Tarifs à disposition.

**THE SMITH PREMIER TYPEWRITER Co**

8, RUE CENTRALE — LAUSANNE



Insertions du « *Livret de l'Étudiant* » s'adresser :

H. RICHARD, PONTAISE, LAUSANNE -- TÉLÉPHONE 697

heure les passagers à Evian (France). Deux lignes de tramways conduisent sur les collines boisées du Jorat. Mais surtout, Lausanne est une importante tête de ligne de chemins de fer, d'où les trains rayonnent en tous sens dans la direction du Jura, dans celles des Alpes fribourgeoises et de la Gruyère, des Alpes vaudoises, du Valais et de l'Italie, par le tunnel du Simplon. Quelle direction qu'on suive, de quelque moyen de locomotion qu'on se serve, qu'on entreprenne des excursions lointaines ou qu'on se contente de courses pédestres aux alentours de la ville, on a sous les yeux des paysages splendides. (Voir le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack).

Une ville placée ainsi à proximité d'un grand et beau lac et des montagnes, est favorable à l'exercice de tous les sports d'hiver et d'été. Les alpinistes y sont nombreux, les amateurs de canotage aussi; en été, les uns et les autres s'en donnent à cœur joie. En hiver, on patine, on se luge, on fait du ski sur les hauteurs du Jorat, ou au-dessus de Montreux, dans des sites alpestres qu'on atteint rapidement par le chemin de fer et des tramways électriques, et où souvent brille un soleil radieux, quand la plaine est sous le brouillard.

Le canotage et l'alpinisme sont des plaisirs sains, des plus recommandables, et ne présentent de danger que pour des imprudents.

Le comité de patronage croit devoir faire à MM. les étudiants quelques recommandations, sur lesquelles il attire sérieusement leur attention :

Tout d'abord, se rappeler que, très vite, par le mauvais temps, le lac et les Alpes deviennent redoutables. Donc, ne partir que si le temps paraît sûr. Il importe, en particulier, de demander aux bateliers ce qu'ils pensent du temps, avant d'entreprendre une promenade un peu longue sur le lac.

Une fois embarqué, ne pas trop s'éloigner du rivage, surtout si l'on est seul. Ne jamais tenter la traversée du lac, d'Ouchy à Evian, à moins d'être accompagné d'un batelier.

En ce qui concerne les ascensions : ne pas s'aventurer seul dans la haute montagne; ni en bande, surtout la nuit, sans être avec des gens expérimentés. Solliciter et suivre les conseils des guides et des alpinistes sur le moment à choisir pour les courses de montagne, la manière de les exécuter, l'itinéraire à adopter.

Si, des sports, nous passons aux ressources intellectuelles et artistiques, nous constatons que Lausanne en offre un ensemble que pourraient lui envier bien des villes plus importantes. En voici un aperçu :

**Cercles, bibliothèques et cabinets de lecture.** — **L'Abbaye de l'Arc** (*Montbenon*). Fondée en 1691, a pour but l'exercice du tir à l'arc et l'exploitation d'un cercle. Salles de lecture et de conversation. Revues et périodiques illustrés. Journaux suisses et étrangers. Billards. Consommations liquides et

solides. Les étrangers peuvent être introduits pour 15 jours par inscriptton renouvelable sur le registre de présentation. — **Cercle littéraire** (*Place Saint-François*). A pour but de procurer à ses membres un lieu de réunion comprenant des salles de lecture, de conversation et de jeux, ainsi que l'usage d'une bibliothèque. 80 publications périodiques en français, en allemand et en anglais. 15,000 volumes. Les membres sociétaires peuvent, sous leur responsabilité, introduire au cercle des étrangers pour une durée de 15 jours au plus. — **Cercle de Beau-Séjour**, (au midi de la Banque cantonale). Le plus fréquenté des cercles lausannois. Salles de conversation et de billards. Restaurant. Bibliothèque ouverte une fois par semaine, à l'usage exclusif des membres du cercle et de leurs familles. Le comité peut accorder aux étrangers en séjour à Lausanne des cartes d'introduction valables pour un mois et renouvelables. Le prix de ces cartes est fixé à 5 fr. — **Cercle Anglo-Américain** (*English and American Assembly Rooms*.) Installé dans l'immeuble de la colonie anglo-américaine, route d'Ouchy, à côté de l'église épiscopale anglaise. Deux salles de lecture, un fumoir, une bibliothèque et une salle de billard anglais. Journaux, périodiques et magazines anglais et américains. Thé l'après-midi. Pas de boissons alcooliques. — Outre la Bibliothèque cantonale et universitaire et celles des étudiants, de la Société des sciences naturelles, du Club alpin, des cercles, il existe un certain nombre de bibliothèques particulières, ainsi la **Bibliothèque de la Faculté libre de théologie**, chemin des Cèdres. (MM. Monastier et Langie, bibliothécaires.) Elle renferme 40,000 volumes : théologie, histoire, littérature. Citons encore les bibliothèques des Sociétés de médecine, d'histoire, des ingénieurs et architectes, d'agriculture, d'horticulture et d'aviculture, des armes spéciales, de la Société commerciale et industrielle, de la Société des jeunes commerçants, de l'Eglise presbytérienne, de l'Union chrétienne, la Bibliothèque postale, etc.

**Cabinets de lecture** (bibliothèques circulantes) : Librairie Th. Sack, rue Centrale, 3, téléphone 460 (livres et périodiques français, allemands, italiens et anglais, catalogue sur demande.) (*Voir page 133*).

**THÉÂTRE.** Les **représentations de comédie** ont lieu dans la règle le jeudi de chaque semaine, **d'octobre à fin mars**; le mardi est consacré plus spécialement, une ou deux fois par mois, au vaudeville, et le dimanche, au drame, agrémenté le plus souvent d'un vaudeville. Réduction consentie à MM. les étudiants. Au cours de l'hiver sont données six représentations populaires aux prix réduits de 50 cent. et 1 fr. à toutes les places. Ces représentations ont puissamment contribué à répandre le goût de la bonne comédie, et elles constituent un excellent moyen de lutte contre l'inepte café-concert qui, dans d'autres villes, fait tant de mal.

La saison de comédie est confiée à un directeur, sous le con-

trôle permanent du comité de la Société du théâtre, subventionnée par la Ville.

Chaque printemps, de **Pâques à la fin de mai**, sont données des **représentations d'opéra**. La « saison d'opéra », qui est dirigée par une commission de l'Opéra, formée d'amateurs dévoués, réunit des artistes de premier rang, que Paris a fêtés et qui trouvent à Lausanne un public aussi exigeant que celui qui les applaudit au Grand-Opéra ou à l'Opéra-Comique. (Extrait du Guide de Lausanne, article de M. A. Bonard, rédacteur).

Le **Kursaal**, place Bel-Air, théâtre de Variétés, donne aussi, de temps à autre, quelques comédies ou vaudevilles.

En fait de **Conférences**, Lausanne est extrêmement riche. Outre les séries de conférences qu'organise chaque année la Société académique, il s'en fait constamment, et des genres les plus divers, au théâtre, dans les temples et chapelles, à la Salle centrale.

À la **Maison du Peuple**, chaque semaine, d'octobre à avril, le lundi et le jeudi, on peut entendre des orateurs de Lausanne ou du dehors, traiter des sujets scientifiques, littéraires, sociaux. Une carte de membre de la Société de la Maison du Peuple coûte 5 fr. ; elle se prend au bureau de la Maison du Peuple (Caroline) ; elle est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et permet d'entrer gratuitement à ces conférences, et à moitié prix aux concerts du mercredi. Les sociétés qui se font admettre en corps dans la Société de la Maison du Peuple paient une cotisation collective très réduite (1 fr. par membre).

Il existe à la Maison du Peuple une section d'art dramatique qui, sous le nom de **Théâtre du Peuple**, représente des pièces nouvelles à tendances sociales.

Les amateurs de **Concerts** ont aussi maintes occasions de satisfaire leur goût. Lausanne possède un orchestre symphonique dont la réputation s'est étendue jusqu'à Genève, Neuchâtel et Berne. Il donne, pendant l'hiver, plusieurs grands concerts au théâtre, et tous les mercredis, un concert à la Maison du Peuple. De nombreux artistes de passage, et des plus célèbres, se font entendre à Lausanne. Il n'y a pas de semaine que ne soient annoncés deux ou trois concerts. En été ont lieu des concerts en plein air.

**CULTES.** — **Eglise nationale vaudoise** : Cette église a cinq temples à Lausanne : la Cathédrale, Saint-François, Saint-Laurent, Croix-d'Ouchy et Chailly. Les journaux du vendredi annoncent les heures des cultes et les noms des prédicateurs. —

**Eglise évangélique libre** : quatre chapelles : Terreaux, Martheray, la Pontaise, Chemin de Villard. Les journaux du vendredi annoncent les heures du culte et les noms des prédicateurs.

— **Eglises allemandes** : Paroisse de la Mercerie, Luthériens ou Réformés. Culte national entretenu par l'Etat. Services au temple

de la Mercerie ; mêmes heures que l'Eglise nationale. **Paroisse évangélique**, indépendante de l'Etat. Culte à 9 h. du matin à la chapelle de Villamont. **Eglise méthodiste allemande**, chapelle wesleyenne du Valentin. — **Paroisse catholique** : Eglise paroissiale de Sainte-Claire, au Valentin. Curé M. Pahud. Heures des messes affichées à la porte de l'Eglise. Ecoles paroissiales de garçons et de filles et pensionnat de Sainte-Claire, dirigés par les Dames de la Présentation. **Chapelle de Mon-Abri**, à la Croix-d'Ouchy. Messes le dimanche et en semaine à heure fixe. — **Eglise évangélique méthodiste** : chapelle wesleyenne, rue du Valentin. — **Congrégation apostolique** : chapelle irvingienne, route de la Solitude. — **Eglise anglicane (Christ church)** : chapelle de Grancy, route d'Ouchy. — **Eglise presbytérienne (Trinity Presbyterian Church)** : avenue de Rumine, près de l'Hôtel-Pension Victoria. — **Communauté israélite** : synagogue, Maison Mercier, rue du Grand-Chêne. — **Culte salu- tiste** : rue de l'Halle. — **Darbigistes dissidents** : Assemblée des frères, rue du Pont, 12. — Les jours et heures des **Cultes russes**, sont affichés régulièrement à la librairie Sack, 3, rue Centrale et sont mentionnés dans *La Semaine à Lausanne*.

### SPORTS & JEUX

**ALPINISME.** — *Club alpin suisse, section des Diablerets.* Séances chaque dernier mercredi du mois ; soirée familière tous les vendredis au local, Cercle de Beau-Séjour, 1<sup>er</sup> étage. Le Club organise 10 à 12 courses officielles par an. Cotisation annuelle 15 fr., y compris un abonnement à l'*Echo des Alpes* et à l'*Alpina*. Bibliothèque. Les étrangers sont reçus avec plaisir sur présentation d'un membre.

**PATINAGE.** — Romanel, Pontaise, Sauvabelin, Sainte-Catherine. Des affiches placées en ville indiquent l'état de la glace.

**FOOTBAAL.** — Associations ayant leurs matchs le dimanche : **Montriond-Sport**, affilié à l'A.S.F. de première série. Couleurs bleu foncé et blanc. Adresse : C. Ries Square Grancy 5. Local, Brasserie du Faucon St-Pierre. Section d'athlétisme trois fois consécutivement champion suisse de Cross Country d'athlétisme. Entraînement le mardi et jeudi soir, sur le terrain de jeux de la Pontaise. Adresse : Case 11342. Section de Lawn-Tennis.

**Signal F. C.** 2<sup>e</sup> série. Couleurs jaune et rouge.

Associations ayant leurs matchs la semaine, le mercredi et le samedi : **Lausanne F.-C.** Terrain, à Cour. Couleurs, rouge et blanc. S'adresser à M. Delafontaine, Cercle Anglais (formée par la colonie anglaise). — **Cantonal F.-C.** Terrain, de jeu de Montriond-Sport. Couleurs, jaune et noir, par moitié. M. R. Rey Charmettes D (jeunes gens aux études). — **La Villa.** Terrain, Pré de Cour. Couleurs, bleu-foncé et rouge. M. Auckenthaler, institut, route d'Ouchy.

**COURSES A PIED ET ATHLÉTISME.** — Le Comité Central pour 1909 pour les athlètes amateurs en Suisse est à Lausanne, case postale 1342.

**GYMNASTIQUE.** — Sociétés : **Bourgoise** (Local : Café de la Paix, Rue Chaucrau). — **Amis-Gymnastes.** (Local : Café Morard, rue Haldimand). — **Gymnastique d'Homme.**

**CANOTAGE.** — **Rowing-Club** (Garage près du chantier de la Navigation, Ouchy). Exercices réguliers tous les jours de 6 h. à 7 h.  $\frac{1}{2}$  du soir, en été seulement.

**LAUSANNE EN HIVER.** — **LUGE ET SKI.** — Les sports d'hiver se développent de plus en plus dans notre ville et y ont pris une grande importance.

Il existe près de Lausanne d'excellentes patinoires ; nous mentionnerons d'abord l'Etang à patiner de Sauvabelin à 5 min. du Signal, puis à 400 m. au-dessus de la ville, également au milieu de forêts, Ste-Catherine où les amateurs du patin, de la luge et du ski trouvent un terrain excellent pour se livrer à leurs ébats. On se rend à Ste-Catherine en 45 min. depuis le centre de la ville par le tramway de la Sallaz ; les billets d'aller et retour que l'on peut prendre au guichet des tramways à St.-François coûtent fr. 1.30 et donnent droit à l'entrée sur la place des sports.

La abords de Ste-Catherine (altitude 900 m.) sont bien protégés et couverts des semaines durant de neige et de glace.

Dans le restaurant de la cantine spacieuse et chauffée, on sert des mets chauds et froids. La Société des Hôteliers et le Club des Patineurs de Lausanne-Ouchy publient un programme des concours sportifs distribué gratuitement au Bureau des Renseignements ; on peut obtenir à ce même bureau toutes les informations concernant les Hôtels, Pensions, etc.

Le *Livret de l'Etudiant* publié par la librairie Th. Sack-Reymond, sous la direction du Comité de Patronage des Etudiants est un excellent guide de Lausanne vendu fr. 0.50 au Bureau officiel de Renseignements, Grand-Pont, 1, Lausanne.

**ESCRIME.** — Ruelle du Grand-Pont, 2. Prof. : M. François Dufour, maître d'armes. Cours et leçons au local : 50 % de rabais pour MM. les étudiants.

**MANÈGE.** — Avenue de l'Eglantine, 5. Prof. : M. Jules Dufour, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. Dufour.

## PROMENADES

On trouvera ci-dessous les itinéraires de quelques jolies promenades d'une demi-journée. Pour des excursions plus longues, consulter le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack.

**Vidy-Saint-Sulpice-Renens.** — Par la place de Montbenon et par Montoie, descendre à la Maladière. Au delà du pont sur le Flon (25 min.), 386 m., prendre le chemin de gauche et le suivre jusqu'à sa jonction avec la route de Genève (20 min.); à gauche, monolithe élevé dans les prés à l'endroit où le major Davel fut décapité en 1723.

Pour aller à Saint-Sulpice, suivre la grande route de Morges jusqu'au premier chemin de gauche (20 min.) qui conduit au village (5 min.) Cafés avec terrasses. Vue étendue sur le lac, Lausanne et les Alpes (379 m.). Dist. tot. 7 km. 1 h. 25. Pour le retour : Par Ecublens (20 min.) à Renens (30 min. pot. indic.), puis à Lausanne, soit par Prilly (20 min. tramway Prilly-Saint-François), soit par la route, qui passe sous le Château de Renens et va rejoindre celle de Morges (45 min.), soit par le tram. Renens-Lausanne.

**Crissier-Bois de Vernand-Cheseaux.** — En tramway à Prilly, puis par la grande route à Crissier (2,4 km.). Au milieu du village, prendre à droite, vers les deux auberges; puis, toujours à droite, le chemin sous l'école, au nord du Château, enfin à travers champs (495 m.) dans le bois de Vernand d'en bas. On entre bientôt dans le ravin de la Mèbre, gorge sauvage, boisée et très pittoresque. Sentier bien marqué sur la rive droite du ruisseau, que l'on traverse à la cascade. Remonter le flanc Est du vallon, sortir des bois et traverser les prés pour gagner le chemin qui monte au hameau du *Taulard*, où l'on entre (pot. indicat. 567 m.) dans la charmante forêt de *Vernand-Dessous*. Par la route carrossable venant de Jouxens-Mézery, on arrive en 20 min., toujours sous bois, au village de Cheseaux. A la sortie de la forêt, la campagne de *Bel-Air*, qu'a longtemps habitée l'illustre archéologue Troyon. C'est près de là qu'il a découvert et fait ouvrir plus de 270 tombes étagées sous terre, dont les plus modernes datent du temps de Charlemagne. Le musée de Lausanne possède la plupart de ces antiquités. Près de Bel-Air on passe la Mèbre, pour entrer à Cheseaux (604 m.). Dist. tot. 10,7 km. — 2 h. 30. Retour soit par le chemin de fer d'Echallens, soit à pied par *Romanel-Dessus* et les marais qui servent d'étang à patiner, en 1 h. 30.

**Cheseaux-Signal de Morrens.** — Gagner Cheseaux par

le train d'Echallens, ou à pied en 1 h. 30. — Au haut du village, prendre à droite, traverser la voie ferrée (pot. indicat.) Le chemin monte, longe un bois et atteint — à 2 km. de Cheseaux — le village de *Morrens*, illustré par la naissance de Davel.

A l'entrée du village, prendre à droite. Le *Signal de Morrens* se fait remarquer par les chênes antiques et splendides qui le couronnent et par une vue de plaine admirable.

Pour jouir du panorama complet, aller sur la colline suivante, celle du Deven — 721 m. — surmontée d'un signal de triangulation. La vue s'étend sur les Alpes, de Naye à la Dent de Morcles et au Fort de l'Écluse, — sur le Jura, de Genève à Neuchâtel et sur la vallée de la Venoge. Le Combin et les Diablerets s'y font remarquer par leur majesté. Dist. tot. 10 km. — 2 h. 05 de Lausanne. On peut revenir soit par le même chemin sur Cheseaux en 30 min., soit par Cugy, le Grand et le Petit-Mont, Bellevaux ou le bois de Sauvabelin sur Lausanne, en 1 h. 50. Dist. tot, 19 km. — 4 h.

**Signal de Manloup. — Fontaine des Meules. — Chalet des-Enfants.** — Une des plus intéressantes promenades des environs de Lausanne.

Prendre le funiculaire du Lausanne-Signal, traverser le bois de *Sauvabelin* en entier, puis les maisons clairsemées qui forment le hameau de la *Clochatte* (belle-vue). Après avoir franchi la *Valleyre*, petit ruisseau, la route tourne dans une tranchée, monte assez rapidement par les fermes des *Montenailles* (617 m.), chemin de gauche) à celle de *Penau* (20 min.). Pour avoir la vue dans toute son étendue, il suffit de monter sur la colline voisine (derrière un petit bois que l'on a à sa gauche), appelée *Signal de Manloup* (777 m.). Le panorama y est admirable. La vue s'étend sur tout le bassin du Léman et sur un cercle majestueux de montagnes. La vue que l'on a du *Signal du Chalet de la Ville* (801 mètres) (20 min.) est très semblable à celle du Signal de Manloup. A 5 min. de la ferme de Penau, on entre sous bois (pour n'en sortir que 4 km. plus loin, à Montherond). A la première clairière, suivre le chemin du milieu. *Fontaine des Meules* (820 m.—20 min.). Ici double bifurcation. Suivre la route de droite quelques pas, prendre à gauche (pot. indicat.) un sentier qui conduit dans une grande clairière au milieu de laquelle se trouve (10 min.) le *Chalet des Enfants* (851 m.). Lait, crème, goûters rustiques. Pour le retour, repasser à la Fontaine des Meules, d'où quatre voies possibles : 1° Par la route ouest qui passe au hameau des Planches et à celui des Meules, puis rejoint la route de Thierrens au-dessus du *Mont* (auberges). Eglise du *Mont* (702 m. — 35 min.). A Lausanne en 50 min. Dist. tot. 15,5 km. — 3 h. 30. 2° Par Montherond (35 min.), toujours sous bois, Cugy (30 min.), Le Mont (45 min.), Hôtel-Pension Hortensia, GRAND MONT, goûters champêtres et pour sociétés. Lausanne (50 min.). Dist. tot. 19,50 km.— 4 h. 30 m. 3° Par Montherond (35 min.), Cugy (30 min.), Morrens et son Signal (15 min.), Cheseaux (30 min.), et retour à Lausanne

par chemin de fer. 4° Par le Chalet des Antets (25 min.), et les Croisettes (15 min.) à la Sallaz, Lausanne (45 min.). Dist. tot. 15.2 km. — 3 h. 30. La plus belle *excursion de forêt*, mais aussi la plus longue, consiste à monter au *Chalet-à-Gobet* (1 h. 30), de là à *Froiderville* (1 h. 20), par le bois des *Saugealles*, puis à redescendre à *Montherona* (15 min.), et à Lausanne par la Fontaine des Meules en 2 h. Dist. tot. 5 fortes heures.

**Les Croisettes. — Le Chalet à Gobet.** En tramway jusqu'à La Sallaz, suivre la route de Moudon, à gauche, ou prendre le chemin de fer électrique. On passe près du *Château de Vennes*, puis non loin de la ferme disciplinaire des Croisettes (15 minutes) et devant l'auberge des Tuilières de Vennes. Peu après l'auberge, prendre à gauche un sentier qui évite le lacet de la route; au delà d'une vaste tranchée, on atteint le hameau des *Croisettes* (20 min.) avec sa petite et pittoresque église (805 m.). A peu de distance des Croisettes, étangs de patinage, secs en été. Toujours en suivant la grande route, on passe (10 min.) aux fermes dites *En Marin* (837 m.), où se détachent les routes de (35 minutes) la *Fontaine des Meules* à gauche et de (15 min.) *Vers-chez-les-Blanc* à droite. Après une assez longue traite en ligne presque directe, on atteint (15 m.), non loin de l'Ecole, l'auberge du *Chalet-à-Gobet*, ancien relais de poste, à quelques pas duquel on se trouve au point culminant du passage (877 m.). Au nord-ouest de l'auberge, s'étend la plaine de *Mauvernay*, placée de tir militaire aux grandes distances. Non loin de l'auberge (25 min. aller et ret.) se trouvent les ruines, à peine visibles aujourd'hui, de l'ancienne et célèbre abbaye de *Sainte-Catherine-des-Bois* (859 mètres), autrefois le refuge des pèlerins contre les rigueurs de l'hiver et les attaques des brigands qui détrossaient sans pitié les voyageurs. Il y a diverses manières de rentrer en ville: 1° Par Epalinges (1 h. 15). 2° Par l'Ecole, le Chalet des Antets, la Fontaine des Meules et le Signal de Manloup (2 h.). 3° Par les Saugealles, Montherond et Cugy, en 3 h. 4° Par Montpreveyres, Moudon (3 h.) et le chemin de fer. 5° Par Montblesson et Rovéréaz, l'itinéraire le plus intéressant. — Au point culminant du passage (877 mètres) prendre à droite une bonne route qui traverse un bois. — *Vers-chez-les-Blancs* (10 min. — 870 m.). Belle vue. Séjour d'été. Pensions. On atteint bientôt la forêt de Chandelard, qu'il faut traverser. Ecole de Montblesson (25 min. — 740 m.). Plus loin (5 min.) on rejoint la grande route d'Oron. Par Rovéréaz (10 min.) à Lausanne (40 min.) Dist. tot. 15,3 km. — 3 h.

**Rovéréaz. — Claie-aux-Moines.** — Jusqu'à Rovéréaz (45 minutes). Après la ferme, beau point de vue sur le vallon de la Paudèze, une parcelle du lac et la dent d'Oche. — Pont sur la Paudèze (8 min.); un peu après, vue intéressante sur le dôme du Grand-Combin. Pont sur la Chandelard (10 min.). Au-delà du tournant, l'auberge des *Trois-Chasseurs* (12 min.) (756 m.), où commence un long ruban de 1,5 km. en ligne droite, un peu monotone (belles vues), au haut duquel on arrive à l'auberge du

*Cheval-Blanc* (15 min. — 818 m.) Beau point de vue sur les Alpes. — Quelques pas plus loin, l'auberge de la *Claie-aux Moines* (claire: porte fermant un passage). Monter jusqu'au *Signal de la Tornire*, l'un des observatoires les mieux placés du Jorat. Prendre à gauche, vis-à-vis de l'auberge du *Raccard*, le chemin des Martinets qui traverse un ruisseau et monte le long d'un bois et dans les prés. On passe devant les Martinets pour arriver ensuite au *Signal* en 35 min. Altitude: 900 m. (28 de moins que la *Tour-de-Gourze*). Vue immense. — Retour en 30 minutes à la *Claie-aux-Moines* par la même voie ou en 50 min. au *Chalet-à-Gobet* par les *Borgognons* et les *Forges* (chemin compliqué). De la *Claie-aux-Moines*, pour ne pas revenir par la même route, prendre à droite du *Raccard*, traverser un ruisseau, monter légèrement, continuer à droite, passer à la *Métraudaz* (800 mètres), puis au *Signal de Belmont* (20 min.), point de vue admirable, surtout sur le Haut-Lac. — Belmont (10 min.) et Lausanne (45 minutes). Tramway à la Brasserie de la Rosiaz. Dist. tot. 17,5 km. — 3 h. 45.

**Belmont-route des Monts de Lavaux-Grandvaux ou Cully.** — Cette promenade est une des plus belles à faire aux environs de Lausanne. En tramway par Chailly à la Brasserie de la Rosiaz, puis, par la grande route, à Belmont (654 m., 30 minutes), où l'on s'engage sur la route presque horizontale qui traverse toute la partie supérieure des *Monts de Lavaux*, un peu au-dessus de la limite des vignes. On passe au hameau de *La Croix* (auberge) et l'on rejoint la route des Cornes-de-Cerf-Oron, à Praz-Grahez (646 m.), d'où l'on descend facilement, par le hameau de Genevrey, à la station de *Grandvaux* (12 m.) ou au village même, situé au centre d'un vignoble estimé. Par Grandvaux-village à *Cully* (12 min.). Vues admirables, durant tout le trajet, sur le lac et les Alpes. Dist. tot. Lausanne-Grandvaux, 9 km. — 2 h. 20. Dist. tot. Lausanne-Cully, 10 km. — 2 h. 30.

**Tour-de-Gourze.** — Par Chailly à Belmont, et suivre la route des Monts de Lavaux jusqu'à sa jonction avec la route de Grandvaux aux Cornes-de-Cerf (646 m.) Prendre celle-ci (à gauche) et aller jusqu'au Tronchet, où se trouve une exploitation de tourbe. De là en demi-heure on monte à la *Tour-de-Gourze* (928 mètres), ruine restaurée d'une tour datant du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Vue splendide sur le lac presque entier, les plaines de Vaud et de Fribourg, les Alpes et le Jura jusqu'à Chaumont. Retour: 1<sup>o</sup> Par le même chemin en 2 h. 30. Dist. tot. 20 km. — 5 h. 30. 2<sup>o</sup> Gagner le *lac de Bret* (1 h. 15) par les prés, le coin du *bois de Romont*, à gauche duquel prend un chemin qui descend, traverse un ruisseau et fait le tour du *bois de la Vulpillère*. De là à la gare de Chexbres en 30 min. 3<sup>o</sup> Gagner Grandvaux par la *Clavilaz*, la *Thioleyre* et les *Crêts* (1 h.). Par le chemin qui se détache à droite près de Praz-Perey, on peut atteindre en 15 min. la croupe gazonnée du *Signal de Grandvaux* (805 m.) 4<sup>o</sup> Descendre sur Cully, droit en bas (50 min.).

**Signal de Chexbres-Cully ou Rivaz.** — En chemin de fer jusqu'à Chexbres. Le Signal est à 15 min. au midi de la station. Prendre la route conduisant jusqu'à l'hôtel du Signal, puis continuer jusqu'à la terrasse au S.-E. de l'Hôtel. Vue plongeante de toute beauté sur les rives de Lavaux et le lac. Pour le retour, descendre au village de Chexbres, où l'on a le choix entre deux itinéraires : 1° Suivre pendant 1 km. la grande route de Vevey et prendre à gauche le chemin qui conduit à la chapelle d'Ogoz, fondée par les Prémontrés de l'Abbaye de Joux. De la petite terrasse établie sur un roc escarpé, la vue est saisissante. De là descendre à Rivaz en 20 min. 2° Prendre la route des *Cribles* ou de la *Corniche*, qui part du haut du village de Chexbres, passe sous le Signal, traverse le vignoble de Lavaux et les beaux et riches villages d'Epesses et de Riez pour aboutir à la gare de *Cully*. Elle offre sur tout son parcours une vue incomparable et réputée. Dist. de Chexbres 3,8 km. — 50 min. Retour à Lausanne par chemin de fer ou par le bateau à vapeur. Le billet double-course Lausanne-Chexbres est valable pour le retour en chemin de fer ou en bateau par Rivaz ou par Cully.



## DIVERS

**BAINS.** — **Bains du lac.** Etablissement de Cour (occident d'Ouchy). Plage de sable. 300 cabines et loges. Ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, de 5 h. matin à 9 h. soir. — Cabine fermée, 25 cent. Avec linge, 50 cent. Loge, 10 cent. Abonnements à 12 bains, cabines, 2 fr. 50. 15 bains, loges, 1 fr. 50. *Téléphone 1611.*

**Bains Haldimand,** route de la Solitude. *Téléph. 986.* Ouvert en été, de 6 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 6 h. à 9 h. matin. En hiver, de 8 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 7 à 9 h. matin. Grand bassin de natation contenant 200,000 litres d'eau chauffée à 27° et renouvelée fréquemment. 24 chambres de bains. Bains ordinaires, 50 cent. Douches simples : eau chaude, 30 cent. Eau froide, 20 cent. **Bains de la Grande blanchisserie lausannoise,** route d'Echallens. *Téléph. 1640.* Bains ordinaires, 70 cent. Abonnements, 5 fr. 50 cent. Bains garnis, 1 fr. Abonnements, 8 fr. 50. Douches chaudes, 90 cent. Abonnements, 7 fr. 50. Douches froides, 70 cent. **Bains du Grand-Pont,** D. Michaud, directeur. Installation confortable. Massage. Pédicure. Frictions. **Bains Kræge,** avenue des Alpes. *Téléph. 1487.* **Bains de Martheray,** G. Seiler, directeur, Martheray, 28.

**Taximètres-automobiles.** — *Tarif de jour:* Jusqu'à 600 m. fr. 0.75; chaque 200 m. supp. fr. 0.10. — *Tarif de nuit* (10 h. s. à 7 h. m.): jusqu'à 400 m. fr. 0.75; par 133 m. suppl. fr. 0.10. — Pendant l'attente le prix progresse de fr. 3. — l'heure par fraction de 0.10 ct. Le retour à vide se paie au tarif de l'aller en dehors d'un certain périmètre. Pour les bagages en dessus de 30 kg., il est perçu un droit de 50 ct. Pourboire facultatif.

**Voitures publiques.** — Places habituelles de stationnement : Saint-François (*Téléph. 1305*); gare C. F. F.; gare du Flon, Ouchy. **Tarif à l'heure:** Demi-heure, 1 fr. 50 pour une voiture à 1 cheval et 3 fr. pour une voiture à 2 chevaux. Une heure, 3 et 5 fr. Une heure et demie, 4 et 7 fr. Deux heures, 5 et 9 fr. Deux heures et demie, 6 et 11 fr. Trois heures, 7 et 13 fr. Pour une durée de plus de 3 h., le prix est fixé de gré à gré avant le départ. De nuit, surtaxe de 40 cent. par heure. **Tarif à la course.** De la ville à Ouchy et vice-versa, 2 et 4 fr. De Lausanne à la Gare et vice-versa, 1 fr. 50 et 3 fr. De la Gare à Ouchy, 1 fr. 50 et 3 fr. D'Ouchy à la Gare, 2 et 4 fr. Transport gratuit de 15 kg. de bagages. Pour de plus amples renseignements, consulter le tarif indiqué sur le bulletin qui *doit* être remis par le cocher à chaque voyageur.

**Tarif des Commissionnaires-Facteurs, de la Gare centrale et de la Place St-François.** Tarif A. — Transport de bagages à main non soumis à l'enregistrement : d'un train ar-

rivant à un train partant; d'un train arrivant aux salles d'attente; d'un train arrivant au Buffet de la gare, à la sortie, aux omnibus, sur une voiture, à Ste-Luce, hôtel Continental, hôtel Terminus, hôtel de Lausanne ou vice-versa : un colis fr. 0.30, chaque colis en plus fr. 0.10. Cannes, parapluies, bouquets, colis légers, pas comptés.

**Tarif B.** Transport de bagages à main ou autre d'un poids n'excédant pas 5 kilos dans le périmètre première zone : fr. 0.30, de 5 à 10 kilos fr. 0.40, de 10 à 25 kilos fr. 0.50, de 25 à 50 kilos fr. 1.—, pour chaque 50 kilos en sus fr. 0.50. Course-réponse comptée conformément au tarif.

**Tarif C.** Course dans le périmètre de la 2<sup>e</sup> zone avec moins de 10 kilos de bagages fr. 0.50, de 10 à 24 kilos fr. 0.75, de 25 à 50 kilos fr. 1.20, pour chaque 50 kilos en plus fr. 0.70.

**Tarif D.** Course dans le périmètre de la troisième zone avec moins de 15 kilos de bagages fr. 1.— De 16 à 40 kilos fr. 1.50, de 41 à 70 kilos fr. 2.—, pour chaque 30 kilos en sus fr. 0.30.

**Tarif E.** Au-delà de la 3<sup>e</sup> zone, prix à débattre entre le commissionnaire-facteur et la personne qui l'occupe. Pour les travaux réclamant aptitudes spéciales, paiement suivant entente préalable.

**Tarif F.** Travaux exécutés entre 10 h. soir et 5 h. du matin en été, et 9 h. soir et 6 h. matin en hiver, il sera perçu une surtaxe de 50 % sur les prix ci-dessus.

**Tarif G.** Travail à l'heure sans char ou avec moins de 30 kilos de bagages : la première heure fr. 1.—, la 2<sup>e</sup> heure fr. 0.80, les suivantes fr. 0.60. Avec un char ou charrette, en plus fr. 0.30 par heure, avec un poids n'excédant pas 40 kilos. Pour toute charge excédant ce poids, prix à convenir de gré à gré. Les deux côtés des rues et avenues situées à la limite des zones différentes sont au bénéfice du tarif inférieur.

Téléphone pour la gare N° 1462.

Téléphone Pl. St-François N° 1305.

**POSTE AUX LETTRES. — Pour la Suisse. — Lettres, paquets de papier et d'affaires.** 250 gr. rayon local 10 km., 5 cent. Au delà de 10 km., 10 cent. — **Cartes postales.** Simples, 5 cent. Doubles, réponse payée, 10 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 50 gr., 2 cent.; de 50 gr. à 250 gr., 5 cent. Au delà de 250 gr., jusqu'à 500 gr., 10 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation, 10 cent. en sus du port. Récépissé, gratuit. Avis de réception, 20 cent. — **Remise par exprès.** Par 2 km. de distance 30 cent. en sus du port. — **Remboursements** sur envois de la poste aux lettres, admis jusqu'au montant de 50 fr. Provision, en sus du port : 10 cent. par 10 fr. — **Pour l'étranger. — Lettres.** Jusqu'à 20 gr., 25 cent.; par 20 gr. en plus, 15 cent. Pour les localités françaises distantes de 1 à 30 km. en ligne droite de bureau à bureau : 10 cent. par 20 gr. — **Cartes postales.** Simples 10 cent. Doubles (réponse payée), 20 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent. — **Papiers d'affaires.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent., mais

au minimum 25 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation: 25 cent. en sus du port. Avis de réception: 25 cent. — **Remise par exprès,** 30 cent. en sus du port.

**LE CHEQUE POSTAL** remplace avantageusement le mandat lorsqu'il est adressé à une personne ou une maison de commerce qui a un compte ouvert à la poste. Lausanne, II<sup>e</sup> arrondissement postal, délivre à ses guichets un formulaire (bulletin de versement) sur lequel est consignée la somme versée; une quittance est remise gratuitement à celui qui effectue le versement. La taxe perçue est de 5 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

**MANDATS-POSTE.** — **Pour la Suisse.** Montant maximum, 1000 fr. Jusqu'à 20 fr., 15 cent. Au delà de 20 fr. jusqu'à 100 fr., 20 cent. Au-dessus de 100 fr. par 100 fr. en sus, 10 cent.

**Pour l'étranger.** Montant maximum: de 500 à 1000 fr. selon les pays. a) Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Inde, les colonies, possessions et offices de postes britanniques, le Canada, les Antilles danoises, les Etats-Unis d'Amérique, par 25 fr., 25 cent. b) Pour les autres pays: Jusqu'au montant de 100 fr., par 25 fr., 5 cent. Pour les montants supérieurs: 100 premiers fr., 1 fr. et pour le reste de la somme à expédier, par 50 fr., 25 cent. Avis de payement du mandat, 25 cent. — **Mandats télégraphiques.** Montant maximum: Suisse, 500 fr. Etranger, le même que pour les mandats ordinaires. Taxes: les mêmes que pour les mandats ordinaires, avec addition de la taxe télégraphique ordinaire.

**COLIS POSTAUX.** — **Pour la Suisse.** Jusqu'à  $\frac{1}{2}$  kg., 15 cent. De  $\frac{1}{2}$  à 2  $\frac{1}{2}$  kg., 25 cent. De 2  $\frac{1}{2}$  à 5 kg., 40 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 15 kg., 1 fr. De 15 à 20 kg. 1 fr. 50. — **Pour l'étranger.** Les envois doivent être accompagnés d'un bulletin d'expédition, d'une déclaration d'exportation et du nombre de déclarations en douane mentionnées aux tarifs. S'adresser aux bureaux de poste ou consulter le **Tarif postal de poche pour la Suisse et l'étranger**, vendu au prix de 40 cent. par l'Administration (Hôtel des Postes, service de l'Economat).

**Justification d'identité.** La justification d'identité pour le retrait d'envois postaux inscrits peut avoir lieu au moyen des livrets d'identité délivrés par l'administration au prix de 50 cent. pièce. On peut aussi justifier de son identité par la présentation de papiers émanant d'une autorité ou d'un office public (passeport, permis de séjour, etc.), ou du récépissé postal délivré au lieu d'expédition pour l'envoi dont il s'agit.

**Télégraphe.** Bureaux de Lausanne: Central (Hôtel des Postes), la Gare, Martheray, Barre, rue Haldimand, rue de l'Halle, Pontaise, Ouchy. Service de nuit partiel organisé au bureau central pour l'expédition des dépêches pressantes. Ces dépêches doivent porter la mention: « Taxe de nuit payée. » Elles payent, outre les taxes ordinaires, une taxe fixe de 2 fr. 50 et pour la remise à domicile 50 cent. jusqu'à 1 km. Au delà, le double de la taxe

d'express ordinaire. **Pour la Suisse.** Taxe fixe de 30 cent., plus une taxe de 2 1/2 cent. par mot. **Etranger.** Pour les divers pays de l'Europe et quelques-unes de leurs possessions, la taxe fixe est de 50 cent. Les taxes s'arrondissent à 5 cent.

**Téléphone.** Les stations centrales de Lausanne, Genève, Vevey et Montreux sont ouvertes jour et nuit sans interruption. Les autres stations sont ouvertes: Avril-octobre, de 7 h. matin à 9 h. soir. Novembre-mars, de 8 h. matin à 9 h. soir. La taxe est de 10 cent. dans le réseau de Lausanne.

**LIGNES DE TRAMWAYS :** La station centrale se trouve sur la Place Saint-François, vis-à-vis de la Banque cantonale. Chaque voiture porte sur l'avant et l'arrière un emblème spécial indiquant le trajet qu'elle parcourt.

**Gare-Tour de Ville 8**

**Gare-Hôpital-La Sallaz †**

**Gare-St-François-Prilly ▲**

**St-François-Chailly ★**

**St-François-Ouchy ‡**

**Le Mont-Cugy** (pas de signe, départ place du Tunnel).

**Gare-Monthenon-Bel-Air-Beaulieu ■**

**St-François-Gare-Cour-Montoie ●**

» » **Mousquines ♥**

» » **Pully ☽**

» » **Lutry** (pas de signe).

» » **Pontaise** (voiture verte).

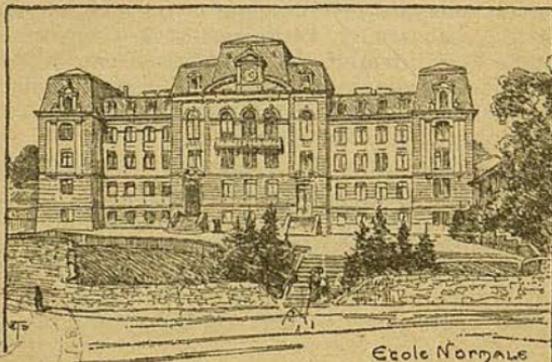
» » **Renens-St-François** (pas de signe).

**Funiculaire du Signal :** rue du Vallon, près la Solitude. Départs trois à quatre fois l'heure. De l'esplanade de Sauvabelin, vue superbe.

**Funiculaire d'Ouchy,** par la Gare centrale.— Départs tous les 1/4 d'heure, de la gare du Flon et d'Ouchy.

**Funiculaire Lausanne-Gare centrale.** — Départs fréquents.

**Élévateur Grand-Pont.** — Sans arrêt du matin à 9 h. du soir.



École Normale

**TH. SACK-REYMOND**

(SUCC. DES HOIRS DE B. BENDA)

**LIBRAIRIE INTERNATIONALE & UNIVERSITAIRE**

(Maison d'Édition)

**RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE**

Téléphone 460

*Dépôt des Cartes et Publications  
du Bureau topographique fédéral*

---

---

## **GUIDES - CARTES PLANS DE VILLES**

---

**Guides Bædeker**, en français, allemand et anglais, pour la Suisse et les autres pays.

**Guides Meyer** (Meyer's Reiseführer), pour tous pays.

**Guides Woerl. — Guides Joanne.**

**Guide français pour Milan et Nord-Italie.**

**Guide pour Lausanne et environs.**

**Plans divers de Lausanne-Ville et environs.**

**Plans de villes suisses et étrangères.**

**Cartes détaillées pour tous les pays.**

☞ Assortiment dans tous les domaines de la littérature et des sciences.

☞ Tout ouvrage manquant en magasin peut être fourni dans le plus bref délai.

---

*Choix considérable de Gravures,  
Estampes, Eaux-fortes et Vues suisses*

---

# OUVRAGES

EMPLOYÉS A

## L'UNIVERSITÉ

ET RECOMMANDÉS PAR

**MM. les Professeurs**

EN VENTE CHEZ

**T<sup>H</sup>. SACK-REYMOND**

Successesseur des Hoirs B. BENDA

**LIBRAIRIE INTERNATIONALE**

ET

**UNIVERSITAIRE**

---

**LAUSANNE**

3, Rue Centrale

# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

Rue Centrale, 3 — Lausanne

## SCIENCES NATURELLES

### Botanique.

BEAUVÉRIE ET FAUCHERON, <i>Atlas colorié de la flore alpine</i> . . . . .	toile.	Fr. 7.50
BELZUNG, E., <i>Précis d'anatomie et de physiologie végétales</i> . . . . .		» 6.—
CHODAT. <i>Principes de botanique</i> , 8° avec 820 gr.		» 22.—
CONSTANTIN. <i>Le monde des plantes</i> , 2 vol. in-8°, illustrés . . . . .		» 24.—
CORREVEON & ROBERT. <i>La flore alpine</i> , rel. . . . .		» 25.—
GREMLI, A. <i>Flore analytique de la Suisse</i> , rel. . . . .		» 7.—
HÉRAIL. <i>Traité élémentaire de botanique</i> , in-8° . . . . .		» 12.—
HÉRAIL, J. <i>Manipulations de botanique médicale et pharmaceutique</i> . In-8° . . . . .		» 20.—
JUSSIEU, de, A. <i>Cours de botanique</i> . . . . .		» 6.—
LOSCH, Fr. <i>Les Plantes médicinales</i> . . . . .	rel.	» 20.—
PIZON, A., <i>Anatomie et physiologie végétales</i> . . . . .		» 6.—
SCHINZ & KELLER, <i>Flore de la Suisse</i> , édit. fr. par Wilczek & Schinz. vol. I, <i>Flore d'excursion</i> , rel. . . . .		» 10.—
(Vol. II, en préparation.)		
VAN TIEGHEM. <i>Eléments de botanique</i> . 2 vol. rel., in-18 avec 580 figures dans le texte . . . . .		» 12.—

### Chimie — Pharmacologie — Physique

ARTHUS. <i>Précis de chimie physiologique</i> , 1 vol.		Fr. 6.—
BERNTHSEN, A. <i>Traité élémentaire de chimie organique</i> . In-8°, rel. . . . .		» 15.—
BOURGET, L. <i>Manuel de chimie clinique</i> , rel. . . . .		» 3.50
BRUNNER, H. <i>Guide pour l'analyse chimique qualitative</i> . . . . .		» 5.—
CHABRIÉ. <i>Traité de chimie appliquée</i> . In-8°, rel. . . . .		» 22.—
CHASSAGNY, M. <i>Premiers éléments de physique</i> , rel. . . . .		» 4.—
— <i>Cours élémentaire de physique</i> , rel. . . . .		» 8.—
DUFOUR, H., <i>Leçons de physique expérimentale</i> . . . . .		» 7.50
FISCHER, E. <i>Guide de préparations organiques</i> . . . . .		» 2.50

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

FRESENIUS, R. <i>Traité d'analyse qualitative</i> . . .	Fr. 7.—
— <i>Traité d'analyse quantitative</i>	» 16.—
GANOT-MANEUVRIER. <i>Petit cours de physique</i> (purement expérimental et sans mathématiques.) Ill. Br., fr. 6.— . . . rel.	» 7.—
GANOT-MANEUVRIER. <i>Traité élém. de physique</i> . Br. fr. 8 rel.	» 9.—
GAUTIER, A. <i>Cours de chimie minérale et organique</i> :	
Tome I. Chimie minérale. In-8° . . . . .	» 16.—
Tome II. Chimie organique. In-8° . . . . .	» 18.—
— <i>Leçons de chimie biologique normale et pathologique</i> . In-8° . . . . .	» 18.—
GREBE. Chimie organique . . . . .	» 3.—
HÉRAIL, J. <i>Traité de pharmacologie et de matière médicale</i> . In-8° . . . . .	» 12.—
HALLER & MULLER. <i>Traité élém. de chimie</i>	
I. Chimie minérale . . . . .	» 6.—
II. Chimie organique . . . . .	» 4.—
JAMMES. <i>Manuel de l'étudiant en pharmacie</i> : Collection complète en 10 vol. in-18°, avec fig. Chaque vol. cart.	» 3.—
JOLY et LESPIAU. <i>Nouveau précis de chimie</i> , cart.	» 6.—
LUNGE. <i>Vade-mecum du fabricant de produits chimiques</i>	» 7.50
NAQUET, A. et HANRIOT, M. <i>Principes de chimie</i> , 2 vol. . . . .	» 11.—
NIETZKI. <i>Chimie des matières colorantes</i> . . . . .	» 10.—
OETTLI, J. <i>Principes de chimie générale</i> . . . . .	» 3.50
OSTWALD, W. <i>Les principes scientifiques de la chimie analytique</i> , rel. . . . .	» 5.—
PELET, L. <i>Premières leçons de chimie</i> , cart.	» 2.50
POUCHET. <i>Précis de pharmacologie et de matière médicale</i>	» 15.—
RABOW et DE LA HARPE, <i>Guide formulaire moderne</i> . Médicaments nouveaux. Formules pratiques 1907. . . . .	» 3.50
REYCHLER, A. <i>Les théories physico-chimiques</i> In-8° . . . . .	» 12.—
STOKVIS, B. J. <i>Leçons de pharmacothérapie</i> :	
3 vol. in-8°. T. I . . . . .	» 12.—
T. II . . . . .	» 16.—
T. III . . . . .	» 24.—
STRZYZOWSKI, Dr C. <i>La chimie biologique autrefois et aujourd'hui</i> , in-4°, br.	» 2 50
ULLMANN. <i>Travaux pratiques de chimie organique</i> . . . . .	» 6.—

JH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE

TROOST, L. et PÉCHARD, Ed. <i>Traité élémentaire de chimie</i> . Br. fr. 8.— . . . . . rel.	Fr. 9.—
VULLIET, G. <i>Les alcalins</i> , leur mode d'action et leur valeur au point de vue de la neutralisation	» 3.—
WURTZ, Ad. <i>Introduction à l'étude de la chimie</i> . Gr. in-8° . . . . .	» 7.—
— <i>Traité de chimie biologique</i> . In-8° . . . . .	» 15.—

**Zoologie**

BELZUNG, E., Anatomie et physiologie animales	» 6.—
BLANC. Résumé de la classific. zoologique, rel.	» 2.—
CARLET, G. <i>Précis de zoologie</i> . In-8° . . . . .	» 9.—
CLAUS, C. <i>Eléments de zoologie</i>	» 12.—
LANGLEBERT, fils J. <i>Premiers éléments de zoologie</i> , rel. . . . .	» 2.75
— <i>L'histoire naturelle</i> , 68 <sup>e</sup> éd. in-12, illustré.	» 4.50
PERRIER, Rémy. <i>Cours élém. de zoologie</i> . In-8°	» 10.—
PIZON, Anatomie et physiologie humaines. in-4°	» 7.—
VERDUN, J. <i>Précis de zoologie</i> , rel. . . . .	» 7.—

**Médecine**

Actualités médicales. Nouvelle collection de volumes in-16 de 96 pages avec fig., cart. à fr. 1.50. Abonn. annuel à 12 Act., cart.	Fr. 16.—
ARTHUS, M., <i>Eléments de physiologie</i> . . . . . toile	» 9.—
— <i>L'alcool est-il un aliment?</i> 16 pages . . . . .	» —.50
Dr BONJOUR. <i>La Suggestion hypnotique et la psychothérapie actuelle</i>	» 2.—
BÖHM, A. et OPPEL, A., <i>Manuel de technique microscopique</i>	» 6.—
L. BOURGET, prof. à l'Univ. de Lausanne. Typhlite, pérityphlite, appendicite. Traitement des maladies du cœcum. In-18 . . . . .	» 1.50
— <i>Les maladies de l'estomac et leur traitement</i>	» 5.—
— <i>Les régimes alimentaires</i> . . . . .	» —.80
— <i>Les erreurs et les tromperies de la science médicale moderne</i> . . . . .	» 3.—
L. BOURGET et RABOW, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>Précis de thérapeutique</i> , 2 <sup>e</sup> édit.	

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Nomb. fig. dans le texte et planche colorée. In-8°, 370 pages. Br., fr. 6 Rel. . . .	Fr. 8.—
— et ROUX, la Gastro-enterostomie . . . . .	» 1.50
BRANCA, A., Précis d'histologie . . . . .	» 12.—
BROUARDEL, P. et GILBERT, A. Nouveau traité de médecine et de thérapeutique. Publié en 40 fascicules vendus séparément. . . . .	» —
BUNGE, La question de l'alcool, 22 pages . . . . .	» —.10
D <sup>r</sup> P. CAMESCASSE et D <sup>r</sup> R. LEHMAN. La chirurgie enseignée par la stéréoscopie, 260 vues stéréos. sur verre, en 10 boîtes (45×107) . . . . .	» 260.—

*Liste des 10 opérations.*

I. Cure radicale de la hernie inguinale, 32 vues . . . . .	» 35.—
II. Hystérectomie vaginale, 29 vues . . . . .	» 32.—
III. Laparotomie pour lésion unilatérale 47 vues . . . . .	» 20.—
IV. Curetage, 24 vues . . . . .	» 26.—
V. Hystéropexie abdominale (2 procédés), 28 vues. . . . .	» 32.—
VI. Amputation du sein, 21 vues . . . . .	» 22.—
VII. Amputation de jambe, 27 vues. . . . .	» 30.—
VIII. Appendicite. 34 vues . . . . .	» 38.—
IX. Lipomes (deux opérations), 24 vues. . . . .	» 26.—
X. Hygroma sous tricipital, 25 vues . . . . .	» 20.—
CASTEX, Maladies du larynx, du nez et des oreilles . . . . .	» 16.—
COMBE, A. Traitement de l'entérite muco-membraneuse . . . . .	» 3.50
— L'auto-intoxication intestinale . . . . .	» 12.—
COMBY, J., Traité des maladies de l'enfance, cart. . . . .	» 20.—
DEBOVE, G. M. et SALLARD, A. Traité élémentaire de clinique médicale. In-8°, rel. . . . .	» 25.—
D'ESPINE et PICOT, Traité pratique des maladies de l'enfance, in-8° . . . . .	» 16.—
DIND. La blennorrhagie et ses complications . . . . .	» 4.—
DÖDERLEIN, A. Précis d'opérations obstétricales, toile . . . . .	» 5.—
DOYEN. Traité de thérapeutique chirurgicale et de technique opératoire. T. I. . . . .	» 25.—
DUBOIS (de Berne). Les psychonévroses et leur traitement moral. In-8° . . . . .	» 8.—
— Education de soi-même . . . . .	» 4.—
— L'influence de l'esprit sur le corps . . . . .	» 1.50
DUBRISAY, L. et JEANNIN, C. Précis d'accouchement, rel. . . . .	» 9.—
DUVAL, M. Précis d'histologie. In-8° . . . . .	» 18.—

## TH. SACK, Editeur

**Librairie Internationale et Universitaire**  
3, RUE CENTRALE — LAUSANNE

ELLIS, H. Etudes de psychologie sexuelle.	
Vol. I. La pudeur . . . . .	Fr. 5.—
Vol. II. L'inversion sexuelle. . . . .	» 5.—
FARABEUF, L. M. Précis de manuel opératoire.	» 16.—
FAURE, J.-L. Leçons de clinique et technique chirurgicales, in-8°.	Fr. 6.—
FOREL, A. La question sexuelle, in-8°.	» 10.—
— L'âme et le système nerveux. Hygiène et pathologie. . . . .	» 5.—
FRITSCH. Maladies des femmes, in-8° . . . . .	» 16 »
GALLI VALERIO et ROCHAS DE JONGH, Man. pour la lutte contre les moustiques. . . . .	» 4.50
GALTIER-BOISSIÈRE. <i>Dictionnaire illustré de médecine usuelle</i> , in-8°, rel.	» 7.50
GARNIER, M. et DELAMARE, V. <i>Dictionnaire des termes techniques de médecine</i> , r. souple	» 6.50
GÉRARD. <i>L'analyse des urines</i> , 2° éd. in-8° ill., rel.	» 8.—
GROSS, F., RÖHMER, VAUTRIN et ANDRÉ. Nouveaux éléments de pathologie chirurgicale, 4 vol. in-8°, rel. . . . .	» 60.—
HERTWIG. <i>Traité d'embryologie</i> . . . . .	» 18.—
HERZEN. <i>Guide et formulaire de thérapeutique générale et spéciale</i> , 4° édit.	» 9.—
JULLIARD, Ch. Manuel pratique des bandages, in-8°, broché 6. — relié . . . . .	» 7 50
LACROIX, P. <i>Précis de laryngologie clinique et thérapeutique</i> , rel.	» 8.—
LANDOIS, L. <i>Traité de physiologie humaine</i> . Gr. in-8°, rel. . . . .	» 32.—
LANDOLT et GYGAX. <i>Thérapeutique ophtalmologique</i> , rel. . . . .	» 3 »
LE DENTU, A. et DELBET, Pierre. Nouveau traité de chirurgie clinique et opératoire. Ouvrage publié en fascicules à prix divers. Chaque fascicule se vend également cartonné avec une augmentation de fr. 1.50 par fasc.	
LEFERT, P. <i>Aide-mémoire de médecine légale</i> . . . . .	» 3.—
LEJARS, Félix. <i>Traité de chirurgie d'urgence</i> . Gr. in-8°, rel. . . . .	» 30.—
LITTRÉ (de l'Institut). <i>Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent</i> , rel. . . . .	» 30.—

LUTHAUD, A. <i>Manuel complet de gynécologie méd. et chirurg.</i> In-8°, br. 20.— rel.	» 22.—
LYON, G. <i>Diagnostic et traitement des maladies de l'estomac</i> , rel.	» 12.—
LYON, G. et LOISEAU, P. <i>Formulaire thérapeutique</i>	» 6.—
MARION, G. <i>Manuel de technique chirurgicale</i> , in-8°	» 18.—
MORAX. <i>Précis d'ophtalmiologie</i> , in-8° illustré.	» 12.—
PERRIN. <i>Diagnostic et Traitement des affections chroniques les plus fréquentes du canal urétral et de la vessie</i> . Illustré, 8°	» 5.—
POZZI, Samuel. <i>Traité de gynécologie clinique et opératoire</i> , 2 vol. gr. in-8°, ensemble	» 40.—
PRENANT, A., BOUIN, P. et MAILLARD, L. <i>Traité d'histologie</i> , 2 vol. gr. in-8°.	
Tome Ier, Cytologie générale et spéciale.	» 70.—
Tome IIe, sous presse.	
O. RAPIN, anc. prof. à l'Un. de Lausanne. <i>Manuel d'accouchement</i> , à l'usage des étudiants et sages-femmes, 1 vol., 200 ill., in-8°, rel.	Fr. 12.—
ROGUES DE FURSAC, J. <i>Manuel de psychiatrie</i> , rel.	» 4.—
G. ROSSIER, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>La fièvre puerpérale</i> , 1 vol. br. in-18	» 1.—
D' RUBATTEL. <i>Le nervosisme</i> , 1 brochure	» 1.—
— <i>L'alcoolisme</i> , 1 brochure	» —.50
— <i>La tuberculose</i> , 1 brochure	» —.60
— <i>L'absinthe et l'absinthisme</i> , 1 br.	» —.30
SAHLI, H., <i>Le traitement de la tuberculose par la tuberculine</i>	» 2.50
MAURICE SCHIFF. <i>Recueil des mémoires physiologiques</i> , in-8°.	
Vol. I, 790 pages, avec 3 pl., 7 figures dans le texte et un portrait de l'auteur	» 25.—
Vol. II, 784 pages, avec 1 pl. et 44 gravures dans le texte	» 25.—
Vol. III, 600 pages, avec 3 fig. dans le texte	» 25.—
Vol. IV. 475 pages, avec fig. dans le texte	» 25.—
Table des matières à disposition.	
SEIFERT, O., et MULLER, E. <i>Manuel de diagnostic médical</i> , rel.	» 7.—
J. SOBOTTA. <i>Atlas d'anatomie descriptive</i> 3 vol. de texte et 3 atlas grand in-8° colombier, avec 150 pl. en couleurs et environ 1500 photogravures, la plupart tirées en couleurs, intercalées dans le texte. Ensemble, 6 vol	» 90.—

## TH. SACK, Editeur

**Librairie Internationale et Universitaire**  
3, RUE CENTRALE LAUSANNE

I. Ostéologie, arthrologie, myologie, 1 vol. de texte et 1 atlas.	cart. » 30.—
II. Splanchnologie, cœur, 1 vol. de texte et 1 atlas.	cart. » 30.—
III. Nerfs, vaisseaux, org. des sens, 1 vol. de texte et 1 atlas.	cart. » 30.—
STÖHR, <i>Traité technique d'histologie</i>	» 15.—
STRÖMPPELL, <i>Traité de pathologie spéciale et de thérapeutique des maladies internes</i> , 3 vol.	» 36.—
Dr TAILLENS, privat-docent à l'Univ. de Lausanne. <i>Le traitement de la coqueluche</i> , 1 brochure in-8°.	» 4.—
— Les causes des maladies nerveuses	» — 80
TESTUT, L. <i>Traité d'anatomie humaine</i> , 4 vol. gr. in-8°	» 80.—
— & JACOB. <i>Traité d'anatomie topographique avec applications médico-chirurgicales</i> , 2 vol. gr. in-8°, 2 <sup>e</sup> édit.	» 50.—
TILLAUX, P. <i>Traité d'anatomie topographique avec applications à la chirurgie</i> , grand in-8°, rel.	» 28.—
TUFFIER, Th. et DESFOSSES, P. <i>Petite chirurgie pratique</i> , in-8°, rel.	» 40.—
VIBERT, Ch. <i>Précis de médecine légale</i>	» 40.—
Dr VIQUERAT. <i>La Catalysine. Le rôle du phosphore dans les maladies infectieuses</i> .	» 2.50
WEISS. <i>Précis de physique biologique</i> .	» 7.—
WIEDERSHEIM, R. <i>Manuel d'anatomie comparée des vertébrés</i>	» 12.—
ZIEGLER, E. <i>Traité d'anatomie pathologique et spéciale</i> , 2 vol., grand in-8°	» 40.—

### ATLAS-MANUELS DE MÉDECINE COLORIÉS

✕ **Collection nouvelle de volumes avec planches coloriées, ✕**  
**reliés en maroquin souple, tête dorée.**

#### Série in-16

Atlas manuel d'anatomie pathologique, BOL- LINGER	Fr. 20.—
— histologie pathologique, DURCK	» 20.—

— médecine et chirurgie des accidents, GOLEBIEWSKI . . . . .	» 20.—
— maladies du larynx, GRUNWALD . . . . .	» 14.—
— maladies de la bouche, du pharynx et des fosses nasales, GRUNWALD . . . . .	» 14.—
— maladies externes de l'œil, O. HAAB . . . . .	» 16.—
— Ophthalmoscopie, O. HAAB . . . . .	» 15.—
— Chirurgie oculaire, O. HAAB et A. MONTHUS . . . . .	» 16.—
— Maladies des enfants, HECKER, TRUMPP et APERT . . . . .	» 20.—
— Fractures et luxations, HELFERICH . . . . .	» 20.—
— des bandages, HOFFA . . . . .	» 14.—
— médecine légale, HOFFMANN . . . . .	» 18.—
— système nerveux, C. JAKOB . . . . .	» 20.—
— manuel de diagnostic clinique, C. JAKOB . . . . .	» 15.—
— bacteriologie, LEHMANN NEUMANN et GRIFFON . . . . .	» 20.—
— chirur. orthopédique, LEUNING-SCHULTHESS . . . . .	» 16.—
— maladies vénériennes, MRACEK . . . . .	» 20.—
— maladies de la peau, MRACEK . . . . .	» 24.—
— maladies de l'oreille, POLITZER BRUHL . . . . .	» 18.—
— maladies des dents, PREISWERK et CHOMPRET . . . . .	» 18.—
— obstétrique, SCHLEFFER . . . . .	» 20.—
— gynécologie, SCHLEFFER . . . . .	» 20.—
— gynécologie Technique, SCHLEFFER . . . . .	» 15.—
— Thérapeutique nerveuse, SEIFFER . . . . .	» 18.—
— histologie et anatomie microscop., SOBOTTA . . . . .	» 20.—
— psychiatrie, O. WEYGANDT . . . . .	» 20.—
— chirurgie opératoire, ZUCKERKANDL . . . . .	» 16.—

**Série in-8°**

Atlas manuel d'anatomie topograp., SCHULTZE . Fr. 24.—

**BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE**

publiée sous la direction de

**L. Testut, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon**

**Volumes parus :**

Précis de physiologie, HÉDON . . . . .	Fr. 8.—
— d'ophtalmologie, F. LAGRANGE . . . . .	» 10.—
— de bactériologie, J. COURMONT . . . . .	» 10.—
— de chimie physiologique, L. HUGOUNENQ . . . . .	» 9.—
— d'embryologie humaine, F. TOURNEUX . . . . .	» 7.—
— d'auscultation et de percussion, CASSAET . . . . .	» 9.—
— des maladies des voies urinaires, POUSSON . . . . .	» 10.—
— de médecine opératoire, POLLOSSON . . . . .	» 6.—
— de pathologie interne, COLLET, 2 vol. . . . .	» 16.—
— de physiologie, BORDIER . . . . .	» 8.—

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire  
RUE CENTRALE, 3, LAUSANNE

— de dermatologie, W. DUBREUILH . . . . .	»	7.—
— de technique histologique et embryologique, L. VIALLETON . . . . .	»	8.—
— de médecine infantile, WEILL . . . . .	»	10.—
— de pathologie exotique, LE DANTEC . . . . .	»	12.—
— de chirurgie infantile, PIÉCHAUD . . . . .	»	9.—
Précis de chirurgie d'armée, J. TOUBERT . . . . .	»	8.—
— de thérapeutique, X. ARNOSAN . . . . .	»	15.—
— des opérations d'urgence, M. GANGLOPHE . . . . .	»	7.—
— d'anatomie descriptive, L. TESTUT . . . . .	»	8.—
— d'anatomie topographique, L. TESTUT . . . . .	»	7.—
— de pathologie externe, 2 vol., E. FORGUE . . . . .	»	20.—
— de législation militaire, A. BOISSON . . . . .	»	8.—
— d'hygiène publique et privée, J.-P. LANGLOIS . . . . .	»	8.—
— de gynécologie, A. BOURSIER . . . . .	»	10.—
— de manipulations de physique biologique, H. BORDIER . . . . .	»	5.—
— de psychiatrie, E. RÉGIS . . . . .	»	10.—
— de thérapeutique chirurgicale, L. IMBERT . . . . .	»	10.—
— d'histologie, par F. TOURNEUX . . . . .	»	12.—
— des maladies vénériennes, AUGAGNEUR et CARLE . . . . .	»	10.—
— des maladies du foie, MONGOUR . . . . .	»	8.—
— de dissection, ANCEL . . . . .	»	6.—
— des maladies du cœur et de l'aorte, GAL- LAVARDIN . . . . .	»	10.—

## Jurisprudence, sciences politiques et sociales

Arrêts du Tribunal fédéral. 4 liv. par année . . . . .	»	6.—
BAUDRY-LACANTINERIE, G. <i>Précis de droit civil</i> , 3 vol. . . . .	Fr.	37.50
S. DE BLONAY. <i>Annales de jurisprudence</i> (droit fédéral, civil et public) avec table des ma- tières en langue allemande. Collection complète 1893-1906 In-8°. Br., fr. 58.—; rel. . . . .	»	86.—
— Année 1907, in-8°. br. fr. 8.— . . . .	»	10.—
— <i>Répertoire des arrêts fédéraux et canto- naux</i> , publié d'après le <i>Journal des tri- bunaux</i> (1846-1892). In-8°, 730 pages. (Epuisé.) . . . . .		
BRUSTLEIN et RAMBERT. <i>Commentaire de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite</i> . . . . .	»	10.—

Code de procédure civile du canton de Vaud, cart.	» 3.50
DARESTE. <i>Nouv. études d'histoire du droit</i> , in-8°	» 9.—
FIAUX, A. Poursuites pour dettes et faillites.	» 4.—
FOUILLÉE, A. L'Idée moderne du droit.	» 3.50
GARNIER, J. <i>Traité d'économie politique sociale ou industrielle</i> .	» 7.50
GARRAUD, R. Précis de droit criminel, in-8°.	» 10.—
GFELLER, J. <i>La protection de la propriété immatérielle en Suisse</i> , rel.	» 4.—
GIDE, Ch. <i>Principes d'économie politique</i>	» 6.—
— <i>Economie sociale</i> .	» 5.—
GIRARD, P.-F. <i>Manuel élémentaire de droit romain</i> .	» 12.50
GOSCHEN. Théorie des changes étrangers, in-8°.	» 7.50
N. HERZEN. Précis de droit rom., b. 7.50, rel.,	» 10.—
LEGRAND. Dictionnaire usuel de droit, in-8°, rel.	» 9.—
LEHR. Etudes sur le droit civil des Etats-Unis et de l'Amérique du Nord	» 5.—
— Des divers régimes hypothécaires de la Suisse.	» —.80
LEROY-BEAULIEU, Paul. <i>Précis d'économie politique</i> , rel.	» 3.—
— <i>L'Etat moderne et ses fonctions</i>	» 9.—
— <i>La question ouvrière au XIX<sup>e</sup> siècle</i>	» 3.50
— <i>Traité de la science des finances</i> , 2 vol.	» 25.—
— <i>Essai sur la répartition des richesses</i>	» 9.—
— <i>Le collectivisme</i>	» 8.—
MARTIN-REHFOUS, Introd. à l'étude du Code civil suisse. Droit de famille et droit de succession	» 3.50
PARETO, V. Manuel d'économie politique	» 12.50
PIGUET, Ed. <i>Le Dénî de justice</i> , étude théorique et pratique de la jurisprudence fédérale	» 3.50
PLANIOL, M. <i>Traité élémentaire de droit civil</i> , 3 vol. à	» 12.50
Recueil des lois, décrets, arrêtés et autres actes du gouvernement du canton de Vaud, 1603-1885, 5 vol. :	
T. I. Code civil	» 3.—
T. II. Code pénal.	» 2.50
T. III. Code rural, code de procédure pénale	» 6.—
T. IV. Code de procédure civile	» 6.50
T. V. Loi coordonnant le code civil	» 5.—
Dr REISS. <i>Le portrait parlé</i> , d'ap. la méthode Bertillon. Manuel à l'usage de la police. 100 dessins dans le texte, 1 pl., 4 autotypies et 1 chrom. hors texte Relié. (For-	

## TH. SACK, Editeur

### Librairie Internationale et Universitaire

3, RUE CENTRALE — LAUSANNE

mat poche.) . . . . .	Fr. 3.50
☛ Cet ouvrage existe aussi en allemand, en russe et en italien.	
— La Photographie judiciaire . . . . .	» 16.—
RIVOIRE, E. Dictionnaire au Code Civil, fr. 4, rel.	» 5.—
ROGUIN, E. <i>Traité de droit civil comparé. Le mariage</i> . . . . .	» 10.—
— <i>Le régime matrimonial</i> . . . . .	» 10.—
Les successions :	
I. Généralités. La succession ab intestat.	» 10.—
II. La succession ab intestat (fin)	» 10.—
III. Les successions testamentaire et contractuelle. Quest. communes. (Sous presse).	
ROSSEL, Virgile. <i>Manuel du droit fédéral des obligations</i> , br., fr. 15.— ; rel. . . . .	» 18.—
ROSSEL. Code civil suisse, rel. . . . .	» 3.50
— & MENTHA. Manuel du droit civil suisse, paraîtra en 16 livraisons de fin 1908 à fin 1911, l'ouvrage complet . . . . .	» 22.—
DE SALIS, L. R., Droit fédéral Suisse. Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale, 5 vol. in-8°, à fr. 13.— broché; relié	» 15.—
SECRETAN, Ch., Le droit de la femme et études sociales . . . . .	» 3.50
— <i>Das recht der Frau</i> . Übers. von Dr méd. W. Löwenthal. In-18, 86 pages, br. . . . .	» 1.50
SECRETAN, H. L'assurance contre les accidents. Observ. chirurgicales et professionnelles . . . . .	» 3.50
SOLDAN, Ch. <i>La responsabilité des fabricants et autres chefs d'exploitations industrielles</i> , d'après les lois fédérales du 25 juin 1881 et 26 avril 1887, rel. . . . .	» 2.75
— <i>Code fédéral des obligations</i> , édition annotée avec table alphabétique, rel. . . . .	» 4.50
STOURM, R., Les systèmes généraux d'impôts, in-8° . . . . .	» 9.—
	» 3.50
THILO, E., Réserve de propriété	
WEISS, A., Manuel de droit international privé, in-8° . . . . .	» 10.—
Dr C. WIESSE. <i>Le droit international appliqué aux guerres civiles</i> , in-8°, 278 p., br. . . . .	» 6.—
WOLF, P. <i>Lois usuelles de la Confédération suisse</i> , publiées sur l'ordre du Conseil fédéral, br. fr. 4.— ; rel. . . . .	» 6.—

Ouvrage en souscription, paraîtra courant 1909

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN SUISSE

au point de vue de la Chirurgie, de la Pratique et de la Jurisprudence fédérale  
par M. G. de Michelis.

1 fort vol. 8° ; broché, fr. 10.— ; relié, fr. 12.50.

### THÉOLOGIE

- |   |   |              |
|---|---|--------------|
| ASTIÉ, J.-F. Mélanges de théologie et de philos.  | » | 5.—          |
| BARDE, E. <i>Commentaires sur les Actes des Apôtres</i>   | » | 12.—         |
| BERTHOUD, A. Apologie du christianisme, in-8°   | » | 10.—         |
| BETTEX, J. <i>La religion et les sciences de la nature</i>  | » | 6.—          |
| BONNET L. Epître aux Hébreux. Epîtres catholiques et Apocalypse, in-8°  | » | 8.—          |
| — Le Nouveau testament de Notre Seigneur J.-C. expliqué au moyen d'introductions d'analyses et de notes exégétiques. Nouvelle édition revue et augmentée par A. Schröder, professeur de théologie. 4 vol. in-8°, se vendant séparément. — Tome I, Evang. de Matthieu, de Marc et de Luc 664 p. 12 fr. — Tome II, Evang. de Jean et Actes des apôtres, 560 pages, 10 fr. — Tome III, Epîtres de Paul, 590 p. 10 fr. — Tome IV, Epître aux Hébreux. Epîtres catholiques. Apocalypse. 450 pages, 8 fr. L'ouvrage complet en 4 vol. | » | 40.—         |
| BOST, J.-A. <i>Dictionnaire de la Bible ou concordance raison. des Saintes Ecrit.</i> , In-8°   | » | 21.—         |
| — <i>Dictionnaire de l'histoire ecclésiast.</i> , In-8° reli.   | » | 12.—<br>16.— |
| BOVON, J. Etude de l'œuvre de la Rédemption. 3 vol. in-8°, se vendant séparément. — 1. Le fondement historique, théol. du Nouv. Test. Tome I. L'enseignement de Jésus. — 2 <sup>me</sup> édition revue, 576 p. 10 fr. — Tome II. L'enseignement des apôtres. 2 <sup>me</sup> édition revue, 592 p. 10 fr. — 2. La formule dogmatique, etc. — Tome I. 550 p. 10 f. Tome II. 584 p. 12 f. — 3. Les conséquences pratiques, morale chrétienne. Tome I. 438 p. 8 fr. Tome II. 464 p. 8 fr. L'ouvrage complet en 6 vol.              | » | 58.—         |

# TH. SACK, Editeur

Librairie Internationale et Universitaire

RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE

EMERY, Louis. <i>Introduction à l'étude de la théologie protestante</i> . . . . .	Fr. 10. —
GAUTIER, L. <i>Introduction à l'An. Test.</i> 2 vol. 8° . . . . .	» 20. —
LICHTENBERGER, F., <i>Histoire des idées religieuses en Allemagne</i> , 3 vol. . . . .	» 40.50
<i>Revue de théologie</i> , 6 liv. par an . . . . .	» 12. —
ROUGEMONT, F. de, <i>Esquisse d'instruction religieuse</i> , in-8, broché. . . . .	» 2.50

## Philosophie.

BELOT. <i>Etude de morale positive</i> , in-8° . . . . .	» 7.50
BOIRAC, E. <i>Cours élémentaire de philosophie</i> . . . . .	» 6.50
BOUTROUX, E. <i>De l'idée de la loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines</i> . . . . .	» 2.50
BRUNETIÈRE, F. <i>Sur les chemins de la croyance</i> . . . . .	» 3.50
COMTE, Aug. <i>Principes de philosophie positive</i> . . . . .	» 3.50
FOUILLÉE, A. <i>Histoire de la philosophie</i> . . . . .	» 6. —
GUËX, F. <i>Histoire de l'instruction et de l'éducation</i> . . . . .	» 6. —
GUYAU, J.-M. <i>L'irréligion de l'avenir</i> . . . . .	» 7.50
KANT. <i>La critique de la raison pratique</i> . . . . .	» 6. —
— <i>Principes métaphysiques de la morale</i> . . . . .	» 8. —
LAGRÉSILLE. <i>Monde psychique. Les ordres des idées et des âmes</i> , in-8° . . . . .	» 12. —
LE DANTEC. <i>L'athéisme</i> . . . . .	» 3.50
LICHTENBERGER, H. <i>La philosophie de Nietzsche</i> . . . . .	» 2.50
MICHELET, J. <i>L'amour</i> . . . . .	» 3.50
— <i>La femme</i> . . . . .	» 3.50
NIETZSCHE, F. <i>L'origine de la tragédie</i> . . . . .	» 3.50
— <i>Humain, trop humain</i> , 1 <sup>re</sup> partie . . . . .	» 3.50
— <i>Le voyageur et son ombre (Humain, trop humain)</i> 2 <sup>e</sup> partie . . . . .	» 3.50
— <i>Par delà le bien et le mal</i> . . . . .	» 3.50
— <i>Le crépuscule des idoles</i> . . . . .	» 3.50
— <i>Pages choisies publiées par Henri Albert</i> . . . . .	» 3.50
— <i>Aurore</i> . . . . .	» 3.50
— <i>Le gai savoir</i> . . . . .	» 3.50
— <i>Ainsi parlait Zarathoustra</i> . . . . .	» 3.50
— <i>La généalogie de la morale</i> . . . . .	» 3.50
— <i>La volonté de la puissance</i> . . . . .	» 3.50
NICATI. <i>La philosophie naturelle</i> . . . . .	» 3.50
PAYOT, J. <i>L'éducation de la volonté</i> . . . . .	» 5. —
PENJON, A. <i>Précis de philosophie</i> , toile . . . . .	» 4.50

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

# Librairie internationale et Universitaire

TH. SACK-REYMOND

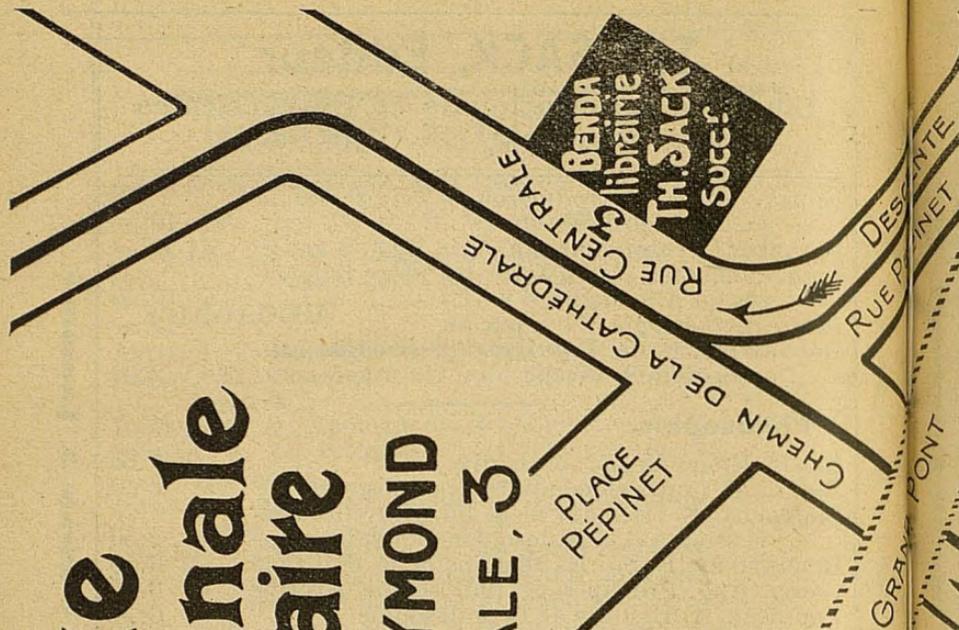
RUE CENTRALE, 3

Ancienne librairie BENDA

DICTIONNAIRES

&

GRAMMAIRES



GRAVIERES

GRAVURES  
ESTAMPES, EAUX-FORTES, FACSIMILÉS  
PHOTOGRAPHIES

VUES DU PAYS

DÉPÔT OFFICIEL  
DES

CARTES FÉDÉRALES  
**Librairie Circulante**

LIVRES

désinfectés à chaque rentrée



GUIDE & PLAN

DE  
LAUSANNE

GUIDES DIVERS  
SUISSE & ÉTRANGERS

TÉLÉPHONE  
**460**

GARE CENTRALE  
ART.

# Th. SACK, Editeur.

Librairie Internationale Universitaire

RUE CENTRALE, 3 — LAUSANNE

IV. Locomotives Compound et étrangères. Freins, chauffage, éclairage, ventilation . . . . .	» 27.50
V. Exploitation, statistique . . . . .	» 35.—
VI. Chemins de fer secondaires. En cours.	
OLIVE. Traité d'hydraulique, gr. in-8° . . . . .	» 21.50
OSLET, G. et CHAIX, J. Traité des fondations, mortiers, maçonneries, gr. in-8° . . . . .	» 22.50
PARETO. Tables pour faciliter l'application de la méthode des moindres carrés.	
PETIT, G. Nouveau manuel complet d'électricité, 2 vol. . . . .	» 8.—
RUFF. Manuel de renseignements pour calculs statiques, rel. . . . .	» 6.—
STODOLA, A. Les turbines à vapeur, in-8°, broché 25 fr., relié . . . . .	» 26 50
TUBEUF, G. Traité de perspective, gr. in-8° . . . . .	» 10.—
VIGNOLE. Traité élémentaire d'architecture . . . . .	» 10.—

*Expédition rapide de la*

## *Pharmacopœa helvetica.*

*Cette édition a été considérablement augmentée et comprend 853 articles (soit environ 42 feuilles d'impression, au lieu des 25 que comptait la troisième édition).*

*Le prix de l'ouvrage est fixé comme suit :  
broché fr. 9.— ; relié fr. 12.—*

## LA REVUE DE L'AVIATION

Publication mensuelle    Prix par an: Fr. 8.—

LE NUMÉRO: 70 CENTIMES

GRAND CHOIX DE LITTÉRATURE AÉRONAUTIQUE

# LEÇONS

DE

## PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

à l'usage des étudiants

PAR

**D<sup>r</sup> HENRI DUFOUR**

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

---

4<sup>me</sup> édition.

Prix fr. 7.50

---

---

## MANUEL

DU

## PORTRAIT PARLÉ

(Méthode ALPHONSE BERTILLON)

à l'usage de la police

*avec vocabulaire français, allemand, italien et anglais*

PAR

**R. A. REISS**

D<sup>r</sup> ÈS-SCIENCES, CHEF DES TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES  
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

---

Rel. fr. 3.50

Rel. fr. 3.50

Erste u. älteste deutsche Buchhandlung am Platze

GEGRÜNDET 1862

**Th. SACK, Succ. des Hoirs B. BENDA**

Librairie Internationale et Universitaire

**3, Rue Centrale, LAUSANNE**

OBERSTEINER, H., Anleitung beim Studium d. Baues der nervösen Centralorgane	geb.	»	25.35
OLSHAUSEN, R., u. J. Veit, Lehrbuch der Geburtshilfe.	»	»	24.—
OSTWALD, W., Grundlinien der anorgan. Chemie.	»	»	21.35
PRANTL, Lehrbuch der Botanik, Neu bearb. v. Pax.	»	»	8.—
RABOW, Therapeut. Neuheiten	»	»	4.80
RICHTER, V. v. Lehrbuch der anorgan. Chemie.	»	»	13.35
— Chemie der Kohlenstoff- verbindungen, 2 Bde.			
— I. Bd. Chemie der Fettkörper	»	»	21.35
— II. Bd. Carboeyklische Verbind.	»	»	23.40
SAHLI, H., Lehrbuch der klin. Untersuchungs- methoden		»	32.70
SCHINZ u. KELLER, Flora der Schweiz.			
— I. Exkursionsflora	geb.	»	8.—
— II. Kritische flora	»	»	6.70
SCHMID, Pharmazeutische Chemie, brosch. 2 Bde.			
— I, anorgan. Chemie		»	26.70
— II, organ. Chemie		»	45.35
SCHRÖTER, Alpenflora		»	7.50
SCHULTZE, Atlas u. Grundriss der topogr. u. angewandten Anatomie	geb.	»	21.35
SOKOLOWSKI, Klinik der Brustkrankheiten, 2 Bde.	»	»	42.70
STÖCKHARDT, Ad., Schule der Chemie, geb.	»	»	10.70
STHÖR, Ph., Lehrbuch der Histologie u. miros- kop. Anatomie des Menschen, geb.	»	»	12.—
STRASBURGER, NOLL, SCHENCK u. KARSTEN, Lehr- buch der Botanik für Hochschulen, geb.	»	»	11.35
STRASBURGER, Streifzüge an der Riviera	»	»	13.35
STRÜMPFEL, Lehrbuch d. spez. Pathologie u. Therapie der inneren Krankheiten 3 Bde geb.		»	56.—
TOLDT, C., Anatom. Atlas für Studierende u. Aerzte.			
— I, Gegenden des menschl. Körpers	geb.	Fr.	12.30
— II, Bänderlehre	»	»	8.30